

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH



BUDGET 2019

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	212	Invalidité
	220	Troisième âge
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	740	Services de santé publique
	790	Autre santé
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	890	Autres loisirs, culture et cultes
	910	Enseignement
	930	Enseignement fondamental Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Jeunesse		259
Autre santé		790
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bibliothèques		837
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
		910
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Invalidité		212
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Précarité sociale		260

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Production et Distribution de l'électricité		425
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Troisième âge		220
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2018	Annuité 2019			Solde au 31.12.2019
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
07.03.2007	1 500 000,00	BILL	LU32 0029 1543 7208 7300	2007/2026	1 500 000,00	616 037,38	77 004,68	77 004,68	0,00	538 370,81
07.03.2007	1 800 000,00	BILL	LU46 0029 1543 7204 9800	2016/2036	1 800 000,00	1 534 679,86	91 789,12	90 189,12	1 600,00	1 443 679,63
19.12.2014	2 000 000,00	BCEE	LU78 0011 1362 0512 6540	2016/2036	5 200 000,00	1 756 394,72	103 467,28	100 520,35	2 946,93	1 658 821,30
19.12.2014	2 000 000,00	BCEE	LU55 0011 1362 0779 9110	2016/2036	2 000 000,00	1 756 029,81	103 445,78	100 499,46	2 946,32	1 658 476,67
19.12.2014	1 200 000,00	BCEE	LU16 0011 1362 0799 6140	2016/2036	1 200 000,00	1 052 894,18	62 050,98	60 255,40	1 795,58	994 434,36
08.11.2016	2 000 000,00	BCEE	LU19 0011 1362 0814 5660	2017/2037	2 000 000,00	1 810 813,81	124 940,03	113 545,52	11 394,51	1 720 057,31
08.11.2016	2 000 000,00	BCEE	LU12 0011 1362 0960 8740	2017/2037	2 000 000,00	1 852 493,98	115 991,80	104 435,58	11 556,22	1 759 614,62
Totaux:						10 379 343,74	678 689,67	646 450,11	32 239,56	9 773 454,70

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	173 557,23	0,00	169 933,30	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	173 557,23	0,00	169 933,30	0,00		
	- restants de 2017 au rectifié 2018						
	Total 036	173 557,23	0,00	169 933,30	0,00		
	Total général 0	173 557,23	0,00	169 933,30	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
	- suivant indication du Ministère de l'Intérieur du 27 janvier 2017, pas de remboursement pour les élections communales						
	Total 112	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
706070	Services de communication et de télévision	0,00	30,00	30,00	30,00		
<i>706070/99001</i>	<i>Produit des téléphones à prépaiement</i>	0,00	30,00	30,00	30,00		
	- produit des téléphones à prépaiement: * centres culturels						
707250	Taxes de chancellerie	7 510,00	12 000,00	20 100,00	12 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie</i>	7 510,00	12 000,00	20 100,00	12 000,00		
	- taxe d'autorisation pour les établissements industriels, suivant délibération du 5.7.1990, approuvée par arrêté g.d. du 4.9.1990 * délibération de ce jour: 25.00EUR à partir du 1er janvier 2002						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	- taxe de chancellerie: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983 (certificats); délibération du 8.7.1988, approuvée le 1.8.1988 (lettres de rappel); délibération du 28.5.1990, approuvée par arrêté g.d. du 20.6.1990 (cartes d'identité) * délibération du 15 janvier 1993, approuvée le 26 mars 1993 par l'autorité supérieure portant modification de la délibération du 24.2.1983 * décision du 29 novembre 2001 portant refixation du catalogue des taxes de chancellerie dans le cadre de l'introduction de la monnaie unique EURO * décision du 6 novembre 2007, modification de la taxe pour la délivrance d'autorisations de bâtir et introduction d'une taxe de chancellerie dans le cadre de l'introduction de dossiers PAP - abolition des certaines taxes à partir du septembre 2011 dans le cadre de la mise en route du système MaCommune (commande de certains documents par voie de l'Internet) - adjonction d'une taxe pour passe-ports en 2014						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	371,84	200,00	200,00	200,00		
<i>744400/99001 G</i>	<i>Subvention Ministère Stages Etudiants</i>	371,84	200,00	200,00	200,00		
	- remboursement de la part incombant aux lycées respectifs dans le cadre de l'acceptation d'élèves en stages						
746000	Indemnités d'assurance touchées	0,00	1 000,00	2 812,84	1 000,00		
<i>746000/99001</i>	<i>Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre</i>	0,00	1 000,00	2 812,84	1 000,00		
	* remboursements pour dégâts causés						
748310 G	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	28 904,12	26 000,00	26 000,00	26 000,00		
<i>748310/99001 G</i>	<i>Remboursement du congé politique d'un(e) salarié(e) du secrétariat communal</i>	28 904,12	26 000,00	26 000,00	26 000,00		
748380	Autres remboursements	17 141,53	4 000,00	19 673,07	5 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Autres remboursements</i>	17 141,53	4 000,00	19 673,07	5 000,00		
	- récupération des frais de publication pour projets de classe 1 dans le cadre de la loi commodo-incommodo et dans le cadre de publications de procédures urbanistiques - remboursement vente véhicule/matériel communale - remboursements divers						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	357 189,98	250 000,00	331 445,01	250 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
748391/99001	*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines - en 2017: décomptes pour 2014, 2015 et 2016 - en 2018: décompte pour 2017 - en 2019: décompte pour 2018	357 189,98	250 000,00	331 445,01	250 000,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	21 343,81	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
748392/99001	*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	21 343,81	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	357,16	30,00	30,00	30,00		
755300/99001	Intérêts OP * intérêts perçus dans le cadre de la mise en oeuvre d'ordonnances de paiement, pour paiements tardifs	357,16	30,00	30,00	30,00		
	Total 120	432 818,44	305 260,00	412 290,92	306 260,00		
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080	Services culturels	0,00	3 000,00	1 740,00	1 000,00		
706080/99001	Participation jumelage - participation évent. de particuliers aux frais (le cas échéant)	0,00	3 000,00	1 740,00	1 000,00		
	Total 140	0,00	3 000,00	1 740,00	1 000,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	67 610,80	62 200,00	62 200,00	62 200,00		
707110/99001	Impôt foncier	67 610,80	62 200,00	62 200,00	62 200,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	- taux fixés en séance du conseil communal du 13 juillet 2018: A= 240%; B1= 370%; B2= 240%, B3= 130%, B4= 130%, B5= 240%, B6= 240%						
707120	Impôt commercial	202 987,60	169 092,00	222 677,40	230 999,89		
707120/99001	Impôt commercial	202 987,60	169 092,00	222 677,40	230 999,89		
	- taux fixé en séance du 13.07.2018 (290%); estimation faite sur base de la circulaire ministérielle du 6.11.2018, N°: 3640						
707140	Taxe sur les chiens	8 874,82	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	8 874,82	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	- délibération du 2.12.1988, approuvée par arrêté g.d. du 30.12.1988: 1.000.-F (24.79 EUR) par chien par an						
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	0,00	0,00	0,00	0,00		
744510/99001 G	Fonds Communal de Dotation Financière	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 24.10.2016, N°: 3420						
	- plus de recette à partir de 2017, vu réforme des finances communales						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	10 465 686,01	10 665 947,00	11 344 803,63	12 098 333,03		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes	10 465 686,01	10 665 947,00	11 344 803,63	12 098 333,03		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 06.11.2018, N°: 3640						
	- à partir de 2017, vu réforme des finances communales						
	Total 170	10 745 159,23	10 906 239,00	11 638 681,03	12 400 532,92		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755210	Intérêts sur comptes courants	0,00	10,00	10,00	10,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	0,00	10,00	10,00	10,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755220	Intérêts sur comptes à terme	135,11	20,00	475,33	20,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	135,11	20,00	475,33	20,00		
	Total 180	135,11	30,00	485,33	30,00		
	Total général 1	11 178 112,78	11 225 529,00	12 064 197,28	12 718 822,92		
2/223/	2 Protection sociale						
2/223/	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	27 827,00	27 000,00	34 000,00	33 000,00		
706060/99001	Ventes de repas sur roues	27 827,00	27 000,00	34 000,00	33 000,00		
	- système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro) - à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015: - 13.25€ par repas - 100€ pour caution appareil de chauffage						
748800	Autres produits d'exploitation divers	300,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748800/99001	Caution pour appareils de chauffage des menus	300,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015: - 13.25€ par repas - 100€ pour caution appareil de chauffage						
	Total 223	28 127,00	28 000,00	35 000,00	34 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/241/	241 Crèches et garderies						
748800	Autres produits d'exploitation divers	1 261,27	8 000,00	2 000,00	8 000,00		
748800/99001	<i>Remboursement frais d'exploitation de la crèche Kannernascht</i>	1 261,27	8 000,00	2 000,00	8 000,00		
	- RBT par la commune de Garnich, suivant accord bi-latéral sous forme de convention						
	Total 241	1 261,27	8 000,00	2 000,00	8 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
748800	Autres produits d'exploitation divers	46 776,64	22 000,00	42 000,00	46 000,00		
748800/99001	<i>Remboursement frais de fonctionnement par le gestionnaire</i>	46 776,64	22 000,00	42 000,00	46 000,00		
	- dans le cadre des nouvelles modalités de décompte entre Etat, Commune et gestionnaire à partir de 2013						
	- à partir de 2017 cet article ne sera pratiquement plus utilisé, étant donné que le prestataire prendra en charge les frais en cause directement, de manière à ce qu'un remboursement à la commune ne sera plus nécessaire						
	- reste certains frais qui ne sont pas à dissocier d'une prise en charge directe par la commune						
	Total 242	46 776,64	22 000,00	42 000,00	46 000,00		
2/250/	250 Jeunesse						
748380	Autres remboursements	9 077,77	0,00	6 000,00	5 500,00		
748380/99001	<i>Maison des jeunes - autres remboursements</i>	9 077,77	0,00	6 000,00	5 500,00		
	- remboursement de montants trop perçus en 2017 par le gestionnaire de la MDJ						
	- remboursement des frais de nettoyage avancés par la commune						
	Total 250	9 077,77	0,00	6 000,00	5 500,00		
	Total général 2	85 242,68	58 000,00	85 000,00	93 500,00		
	3 Ordre et sécurité publics						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/320/	320 Services de secours						
706150	Services régaliens	1 490,00	2 000,00	350,00	0,00		
706150/99001	Services Sapeurs-Pompiers facturés aux bénéficiaires	1 490,00	2 000,00	350,00	0,00		
	<p>- il a été procédé en 2008 par délibération du conseil communal du 28 avril 2008 au vote d'un règlement communal portant introduction de tarifs à facturer pour certaines prestations des pompiers, à l'exception des interventions contre les incendies</p> <p>- les recettes issues de ce règlement seront comptabilisées sur cet article alors qu'une partie en sera virée au sapeurs-pompiers suivant délibération annuelle du conseil communal.</p> <p>- tarifs applicables:</p> <p>1. frais de personnel:</p> <p>- pompier par heure 10.00Eur</p> <p>2. Prestatziions forfaitaires:</p> <p>- ouverture forcée d'une porte par interv. 75.00Eur</p> <p>- destruction de nids de guêpes par interv. 70.00Eur</p> <p>- éliminatiuon de polluztions par hydrocarb. par intervention 100.00Eur</p> <p>- débouchage de canalisations par interv. 75.00Eur</p> <p>- travaux de pompage par heure 40.00Eur</p> <p>- appel malveillant 150.00Eur</p> <p>- toute autre intervention technique 50.00Eur</p> <p>- mise en route à partir de 2011/12</p> <p>- abolition à partir du 1 juillet 2018, vu reprise du service par le CGDIS</p>						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
744611/99001 G	Remboursement suite à la mise à disposition des biens immeubles au CGDIS	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
	<p>Courrier du 5/12/17 annoncé par la circulaire N°3514 du 10/11/17 en vue de la création du CGDIS en date du 1ier juillet 2018</p> <p>250 € par mois à partir de la mise en vigueur</p>						
	Total 320	1 490,00	3 500,00	1 850,00	3 000,00		
	Total général 3	1 490,00	3 500,00	1 850,00	3 000,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
744710 G	Subventions d'exploitation	21 270,73	42 600,00	42 600,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux - subside du Ministère de l'Agriculture pour la mise en état de la voirie rurale (30%): - en 2017: subside relatif aux travaux exécutés en 2017 - report des travaux prévus, vu certains aléas qui sont apparus - en 2018: subside pour travaux à exécuter en 2018 - en 2019: pas de programme spécifique, donc pas de subside	21 270,73	42 600,00	42 600,00	0,00		
	Total 411	21 270,73	42 600,00	42 600,00	0,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	172 798,79	132 800,00	132 800,00	132 800,00		
702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,...) - suivant plan de coupe et de culture approuvé par le conseil communal	172 798,79	132 800,00	132 800,00	132 800,00		
748380	Autres remboursements	1 125,79	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
748380/99001	Participation de la commune de Leudelange aux frais d'exploitation du tracteur forestier - suivant convention entre parties, approuvée par le conseil communal et l'autorité supérieure	1 125,79	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 412	173 924,58	134 800,00	134 800,00	134 800,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
707250	Taxes de chancellerie	185,00	300,00	200,00	200,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : Permis de pêche - vente de permis de pêche * circulaire de M. le Commissaire de district du 23.12.1986, N°: 152	185,00	300,00	200,00	200,00		
708211	Loyers et charges de terrains	5 217,60	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	5 217,60	3 000,00	3 000,00	3 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
	- suivant plan de gestion et de coupe des forêts communales approuvé par le conseil communal						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	500,00	500,00		
<i>768000/99001</i>	<i>Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse</i>	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- sommes non retirées des rôles: 250 - restant des 15% additionnels: 250						
	Total 413	5 402,60	3 800,00	3 700,00	3 700,00		
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
708211	Loyers et charges de terrains	6 825,01	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
<i>708211/99001</i>	<i>Fermage de propriétés non bâtis - redevances foncières</i>	6 825,01	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
	- à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000 (24.79EUR) il a été proposé au conseil communal de modifier le bail à la base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M.Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00 EUR par an) délibération du 29 mai 2017: Contrat de bail avec le gérant du Restaurant "Le Perroquet" (Rodizio Le Perroquet sàrl) à Schouweiler pour la location de terrains à titre de parking. Loyer à raison de 1.500 € par an. - délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier 500 LUF(12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibération du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11 vu l'expiration des contrats antérieurs et contrats subséquens (adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+))						
	Total 419	6 825,01	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000	Revenus des immobilisations financières	42 000,00	12 300,00	42 000,00	42 000,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudgaz)	42 000,00	12 300,00	42 000,00	42 000,00		
	- suite à l'adhésion de la commune de Dippach à la société Sudgaz par une prise de participation (décision du conseil communal du 8 avril 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993) - chiffres suivant confirmation de la part de Sudgaz						
	Total 422	42 000,00	12 300,00	42 000,00	42 000,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	5 963,22	7 000,00	7 000,00	10 000,00		
702300/99001	Vente d'électricité / installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux	5 963,22	7 000,00	7 000,00	10 000,00		
	- Terrain de football (à partir de 2017) - Mairie (à partir de 2018) - Centre Culturel Bettange-sur-Mess (à partir de 2018) - Scouts-Home (à partir de 2019) - ...						
	Total 425	5 963,22	7 000,00	7 000,00	10 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	550,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider	550,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- mise en route d'un système de ventes d'un "Night-Rider Card" à partir de 2008, suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2007: prix de la carte pour personnes entre 16 et 25 ans: 25.00Eur par an - modalités suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2008 portant approbation d'une convention entre la commune et l'organisateur, respectivement suivant décision du 30 janvier 2012 portant approbation de cette convention à partir de 2012						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	4 678,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus - subside de l'Etat pour l'organisation d'un "Late-Night-Bus" dans la commune à partir de 2005 - suivant dispositions et modalités prévues par l'Etat - augmentaiton à partir de 2015, en contre-partie augmentaiton des frais de transport suivant convention avec le prestataire qui ne reçoit plus de subsides de l'Etat	4 678,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Total 441	5 228,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	1 975,00	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches, jeux et amusements publics - taxe de prorogation pour nuits blanches * délibération du 29.11.2001: 12.00EUR par nuit blanche * délibération du 10 novembre 2006: 25.00EUR par nuit blanche, 1 nuit blanche gratuite par an pour associations	1 975,00	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	4 289,82	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
748800/99001	Allocation de la Brasserie Bofferding - ristourne sur la vente de la bière Café um Bur - suivant convention entre parties approuvée par le conseil communal le 6 novembre 2013	4 289,82	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
	Total 492	6 264,82	6 600,00	6 100,00	6 100,00		
	Total général 4	266 878,96	217 900,00	247 000,00	207 400,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
2/510/	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	0,00	6 500,00	7 495,76	7 000,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX - soutien par l'Asbl. Valorlux, suite la convention entre la	0,00	6 500,00	7 495,76	7 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	commune et cette association du 20 mars 2003 (soutien pour la collecte séparée du verre et de cartons d'emballage) et conventions subséquentes (nouv. convention en 2014)						
705100	Ventes de marchandises	2 250,00	3 000,00	2 000,00	2 500,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Ventes de poubelles et sachets poubelle</i>	2 250,00	3 000,00	2 000,00	2 500,00		
	- à partir de la mise en service de la nouvelle réglementation sur le déchets en 2015: vente de sacs poubelles à évacuer en supplément des poubelles grises						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	501 345,50	500 000,00	505 000,00	505 000,00		
<i>706022/99001</i>	<i>Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures</i>	501 345,50	500 000,00	505 000,00	505 000,00		
	- taxes et tarifs d'enlèvement des ordures: - à partir de 2000: 7.400.-F (183.44EUR) par an pour les ménages à 1 personnes 9.000.-F (223.10EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 7.400.-F * suivant délibération du conseil communal du 31 janvier 2000 - à partir de 2001: 8.067,98.-F (soit 200.00EUR) par an pour les ménages à 1 personne 10.084,98.-F (soit 250.00EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 8.067,98.-F * suivant délibération du conseil communal du 19 janvier 2001 - à partir de 2003: 210.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 265.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 210.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003 - à partir de 2006: 225.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 285.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 225.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 22 février 2006 - redevances adaptées en cours d'exercice 2015 vu le						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019												
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre												
2/510/	510 Gestion des déchets																		
	remaniement du système de gestion des déchets dans la commune, sur base de la législation nouvelle à ce niveau, afin d'arriver à une facturation au prix de revient des redevances, application de la nouvelle réglementation prévue à partir du 1er juillet 2015 (suivant décisions du conseil communal du 24 avril 2015, approuvées par l'autorité supérieure, fixation de la redevance en fonction du volume du récipient)																		
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	61,73	0,00	0,00	0,00														
744611/99001 S	SIDOR / compensation kilométrique	61,73	0,00	0,00	0,00														
	- compensation des frais de transport des ordures à l'usine du SIDOR, abolie à partir de 2017, suivant modification des statuts du SIDOR																		
748380	Autres remboursements	585,00	350,00	500,00	400,00														
748380/99001	Remboursement prix Eco-Card en cas de perte	585,00	350,00	500,00	400,00														
	- RBT par les particuliers ayant perdu leur carte ECO-Center, suivant décision du conseil communal en 2013																		
	Total 510	504 242,23	509 850,00	514 995,76	514 900,00														
2/520/	520 Gestion des eaux usées																		
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	420 988,02	420 000,00	420 000,00	425 000,00														
706023/99001	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées	420 988,02	420 000,00	420 000,00	425 000,00														
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit:																		
	<table> <tr> <td></td> <td>Redevance fixe</td> <td>Redevance variable</td> </tr> <tr> <td>. secteur des ménages:</td> <td>15,00€ par EHM/an</td> <td>2,00€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur industriel:</td> <td>64,00€ par EHM/an</td> <td>0,78€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur agricole:</td> <td>50,00€ par EHM/an</td> <td>1,00€/m3</td> </tr> </table>		Redevance fixe	Redevance variable	. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3	. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3	. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3						
	Redevance fixe	Redevance variable																	
. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3																	
. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3																	
. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3																	
	(application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)																		
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	250,00	250,00	250,00														
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation	0,00	250,00	250,00	250,00														

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- frais avancés, en ce qui concerne la réparation de la canalisation						
	Total 520	420 988,02	420 250,00	420 250,00	425 250,00		
2/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
748380	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursements divers en matière de mesure d'économie d'énergie</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 532	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00	750,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursement du Sicona des frais administratifs avancés</i>	750,00	750,00	750,00	750,00		
	- remboursement du Sicona-Ouest des frais administratifs avancés (forfait), en tant que commune, siège du secrétariat						
	Total 542	750,00	750,00	750,00	750,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	71 065,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subside fixe pour participation au PACTE-CLIMAT</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
<i>744710/99002 G</i>	<i>Subside variable pour participation au PACTE-CLIMAT en fonction de la certification</i>	61 065,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
	Total 590	71 065,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 5	997 045,25	1 003 350,00	1 008 495,76	1 013 400,00		
	6 Logements et équipements collectifs						
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	17 784,88	17 800,00	19 784,88	30 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Loyers logements et locaux</i>	17 784,88	17 800,00	19 784,88	30 000,00		
	- Logement-école : 1.200 € / mois * délibération du 31.10.1986, approuvée le 28.11.1986, N°: 57/87/CAC: - Dippach-presbytère 84.000 (2.082,31EUR) augmentation de loyer à 1.000,00 /mois à partir du 1er juin 05 suivant décision du conseil communal du 15 juin 2005 - loyer pour mise à disposition de l'ancien Précoce et de la salle de réunion de l'ancienne caserne des pompiers à Bettange suivant contrat de bail avec l'APEMH du 6/04/2017						
748380	Autres remboursements	409,95	700,00	700,00	700,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursement de frais d'électricité avancés</i>	409,95	700,00	700,00	700,00		
	* remboursement de frais d'électricité avancés: * logement de service de l'école à Schouweiler (immeubles reliés à l'alimentation de l'école)						
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	0,00	2 606,91	2 500,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Remboursement taxes et redevances relatifs à des bâtiments mis en location</i>	0,00	0,00	2 606,91	2 500,00		
	- Refacturation des frais d'électricité, de chauffage et de fourniture d'eau potable des locaux utilisés par le passé comme unité d'éducation précoce (6A, rue de l'Eglise, L-4976 BETTANGE), ainsi que le premier étage de l'ancienne caserne de pompiers à Bettange (rue de l'Eglise, L-4976 BETTANGE) frais de 2018 facturés sur 2019						
	Total 612	18 194,83	18 500,00	23 091,79	33 200,00		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	500,00	500,00	500,00		
<i>748350/99001</i>	<i>Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie</i>	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/624/	624 Voirie vicinale						
	Total 624	0,00	500,00	500,00	500,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	9 450,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
706200/99001	Services funéraires (confection tombes - porteurs - inhumation) - taxe de confection de fosses: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 6.000.-F par enterrement (148.74EUR) * délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: fosse à simple profondeur: 550 Eur fosse à double profondeur: 700 Eur inhumation: 100 Eur service porteurs: 100 Eur dispersion de cendres: 50 Eur * délibération du 19 décembre 2016 - Bëschkierfecht Dépôt des cendres: 200 Eur Inscription plaquette: 50 Eur	9 450,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
708216	Location en relation avec les services funéraires	2 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
708216/99001	Autres locations en relation avec les services funéraires - délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: * utilisation morgue: 100 Eur - délibération du 19 décembre 2017 - Bëschkierfecht * utilisation abri: 50 Eur	2 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 387,36	7 000,00	6 000,00	7 000,00		
741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (tombe - caveau - columbarium) au cimetière - taxes de concession: délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 3.000.-F par concession (74.37EUR) - taxe de caveau: 1.735.26 * à partir de 1995: caveau de 2m2: 30.000.-F/caveau de 4m2: 40.000.-F suivant décision du conseil communal du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68 resp. 991.57EUR) - taxe de collumbarium: 743.68	2 387,36	7 000,00	6 000,00	7 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
	* à partir de 1995: 30.000.-F/collominaire, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68EUR) - à partir de 2017: adjonction de taxes pour les inhumations au "Bëschkierfecht", suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2016 Concession temp. pour un emplacement - 15 ans: 150 Eur Concession temp. pour un emplacement - 30 ans: 300 Eur Concession temp. pour 4 emplacements - 15 ans: 600 Eur Concession temp. pour 4 emplacements - 30 ans: 1200 Eur						
748800	Autres produits d'exploitation divers	161,34	0,00	600,00	1 000,00		
748800/99001	Remboursement frais d'exploitations du "Beschkierfecht"	161,34	0,00	600,00	1 000,00		
	Remboursement des frais d'exploitation relatifs au Beschkierfecht par la commune de Reckange						
	Total 626	14 198,70	16 500,00	16 100,00	17 500,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	508 274,71	525 000,00	525 000,00	550 000,00		
702300/99001	Vente d'eau	508 274,71	525 000,00	525 000,00	550 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances fixes reprises à l'article 2/630/706021/99001)						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	145 652,49	150 000,00	150 000,00	151 000,00		
706021/99001	Abonnement à l'eau - frais fixes	145 652,49	150 000,00	150 000,00	151 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances variables reprises à l'article 2/630/702300/99001)						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	9 616,46	3 750,00	26 200,00	5 000,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable - travaux de réparation effectués sur les conduites d'eau pour comptes de privés	9 616,46	3 750,00	26 200,00	5 000,00		
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursement par Q8 (surtaxe) * régularisation d'une situation avec la société Q8, concernat un comptage d'eau à Bettange - abolition de cette taxe et donc aussi du remboursement à partir de 2017, vu le réaménagement d'une conduite d'eau à ce niveau permettant un raccordement au bassin d'eau de la commune de Dippach	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 630	663 543,66	678 750,00	701 200,00	706 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	11 037,11	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
744611/99001 G	Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale	11 037,11	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
	Total 640	11 037,11	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	10 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
708212/99001	Location emplacement GSM	10 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	- redevance des P et T pour l'autorisation de mise en place d'un relais GSM à la Mairie, suivant convention avec la commune - en 2014: adjonction de conventions similaires avec Tango et Orange						
	Total 690	10 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	Total général 6	717 474,30	737 350,00	763 991,79	780 300,00		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte						
2/810/	810 Loisirs						
706160	Services éducatifs	13 200,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
706160/99001	Cours loisirs (sport, culture)	13 200,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	- droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 10.10.12, droit d'inscription au cours de Zumba à 25€ par trimestre - délibération du 26.09.13, droit d'inscription aux cours d'activité sportive à 75€ par cours						
	Total 810	13 200,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	5 000,00	6 495,79	6 495,79	6 495,79		
708213/99001	Recettes provenant de la location des centres culturels	5 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- redevance à payer par les utilisateurs des centres culturels de Dippach et de Bettange, pour la mise à disposition des locaux - en vertu du règlement communal du 22 mars 2004, approuvé le 22 juin 2004 par le Ministère de l'Intérieur (Réf.: 4.0042), tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2012: tarifs selon les locaux						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213/99002	loués et selon le genre de l'utilisation <i>Recettes charges locatives</i>	0,00	495,79	495,79	495,79		
	- prise en recette d'une caution de 20.000.- dans le cadre d'une éventuelle reprise du Café "Um Bur" à Bettange par une nouvelle tenancière (495.79EUR)						
	Total 831	5 000,00	6 495,79	6 495,79	6 495,79		
2/850/	850 Cultes						
748380	Autres remboursements	276,25	300,00	300,00	300,00		
748380/99001	<i>Remboursement de frais d'électricité avancés</i>	276,25	300,00	300,00	300,00		
	- remboursement de frais d'électricité avancés * presbytère Schouweiler immeuble relié à l'alimentation de l'école						
	Total 850	276,25	300,00	300,00	300,00		
	Total général 8	18 476,25	20 795,79	20 795,79	20 795,79		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	11 400,00	12 000,00	12 600,00	12 000,00		
744611/99002 C	<i>Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)</i>	11 400,00	12 000,00	12 600,00	12 000,00		
	- minerval des élèves - à partir de 2010 suite aux dispositions de la nouvelle législation scolaire, suivant règlement communal en ce sens du 30 janvier 2012 (600,00Eur par année scolaire)						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	<i>Participation de l'Etat dans le traitement de la deuxième intervenante du précoce</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- à partir de 2010: remboursement par l'Etat du traitement de la deuxième intervenante au précoce au service de la commune,						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	suivant nouvelles dispositions légales - à partir de 2016, : plus de remboursement nécessaire, vu la reprise de la personne par l'Etat						
748380 G	Autres remboursements	0,00	1 000,00	161 209,57	1 000,00		
<i>748380/99001 G</i>	<i>Autres remboursements</i>	0,00	1 000,00	161 209,57	1 000,00		
	- remboursement de la part de l'Etat en ce qui concerne les frais de scolarisation d'enfants de personnes sous le statut de réfugié, - suivant déclaration au Ministère de l'Education Nationale - pour 2013 et 2015: en plus, remboursement de la part de l'Etat de montants versés en trop dans le cadre de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant pour les années 2009, 2010, 2011 et 2013, suite aux décomptes actualisés sur base de la nouvelle législation scolaire (remboursement pour la commune de Dippach: 204.545,83€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 décembre 2013, N°: 3117 et remboursement pour la commune de Dippach: 27.128,24€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 3 novembre 2014, N°: 3201)						
	Total 910	11 400,00	13 000,00	173 809,57	13 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	4 110,00	5 000,00	5 230,00	5 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>Cours pour adultes</i>	4 110,00	5 000,00	5 230,00	5 000,00		
	droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 13 juin 2008: 20.00Eur pour cours d'initiation à l'informatique - délibération du 18 décembre 2000 du conseil communal: 1.000.-F par cours pour cours de langue luxembourgeoise (24.79EUR) - délibération du 14 septembre 2007: augmentation du droit d'inscription pour cours de luxembourgeois à 50 Euro par cours - délibération du 26.09.13, droit d'inscription au cours de luxembourgeois augmenté à 130€ par cours						
744710 G	Subventions d'exploitation	1 080,00	1 000,00	1 800,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
744710/99001 G	Subsides du Ministère de l'Education Nationale cours de langue luxembourgeoise - subside du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise, suivant convention à passer le moment venu et la cas échéant	1 080,00	1 000,00	1 800,00	1 000,00		
	Total 930	5 190,00	6 000,00	7 030,00	6 000,00		
	Total général 9	16 590,00	19 000,00	180 839,57	19 000,00		
	TOTAL GENERAL	13 454 867,45	13 285 424,79	14 542 103,49	14 856 218,71		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	26 825,06	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	26 825,06	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	169 933,30	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	169 933,30	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	196 758,36	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	196 758,36	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	10 306,27	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
615243/99001	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	9 908,47	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- dépenses éventuelles en relation avec la mise en dépôt ou le transport de meubles appartenant à des personnes ayant dû déguerpir de leur logement						
	- dépenses diverses						
	- autres cadeaux						
	- divers cadeaux de service						
	- suivant modification du Ministère de l'Intérieur: cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une ancienneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus)						
	- adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes						
	- en 2015: légère augmentation suite à des frais imprévus de l'enterrement d'une personne sans domicile fixe à Dippach, suite à un accident et augmentation d'annonces mortuaires						
615243/99002	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	397,80	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- cadeaux aux nouveaux-nés de la commune, par remise d'un détecteur de fumée dans le cadre de la sécurité des habitations						
	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
642110		36 173,88	37 000,00	37 100,00	38 500,00		
642110/99001	*College des bourgmestre et échevins - indemnités	36 173,88	37 000,00	37 100,00	38 500,00		
	- en 2009: adaptation aux nouvelles dispositions légales en vertu d'une délibération du 12 mars 2009: * bourgmestre: 2.059,20EURO N.I.100 par an * échevins: 1.246,80EURO N.I.100 par an à partir du 1er mars 2009						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	5 979,54	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
643110/99001	*Conseil communal - jetons de présence	5 979,54	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- délibération du 19 octobre 2000: * 600.-F N.I 100 par séance, soit 14.87EUR N.I 100 par séance - délibération du 12 mars 2009: * 16,36EUR N.I 100 par séance						
	Total 111	52 459,69	58 000,00	58 100,00	59 500,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	600,00	600,00	600,00		
603500/99001	Fournitures de bureau pour les bureaux de vote	0,00	600,00	600,00	600,00		
	- dans la cadre des élections européennes en mai 2019						
608121	Fournitures d'entretien	383,10	260,00	260,00	400,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien pour les bureaux de vote	383,10	260,00	260,00	400,00		
	- dans la cadre des élections européennes en mai 2019						
608122	Petit équipement	1 111,50	1 140,00	1 140,00	1 300,00		
608122/99001	Autre petit équipement pour les bureaux de vote	1 111,50	1 140,00	1 140,00	1 300,00		
	- dans la cadre des élections européennes en mai 2019						
615241	Frais de réception	156,82	200,00	200,00	200,00		
615241/99001	Frais de réception	156,82	200,00	200,00	200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	- dans la cadre des élections européennes en mai 2019 - catering pour les membres des bureaux de vote						
642800	Autres indemnités	993,92	1 100,00	910,00	1 100,00		
<i>642800/99001</i>	<i>Indemnité pour les membres des bureaux de vote</i>	993,92	1 100,00	910,00	1 100,00		
	- dans la cadre des élections européennes en mai 2019 - suivant les dispositions réglementaires en vigueur, en faveur des aidants ne faisant pas partie de la composition régulière des bureaux de vote						
643800	Autres jetons de présence	6 261,03	11 765,00	6 450,00	8 000,00		
<i>643800/99001</i>	<i>Jetons de présence pour les membres des bureaux de vote</i>	6 261,03	11 765,00	6 450,00	8 000,00		
	- dans la cadre des élections européennes en mai 2019 - en suivant les dispositions réglementaires, en faveur des présidents, secrétaires, assesseurs et assesseurs-suppléants des bureaux de vote						
	Total 112	8 906,37	15 065,00	9 560,00	11 600,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	1 181,80	1 350,00	1 350,00	1 350,00		
<i>642400/99001</i>	<i>Indemnités aux commissions consultatives / secrétaire commission scolaire</i>	1 181,80	1 350,00	1 350,00	1 350,00		
	- commission scolaire: * indemnité du secrétaire: 6.000.-F N.I. 100 par an, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 7.1.1986, N°: 74/86/CAC (148.74EUR N.I. 100 par an);						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	26 659,38	38 000,00	38 000,00	38 000,00		
<i>643400/99001</i>	<i>Commissions consultatives - jetons de présence</i>	26 659,38	38 000,00	38 000,00	38 000,00		
	- commissions consultatives - jetons de présence suivant délibération du conseil communal du 29.01.1988: 300.-F/séance, soit 7.44EUR (n.i. 100 de l'échelle mobile des salaires)par séance - augmentation de certains montants de jetons (présidents et secrétaires), suivant délibération du 15 juin 2006 Président: 11,16 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) Secrétaire: 14,88 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	Membre: 7,44 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) Président-Secrétaire: 18,60 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) - en 2018 diminution du nombre des commissions avec néanmoins une hausse du nombre des réunions (8 par an, commissions scolaire et des finances avec chacune 3 réunions)						
	Total 113	27 841,18	39 350,00	39 350,00	39 350,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	8 685,80	13 300,00	13 300,00	13 300,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - enveloppes et imprimés 5.000 - frais de reliure 2.000 - matériel de bureau divers 6.300	8 685,80	13 300,00	13 300,00	13 300,00		
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	700,00		
608111/99001	Fourniture d'eau Facturation interne de l'eau à partir de 2019	0,00	0,00	0,00	700,00		
608112	Electricité	7 160,74	10 000,00	8 500,00	9 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité - frais de la Mairie	7 160,74	10 000,00	8 500,00	9 000,00		
608113	Gaz de canalisation	3 069,58	3 750,00	4 250,00	4 250,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation - frais de la Mairie	3 069,58	3 750,00	4 250,00	4 250,00		
608121	Fournitures d'entretien	538,57	2 000,00	2 200,00	2 500,00		
608121/99001	Bâtiment - fournitures d'entretien - bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes	538,57	2 000,00	2 200,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
608122	Petit équipement	7 785,18	25 000,00	20 000,00	30 500,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement	611,84	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes						
608122/99002	Machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	2 926,18	4 000,00	4 000,00	9 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau, toner & papier spéciaux depuis mi-2018 toner et papier spécial pour plotter						
608122/99005	Machines de bureau et matériel informatique	3 687,90	16 000,00	11 000,00	14 000,00		
	- dépenses diverses * en 2016: acquisition de quelques PC pour le personnel, ensemble avec des appareils de lecture des compteurs d'eau * en 2017: poursuite de la mise à jour du matériel * en 2018: poursuite de la mise à jour du matériel * en 2019: poursuite de la mise à jour du matériel et acquisition de matériel pour 2 nouveau collaborateurs						
608122/99006	Acquisition mobilier	559,26	2 500,00	2 500,00	5 000,00		
	- dépenses diverses - 2019: suite à l'engagement de 2 nouveaux collaborateurs certains petits réaménagements des bureaux et petites acquisitions s'imposent						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
608128/99001	Frais divers de fonctionnement	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- frais de mesurage et extraits - divers équipements - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
611200	Loyers et charges mobilières	868,78	870,00	870,00	870,00		
611200/99001	Location hardware	868,78	870,00	870,00	870,00		
	- frais de location serveur et autres - plus de frais de location, vu acquisition d'un nouveau serveur en propriété à partir de 2017						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
612200	Entretien et réparations	61 012,58	61 700,00	61 700,00	64 000,00		
612200/99001	Bâtiment - travaux d'entretien et réparations	59 250,00	58 700,00	58 700,00	60 000,00		
	- bâtiments administratifs (nettoyage par entreprise privée) * nouv. mairie depuis 2005						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique	1 762,58	3 000,00	3 000,00	4 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau - diverses adaptations du système d'enregistrement "Entrée/Sortie"						
612300	Contrats de maintenance	23 779,60	26 200,00	27 500,00	28 200,00		
612300/99001	Contrat de maintenance installations techniques	12 678,69	13 000,00	13 500,00	14 700,00		
	- mairie: contrats de maintenance ascenseur, installation de chauffage, porte automatique, installation photovoltaïque (mairie & carport)						
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau	11 100,91	13 200,00	14 000,00	13 500,00		
	- mairie: contrat de mainenanee: copieuses, serveur informatique et machine à plier et à emballer (acquis en 2017)						
613410	Honoraires juridiques	7 496,30	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
613410/99001	Honoraires juridiques	7 496,30	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- frais d'honoraires à payer à l'huissier de justice et à l'avocat, chargés du recouvrement des taxes et impositions communales - frais d'avocats et d'expertises dans le cadre de causes communales à défendre						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- frais divers - en 2016: frais en relation avec des tests d'aptitudes pour candidats rédacteurs						
613484	Honoraires médicaux et de soins	168,00	300,00	300,00	300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
613484/99001	Honoraires médicaux et de soins - à partir de 2007: vaccination à charge de la commune du personnel communal contre le virus de la grippe (à titre facultatif)	168,00	300,00	300,00	300,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	30 416,98	36 000,00	36 000,00	36 000,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...) - Foyer S.A., en coassurance avec La Luxembourgeoise - adaptations à partir de 2010, vu une étude en relation avec nos contrats d'assurance par bureau tiers et conclusions en conséquence (diminution de primes et augmentation des garanties en parallèle) - en 2016 et 2017, augmentaiton vu mise en service nouvelle école et caserne de pompiers avec atelier communal	30 416,98	36 000,00	36 000,00	36 000,00		
614600	Assurance responsabilité civile	8 335,61	8 700,00	8 700,00	9 000,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile - La Luxembourgeoise S.A. * remaniement en 2010, vu une étude par tiers concernant les assurances de la commune	8 335,61	8 700,00	8 700,00	9 000,00		
614800	Autres assurances	6 485,00	6 700,00	6 700,00	6 900,00		
614800/99001	Assurance accident usagers / Casco voyages de services / tableau Felten / oeuvres d'art mairie	6 485,00	6 700,00	6 700,00	6 900,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	44 806,32	45 000,00	45 000,00	50 000,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications - publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: - compte-rendu analytique, magazine et autres publ. - pour 2019: publication bimensuelle d'un Info-Blatt - pour 2019: réédition de diverses brochures (eau, déchets) - publicité et avis de presse - y compris frais de traduction par tiers en ce qui concerne le	44 806,32	45 000,00	45 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	bulletin						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	500,00	500,00	500,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- dépense à prévoir en conformité avec les dispositions légales en vigueur						
	- prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal						
615241	Frais de réception	8 389,40	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
615241/99001	Fête de fin d'année personnel	8 389,40	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	- fête de fin d'année du personnel communal						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	78 239,82	60 000,00	65 000,00	65 000,00		
615300/99001	Frais postaux et frais de télécommunications	78 239,82	60 000,00	65 000,00	65 000,00		
	- taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur; frais d'affranchissement, envois collectifs distribués par la poste						
	- depuis 2017: frais d'entretien pour centrale téléphonique via internet IP (600 €/mois), en contrepartie diminution des frais de communication						
	Insertion annuaire: 6.615 €						
	Quittancement trimestriel: 4 x 1.245 €						
	Abo Hotspots: 157 € / mois						
	à partir de 2019: distribution bi-mensuelle d'un Info-Blatt avec en conséquence diminution d'envois de flyer						
618110	Documentation générale	2 201,64	2 600,00	2 600,00	2 600,00		
618110/99001	Fournitures de bureau / Documentation générale	2 201,64	2 600,00	2 600,00	2 600,00		
618820	Frais de formation	4 873,39	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
618820/99001	Frais de formation	4 873,39	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- formations diverses et en particulier formation spécifiques des salariés à tâche manuelle pour la conduite de certains engins						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- formations du personnel dans le cadre du pacte-climat - formations spécifiques en matière de gestion des réseaux informatiques						
621000	Rémunérations des salariés	849 167,16	970 500,00	945 000,00	1 028 000,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	663 294,15	775 000,00	725 000,00	775 000,00		
	en 2018: - 1 secrétaire & 1 receveur - 4 rédacteurs, dont un à 75% depuis 2017, un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un depuis 2017 à 75% à partir de 2019: 1 fonctionnaire (rédacteur) à tâche complète						
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	182 301,35	187 000,00	200 000,00	205 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 3 employés communaux à temps plein						
621000/99003	*Rémunérations de base-salariés à tâche intellectuelle	0,00	0,00	14 000,00	42 000,00		
	à partir du 15/11/18: engagement d'un CDD en remplacement d'un fonctionnaire en maladie à long terme						
621000/99005	*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire	3 571,66	8 500,00	6 000,00	6 000,00		
	- suivant règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement						
623000	Charges sociales (part patronale)	183 762,55	215 000,00	210 900,00	231 000,00		
623000/99001	*Rémunération charges patronales -fonctionnaires	159 626,64	187 000,00	180 000,00	189 000,00		
	en 2018: - 1 secrétaire & 1 receveur - 4 rédacteurs, dont un à 75% depuis 2017, un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un depuis 2017 à 75% à partir de 2019: 1 fonctionnaire (rédacteur) à tâche complète						
623000/99002	*Rémunération charges patronales -employés communaux	24 135,91	28 000,00	28 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- 2 employés communaux à mi-temps - 2 employés communaux à temps plein - à partir de 2019/02: 1 employé communal à mi-temps suppl.						
623000/99003	<i>*Rémunération charges patronales -salariés a tâche intellectuelle</i>	0,00	0,00	2 900,00	12 000,00		
	à partir du 15/11/18: engagement d'un CDD en remplacement d'un fonctionnaire en maladie à long terme						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 750,93	2 000,00	2 000,00	3 500,00		
641000/99001	<i>Licences informatiques</i>	1 750,93	2 000,00	2 000,00	3 500,00		
	- réservation des noms de domain - internet - à partir de 2015: diverses autres licences viendront s'ajouter - à partir de 2019: licence ADOBE PRO pour 3 utilisateurs (632 €), licences anti-virus pour le parc informatique de la commune (305 €), licences suppl. en cas de besoin						
642300	Indemnités aux membres du personnel	590,90	640,00	640,00	640,00		
642300/99001	<i>Indemnité pour perte de caisse</i>	590,90	640,00	640,00	640,00		
	- indemnité pour pertes de caisse * indemnité annuelle de 2.400.-F N.I.100, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 31.12.1985, N°: 701/85, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (59.49EUR N.I 100) * adaptation à partir de 2005 à la législation en vigueur, suivant délibération du 31 janvier 2005, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (74.37EUR N.I 100), vu l'augmentation de la population communale						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	250,00	250,00	250,00		
648110/99001 P	<i>Subventions Enrôlés de Force (section sud-ouest)</i>	0,00	250,00	250,00	250,00		
648211 S	Participations à caractère général	123 934,06	137 111,00	139 514,20	147 468,00		
648211/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du Sigi - centralisation communes</i>	25 219,32	26 771,00	29 174,80	29 590,00		
	- frais de centralisation suivant circulaire du SIGI du 16 novembre 2018						
648211/99002 S	<i>*Participations aux frais d'exploitation SIGI</i>	52 484,52	58 937,00	58 937,00	63 149,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
648211/99003 S	- frais suivant circulaire du SIGI du 16 novembre 2018 <i>*Location logiciel SIGI</i>	40 937,92	45 971,00	45 971,00	49 256,00		
648211/99004 S	- frais suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017 <i>*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol</i>	5 292,30	5 432,00	5 431,40	5 473,00		
648212 S	- suivant circulaire n°15 du SYVICOL du 13 novembre 2018 Participations à caractère spécifique	3 469,05	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
648212/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du SIGI</i> - Maintenance APSAL (31-75 salaires) - y compris autres frais spécifiques, tels que location de portables de lecture, intrerventions techniques, etc.	3 469,05	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
	Total 120	1 466 987,94	1 659 821,00	1 633 124,20	1 766 178,00		
3/130/	130 Coordination technique						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	235,17	500,00	500,00	0,00		
603300/99001	<i>Pneus et autres pièces de rechange</i> - véhicules du service technique (regroupé sous 3/000/603300/99093)	235,17	500,00	500,00	0,00		
603500	Fournitures de bureau	94,18	0,00	0,00	0,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau</i> - service technique, fournitures spécifiques	94,18	0,00	0,00	0,00		
603600	Carburants	1 031,22	0,00	0,00	0,00		
603600/99001	<i>Carburants pour véhicules</i> - véhicules du service technique	1 031,22	0,00	0,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	281,84	500,00	500,00	0,00		
608121/99002	<i>Machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
608121/99003	- pour service technique communal <i>Véhicules - fournitures d'entretien</i>	281,84	500,00	500,00	0,00		
	- véhicules du service technique (regroupé avec 3/000/608121/99093)						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99005	<i>Machines de bureau et matériel informatique</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	251,09	500,00	500,00	500,00		
608128/99001	<i>Frais divers de fonctionnement</i>	251,09	500,00	500,00	500,00		
	- divers menus frais en relation avec des besoins (copies diverses, petit équipement, etc.)						
611200	Loyers et charges mobilières	783,48	1 700,00	1 200,00	1 700,00		
611200/99001	<i>Contrat de location batterie Renault Zoe</i>	783,48	1 700,00	1 200,00	1 700,00		
	- suivant contrat - augmentation en raison de l'acquisition d'une voiture électrique supplémentaire en 2018						
612200	Entretien et réparations	1 341,20	0,00	0,00	0,00		
612200/99003	<i>Entretien et réparations - Véhicules</i>	1 341,20	0,00	0,00	0,00		
	- véhicules du service technique - en 2018 reprise des dépenses relatives aux véhicules sous les dépenses liées à l'atelier						
612300	Contrats de maintenance	4 693,89	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
612300/99002	<i>Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau</i>	4 693,89	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	- contrat de maintenance du "Système d'information géographique" - bouleversements en 2014, suite à la faillite d'un fournisseur, reprise en 2015 par un nouveau fournisseur - acquisition programme de gestion des projets et maintenance en 2014 - contrat de maintenance TRIGIS						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	904,80	0,00	0,00	0,00		
614100/99001	Assurances sur véhicules	904,80	0,00	0,00	0,00		
	- les trois véhicules du service technique - en 2018 reprise des dépenses relatives aux véhicules sous les dépenses liées à l'atelier						
618120	Documentation technique	265,00	500,00	500,00	500,00		
618120/99001	Documentation technique	265,00	500,00	500,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés	301 617,27	307 000,00	326 105,00	364 000,00		
621000/99001	*Rémunérations de base - fonctionnaires	244 802,58	249 000,00	264 000,00	269 000,00		
	- 2 ingénieurs techniciens						
621000/99002	*Rémunérations de base - employés communaux	56 814,69	58 000,00	62 105,00	95 000,00		
	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal en 2019: engagement d'un employé communal B1 à 50 %						
623000	Charges sociales (part patronale)	67 459,66	67 600,00	74 020,00	82 000,00		
623000/99001	*Rémunération charges patronales - fonctionnaires	59 979,65	60 000,00	66 000,00	69 000,00		
	- 2 ingénieurs techniciens						
623000/99002	*Rémunération charges patronales - employés communaux	7 480,01	7 600,00	8 020,00	13 000,00		
	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal - en 2019: engagement d'un employé communal B1 à 50 %						
	Total 130	378 958,80	384 800,00	409 825,00	455 200,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	12 480,01	1 000,00	1 000,00	13 000,00		
615241/99001	Frais de jumelage	12 480,01	1 000,00	1 000,00	13 000,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
	jumelée de Landiras - en 2017: frais d'organisation à charge de la commune de Dippach - en 2018: festivités à Landiras - en 2019: frais d'organisation à charge de la commune de Dippach						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	8 350,00	8 350,00	0,00		
<i>616000/99001</i>	<i>Frais de transport jumelage</i>	0,00	8 350,00	8 350,00	0,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landira - en 2017: festivités à Dippach, donc pas de frais de transport à charge de la commune - en 2018: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants - en 2019: festivités à Dippach, donc pas de frais de transport à charge de la commune						
	Total 140	12 480,01	9 350,00	9 350,00	13 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	2 547,50	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
<i>646100/99001</i>	<i>Impôt foncier</i>	2 547,50	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
	- impôt foncier/propriétés communales; - impôt foncier/propriété commune de Reckange-sur-Mess						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	246 000,00	67 000,00	67 000,00	152 000,00		
<i>648510/99001 G</i>	<i>Fonds pour Dépense Communales: Autres</i>	246 000,00	67 000,00	67 000,00	152 000,00		
	- imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique - montant, suivant courrier du 14 novembre 2018						
	Total 170	248 547,50	69 450,00	69 450,00	154 450,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	1 114,25	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
613300/99001	Frais de banques - frais de compte, en particulier suite aux décisions des instituts bancaires de facturer des frais sur virements	1 114,25	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
648231 G	Fonds pour l'emploi	5 185,62	5 545,00	5 522,69	5 750,85		
648231/99001 G	Fonds pour l'emploi - suivant circulaire ministérielle particulière du 10 novembre 2017, N°: 3514	5 185,62	5 545,00	5 522,69	5 750,85		
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	1,12	100,00	100,00	100,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs sur compte courant	1,12	100,00	100,00	100,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	20 789,86	75 000,00	38 000,00	60 000,00		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts - emprunt contracté chez la BIL - emprunts contractés chez la BCEE	20 789,86	75 000,00	38 000,00	60 000,00		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	588 486,94	680 000,00	635 000,00	650 000,00		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement - emprunt contracté chez la BIL - emprunts contractés chez la BCEE	588 486,94	680 000,00	635 000,00	650 000,00		
	Total 180	615 577,79	761 845,00	679 822,69	717 050,85		
	Total général 1	2 811 759,28	2 997 681,00	2 908 581,89	3 216 328,85		
3/220/	2 Protection sociale						
	220 Troisième âge						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 292,40	4 000,00	4 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
608128/99001	Activités commission intergénérationnelle - Part 3ième âge - activités à organiser par la commission intergénérationnelle (frais d'organisation) - Suite à la fusion des commissions du 3ième âge et de la jeunesse, pour la prise en charge des frais incombant plus du côté du 3ième âge - participation aux activités conjointes de quelques communes du sud	1 292,40	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	29 617,88	31 500,00	42 000,00	42 000,00		
612150/99001	Repas sur roues - Service de restauration - à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015 - forte augmentation en 2018	29 617,88	31 500,00	42 000,00	42 000,00		
612200	Entretien et réparations	105,30	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200/99001	Repas sur roues - réparation appareils de chauffage	105,30	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615241	Frais de réception	8 512,73	8 800,00	8 800,00	8 800,00		
615241/99001	Fête de Noel pour retraités - frais divers - entre autres frais en relation avec les fêtes d'anniversaires extraordinaires	8 512,73	8 800,00	8 800,00	8 800,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 335,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
616000/99001	Frais de transport 3ième âge - activités à organiser par la commission intergénérationnelle (frais de transport)	1 335,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
642800	Autres indemnités	500,00	500,00	500,00	500,00		
642800/99001	Indemnités cours de danse 3ième âge - suivant facture à présenter	500,00	500,00	500,00	500,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 920,55	2 950,00	2 950,00	2 950,00		
648110/99001 P	Excursions Amiperas - prise en charge de frais de transport occasionnés par des excursions organisées pour les membres de l'Amiperas	1 220,55	2 200,00	2 200,00	2 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
648110/99002 P	- suite à la décision du conseil communal Subvention aux associations œuvrant dans le domaine du 3ième âge	700,00	750,00	750,00	750,00		
	- subside ordinaire de l'association Amiperas, suivant décision du conseil communal						
688000	Autres impôts et taxes	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
688000/99001	Remboursement caution pour appareils de chauffage des menus	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- remboursement de cautions prise en recette dans le cadre de la mise à disposition des appareils de chauffage pour les repas sur roues, suivant décision du conseil communal du 27 février 2015						
	Total 220	43 383,86	54 750,00	65 250,00	65 250,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	778,49	2 000,00	2 000,00	3 000,00		
608128/99001	Activités de la commission de l'égalité des chances	778,49	2 000,00	2 000,00	3 000,00		
	Organisation d'un circuit/randonnée/course "Egalité" en 2019						
642800	Autres indemnités	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
642800/99001	Indemnités dans le cadre de la médiation	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- service de médiation à mettre en oeuvre en 2018						
	Total 230	778,49	7 000,00	7 000,00	8 000,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
608122	Petit équipement	232,57	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- crèche à Dippach						
608122/99002	Infrastructures - petit équipement	232,57	1 500,00	1 500,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
	- crèche à Dippach, entrtien des infrastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200	Entretien et réparations	4 049,82	25 000,00	6 000,00	25 000,00		
612200/99001	Bâtiment - travaux d'entretien et réparations	4 049,82	24 000,00	5 000,00	24 000,00		
	- crèche à Dippach - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrsastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	Subsides crèche	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- subside de fonctionnement en faveur de la crèche à Dippach, suivant décision du conseil communal						
	Total 241	5 282,39	28 000,00	9 000,00	28 000,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603110	Combustibles - Solides	3 127,02	8 030,00	4 380,00	4 380,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	3 127,02	8 030,00	4 380,00	4 380,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
603200	Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200/99001	Maison relais - bâtiments - produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	4 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608111/99001	Fourniture d'eau Facturation interne de l'eau à partir de 2019	0,00	0,00	0,00	4 200,00		
608112	Electricité	12 394,97	18 362,50	13 750,00	13 750,00		
608112/99001	Ventil. électricité - maison-relais à Schouweiler (part de frais ventilés)	12 394,97	18 362,50	13 750,00	13 750,00		
608113	Gaz de canalisation	472,98	1 460,00	6 205,00	5 475,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation - maison-relais à Schouweiler, plus de dépense à partir de 2017, vu chauffage par système à distance et frais ventilés en conséquence à l'article afférent	472,98	1 460,00	6 205,00	5 475,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 982,50	3 200,00	6 200,00	3 200,00		
608121/99001	Maison relais - bâtiment - fournitures d'entretien - maison-relais à Schouweiler	1 982,50	3 200,00	6 200,00	3 200,00		
612200	Entretien et réparations	15 859,10	18 500,00	15 500,00	22 500,00		
612200/99001	Maison relais - travaux d'entretien et réparations des bâtiments Prise en charge de frais relatifs à la maison relais pour (éventuelle) refacturation dans le cadre de la convention Croix-Rouge / Etat / Commune - à partir de 2019: facturation de l'enlèvement des déchets (+/- 5.000 €/an)	15 859,10	18 500,00	15 500,00	22 500,00		
612300	Contrats de maintenance	687,96	700,00	700,00	700,00		
612300/99001	Maintenance (installation de distribution d'eau) - à partir de 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau, frais de maintenance dans ce cadre - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel	687,96	700,00	700,00	700,00		
648120 P	Subventions affectées	221 296,53	337 000,00	337 000,00	340 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
648120/99002 P	Encadrement et repas MRE - suite à la convention approuvée par le conseil communal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion de conventions tri-partites entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation régulière dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal de 2013 et 2014 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat. Part de l'Etat au frais: 75%. - reprise de l'article 3/242/648211/99002 vers l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - à partir de 2016: changement de prestataire, vu la cessation des activités du genre par Pro-Actif, reprise par la Croix-Rouge, déménagement des activités vers l'ancienne école réaménagée à la rentrée 2016 - convention avec le prestataire suivant décision du conseil communal du 20 novembre 2015 - augmentation de la capacité et frais de personnel suite au déménagement vers l'ancien bâtiment scolaire à partir de 2017	221 296,53	337 000,00	337 000,00	340 000,00		
	Total 242	255 821,06	387 252,50	383 735,00	394 205,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	21 175,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
648330/99001 P	Subvention d'études à partir de l'année scolaire 2007: - nouvelle réglementation suivant décision du conseil communal du 14 septembre 2007: - classes de 7e-4e, resp. 7e-10e: 65 Euro par an avec succès - classe de 3e resp. 11e: 75 euro par an avec succès	21 175,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/251/	251 Subventions d'études						
	- classe de 2e resp. 12e: 85 Euro par an avec succès - classe de 1er resp. 13e: 100 Euro par an avec succès - enseignement potsecondaire; 125 Euro par an avec succès						
	Total 251	21 175,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
603110	Combustibles - Solides	257,02	660,00	360,00	360,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	257,02	660,00	360,00	360,00		
	- maison dea jeunes à Schouweiler - part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	350,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	350,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	1 735,30	2 570,75	1 925,00	1 925,00		
608112/99001	Ventil. électricité	1 735,30	2 570,75	1 925,00	1 925,00		
	- maison des jeunes à schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	38,87	120,00	510,00	450,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	38,87	120,00	510,00	450,00		
612200	Entretien et réparations	577,07	4 500,00	7 000,00	10 000,00		
612200/99001	Maison des jeunes - Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	577,07	4 500,00	7 000,00	10 000,00		
	- maison des jeunes à Schouweiler - en 2018 remise en état du plafond de la maison des jeunes - prise en charge depuis 2018 des frais de nettoyage et refacturation à la SABA asbl (5.500 €)						
648120 C	Subventions affectées	1 327,33	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648120/99001 C	Activités organisations concertées communes du sud	1 327,33	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	- activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers) - reprise de l'article 3/253/648211/99001 vers l'article 3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648120 P	Subventions affectées	77 895,00	80 000,00	94 432,00	97 000,00		
<i>648120/99002 P</i>	<i>Activités SABA</i>	77 895,00	80 000,00	94 432,00	97 000,00		
	- à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.) - suivant convention à passer le moment venu - augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète - reprise de l'article 3/253/648211/99002 vers l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 253	81 830,59	90 350,75	106 727,00	112 585,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	550,00		
<i>608111/99001</i>	<i>Fourniture d'eau</i>	0,00	0,00	0,00	550,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	3 966,39	5 876,00	4 400,00	4 400,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Ventil. électricité</i>	3 966,39	5 876,00	4 400,00	4 400,00		
	- home pour scouts						
608113	Gaz de canalisation	1 947,04	2 700,00	2 700,00	2 500,00		
<i>608113/99001</i>	<i>Gaz de canalisation</i>	1 947,04	2 700,00	2 700,00	2 500,00		
	- en relation avec le home pour Scouts à Schouweiler						
608122	Petit équipement	0,00	600,00	600,00	600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608122/99001	Home scouts - Bâtiment - petit équipement	0,00	600,00	600,00	600,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 735,71	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608128/99001	Activités commission intergénérationnelle - Part jeunesse - organisation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission intergénérationnelle	1 735,71	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200	Entretien et réparations	5 227,18	4 800,00	4 800,00	5 300,00		
612200/99001	Home scouts - Travaux d'entretien et réparations des bâtiments - y compris nettoyage sommaire par commune (nettoyage : 3100 €)	5 227,18	4 800,00	4 800,00	5 300,00		
612300	Contrats de maintenance	929,61	1 000,00	1 000,00	1 200,00		
612300/99001	Home scouts - Contrats de maintenance pour installations techniques ascenseur & installation photovoltaïque à partir de 2019	929,61	1 000,00	1 000,00	1 200,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 850,00	1 950,00	1 900,00	1 950,00		
648110/99001 P	Subventions section locale FNEL / amicale DACHSEN	1 850,00	1 950,00	1 900,00	1 950,00		
	Total 259	15 655,93	19 926,00	18 400,00	19 500,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	Subventions KRANK KANNER DOHEEM - suivant décision du conseil communal, à prendre le moment venu	0,00	150,00	150,00	150,00		
648120 P	Subventions affectées	57 152,65	56 870,55	56 870,55	56 870,55		
	Emploi - Service de proximité	57 152,65	56 870,55	56 870,55	56 870,55		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
648120/99002 P	- participation financière en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision de principe du conseil communal du 22.05.2013, suite à la faillite de OPE et suivant convention du 27 décembre 2013 - reprise de l'article 3/260/648211/99002 vers l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648220 O	Participations au déficit	45 241,53	50 150,07	49 242,45	51 790,27		
648220/99001 O	<i>*Participation déficit office social</i>	45 241,53	50 150,07	49 242,45	51 790,27		
	- à partir de 2012: participation au déficit de l'office social commun à Mamer, suivant les dispositions légales et décisions d'adhésion de la part du conseil communal						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	18 711,88	31 200,00	31 200,00	31 200,00		
648310/99001 P	<i>Participations: Aide Familiale Télé-Assistance</i>	33,60	200,00	200,00	200,00		
	- en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible)						
648310/99002 P	<i>Aides aux personnes dans le besoin (vie chère)</i>	18 678,28	31 000,00	31 000,00	31 000,00		
	- allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention)						
648320 P	Aides aux sinistrés	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648320/99001 P	<i>Aides aux sinistrés</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
	- en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant						
	Total 260	121 106,06	139 370,62	138 463,00	141 010,82		
3/270/	270 Intégration des étrangers						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	14 828,33	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>Activités de la Commission consultative communale d'intégration (CCCI)</i>	14 828,33	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- en 2017: mise en oeuvre du Typesch Dippech, en faveur des nouveaux- arrivants en 2018: mise à jour et extension électronique du Typesch Dippech						
615241	Frais de réception	1 097,87	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Manifestations de la Commission consultative communale d'intégration (CCCI)</i>	1 097,87	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	- Multi-Culti / Réception nouveaux arrivants /						
	Total 270	15 926,20	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Total général 2	560 959,58	757 649,87	759 575,00	799 550,82		
3/310/	3 Ordre et sécurité publics						
	310 Services d'ordre						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>Frais divers de fonctionnement</i>	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- acquisition de matériel de sensibilisation pour la population - en 2018 acquisition de matériel de sensibilisation pour la population dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement de police						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
648120 P	Subventions affectées	732,00	800,00	800,00	800,00		
648120/99001 P	Convention avec Déierenasyl	732,00	800,00	800,00	800,00		
	- frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl.						
	- reprise de l'article 3/310/648211/99001 vers l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	0,00	400,00	400,00	400,00		
648211/99002 C	Comité et actions de prévention	0,00	400,00	400,00	400,00		
	- indemnité à allouer au secrétaire du comité de prévention intercommunal de la police (fonctionnaire à l'administration communale de Bertrange), suivant délibération du conseil communal du début de 2012: 3 p.i., à prendre en charge à titre de 1/2 par la commune de Dippach (1/2 à prendre en charge par la commune de Bertrange)						
	Total 310	732,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00		
3/320/	320 Services de secours						
602000	Matières consommables	795,60	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
602000/99001	Produits chimiques et produits connexes	795,60	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- matériel de résorption d'hydrocarbures et matériel anti-guêpes						
603200	Produits d'entretien	1 446,12	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
603200/99001	Bâtiment - produits d'entretien	1 446,12	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- casernes de sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2017 augmentaiton vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	589,68	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange	589,68	1 500,00	1 500,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- pour les véhicules d'incendie						
603500	Fournitures de bureau	823,84	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau pour travaux administratifs des pompiers	823,84	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- vu la mise en service des nouveaux locaux						
603600	Carburants	1 296,02	1 750,00	1 750,00	1 750,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	1 296,02	1 750,00	1 750,00	1 750,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
603700	Lubrifiants	0,00	200,00	200,00	200,00		
603700/99001	Lubrifiants	0,00	200,00	200,00	200,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	1 800,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	1 800,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	4 318,10	5 000,00	5 200,00	6 085,00		
608112/99001	Centre de Secours - Electricité	4 318,10	5 000,00	5 200,00	6 085,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608113	Gaz de canalisation	4 044,75	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608113/99001	Centre de Secours - Gaz de canalisation	4 044,75	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique						
608121	Fournitures d'entretien	2 914,60	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608121/99001	Bâtiment - fournitures d'entretien	926,59	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
608121/99003	Véhicules - fournitures d'entretien - pour les véhicules d'incendie	1 988,01	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122	Petit équipement	27 356,04	23 100,00	23 100,00	23 100,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement -casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange	786,66	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99002	Machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
608122/99003	Véhicules - petit équipement - pour les véhicules d'incendie	542,61	600,00	600,00	600,00		
608122/99004	Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie - acquisition de matériel suivant rapport d'inspection de Monsieur, l'inspecteur régional et divers: - acquisition d'équipements personnels - acquisition de matériel de protection de la respiration - acquisitions diverses et entretien	25 730,76	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608122/99006	Acquisition mobilier - pour les besoins des corps de sapeurs-pompiers - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal	296,01	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	10 690,84	24 000,00	17 000,00	36 000,00		
612200/99001	Bâtiment - travaux d'entretien et réparations - casernes de sapeurs-pompiers à Dippach et Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange - y compris frais de nettoyage	6 244,50	7 200,00	7 200,00	22 000,00		
612200/99002	Entretien et réparations - défibrillateurs Suite au remplacement successif des défibrillateurs de 2018 à 2019, réservation d'un crédit pour d'éventuels travaux d'entretien et de réparation	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200/99003	Entretien et réparations - Véhicules	1 359,83	10 000,00	3 000,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
612200/99004	- pour véhicules d'incendie <i>Entretien et réparation - matériel service d'incendie</i>	3 086,51	5 800,00	5 800,00	5 000,00		
612300	Contrats de maintenance	670,90	6 500,00	1 300,00	4 300,00		
612300/99001	<i>Autres contrats de maintenance pour appareils respiratoires</i>	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
612300/99002	- contrat de maintenance pour le contrôle régulier des appareils respiratoires, suivant convention entre la commune et entreprise prestataire, approuvée par le conseil communal, en conformité avec la loi - vu la mise en route de la nouvelle caserne, changement en 2017, étant donné qu'un atelier pour appareils respiratoires est disponible <i>Contrat de maintenance défibrillateurs</i>	670,90	1 500,00	1 300,00	1 300,00		
612300/99003	- suite à la mise en service de plusieurs stations dans la commune en 2014 - remplacement successif des défibrillateurs de 2018 à 2019 <i>Contrats de maintenance pour installations techniques</i>	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
614100	- ascenseur & autres installations techniques Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 662,40	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
614100/99003	<i>Assurances sur véhicules du service d'incendie</i>	2 662,40	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
618820	Frais de formation	140,40	25 000,00	5 000,00	5 000,00		
618820/99001	<i>Frais de formation</i>	140,40	25 000,00	5 000,00	5 000,00		
642500	- frais de formation à l'attention des sapeurs-pompiers pour garantir le fonctionnement impeccable du service - y compris formation à l'étranger à la demande des chefs de corps, le cas échéant Indemnités aux bénévoles	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
642500/99001	<i>Indemnités aux bénévoles - prime d'ancienneté</i>	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- à l'image des services de la Protection Civile, pour lesquels les indemnités sont prises en charge par l'Etat, il est appelé aux communes de gratifier les membres bénévoles de services d'incendie communaux d'indemnités similaires - il est proposé de liquider ces indemnités sur base d'une estimation forfaitaire des heures prestées (estimation à établir d'un commun accord avec les services, décision du conseil communal à prendre le moment venu) - augmentation en 2014, vu, entre autres, la mise en route d'un service "First-Responder"						
648110 P	Subventions non affectées	2 500,00	3 000,00	2 400,00	3 000,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations actives dans le service incendie et de secours</i>	2 500,00	3 000,00	2 400,00	3 000,00		
	- subside ordinaire en faveur du corps de sapeurs-pompiers de la commune et autres subsides dans ce cadre, suivant décisions du conseil communal - Fédération de la Région SUD - 250 € - subside extraordinaire au pompiers, dans le cadre de la fusion des deux corps, suivant décision du conseil communal à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	4 558,00	6 000,00	2 000,00	0,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Remboursement - permis de conduire C - congés sapeurs</i>	4 558,00	6 000,00	2 000,00	0,00		
	- prise en charge éventuelle de subventions dans le cadre de l'acquisition d'un permis de conduire "C" (suivant délibération du conseil communal du 23 mars 2001, approuvé par l'autorité supérieure le 11 juin 2001, N°:142/01/CAC-modification par le conseil communal en date du 15 décembre 2003) - prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi - reprise de ce volet de l'article 3/320/648258/99001 vers l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - y compris subside pour prestations facturées, recettes aux chapitre afférent - plus de dépense de la sorte vu reprise par CGDIS						
648211 G	Participations à caractère général	0,00	68 430,00	68 607,25	153 000,00		
<i>648211/99001 G</i>	<i>Contribution financière annuelle au CGDIS</i>	0,00	68 430,00	68 607,25	153 000,00		
	Courrier du 5/12/17 annoncé par la circulaire N°3514 du 10/11/17 en vue de la création du CGDIS en date du 1ier juillet 2018 Participation 2019 communiquée par le Ministère de l'Intérieur via courrier du 9/11/2018						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	Total 320	94 807,29	210 980,00	174 557,25	282 235,00		
	Total général 3	95 539,29	216 180,00	179 757,25	287 435,00		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
603200	Produits d'entretien	51,52	60,00	100,00	100,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - produits d'entretien	51,52	60,00	100,00	100,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	180,41	200,00	200,00	220,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	180,41	200,00	200,00	220,00		
603600	Carburants	762,84	740,00	1 040,00	1 080,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	762,84	740,00	1 040,00	1 080,00		
603700	Lubrifiants	76,88	120,00	120,00	120,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	76,88	120,00	120,00	120,00		
608112	Electricité	90,96	128,00	141,60	106,20		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité	90,96	128,00	141,60	106,20		
608113	Gaz de canalisation	105,98	0,00	199,00	208,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	105,98	0,00	199,00	208,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608114	Chaleur	296,34	320,00	121,00	0,00		
608114/99091	Ventil. atelier - Chaleur	296,34	320,00	121,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	638,16	1 360,00	1 360,00	1 800,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	138,75	160,00	160,00	320,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	264,97	840,00	840,00	880,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	234,44	360,00	360,00	600,00		
608122	Petit équipement	486,76	760,00	720,00	880,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	27,83	80,00	40,00	200,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	198,33	360,00	360,00	360,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	260,60	320,00	320,00	320,00		
608160	Vêtements professionnels	344,69	440,00	400,00	500,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	344,69	440,00	400,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	122 911,54	143 700,00	156 580,00	7 160,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
612200/99001	Travaux d'entretien du domaine agricole - chemin ruraux en 2018: - Application d'enrobés denses à chaud sur trois chemins ruraux aux lieu-dits "Bei Bonzelt" à Bettange/Mess (120m), "Fussbach" à Sprinkange (470m) et "Biergerbësch" à Schouweiler (700m)	121 773,61	142 000,00	155 000,00	5 000,00		
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	68,94	640,00	520,00	800,00		
612200/99093	Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	1 028,63	900,00	900,00	1 200,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	40,36	160,00	160,00	160,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	228,10	302,00	302,00	320,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicules - assurances	228,10	302,00	302,00	320,00		
621000	Rémunérations des salariés	18 464,79	18 500,00	19 080,00	19 600,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	18 464,79	18 500,00	19 080,00	19 600,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 840,83	3 100,00	3 158,00	3 300,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés à tâche manuelle	2 840,83	3 100,00	3 158,00	3 300,00		
648110 P	Subventions non affectées	600,00	700,00	650,00	700,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles - subside ordinaire Coin de Terre et Foyer	600,00	700,00	650,00	700,00		
	Total 411	148 079,80	170 430,00	184 171,60	36 094,20		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
603700	Lubrifiants	815,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
603700/99001	Lubrifiants	815,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- frais divers						
608121	Fournitures d'entretien	3 561,25	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	3 561,25	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	- frais divers						
	- serrures, panneaux de signalisation etc.						
608122	Petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
608122/99001	Petit équipement pour l'entretien du domaine forestier	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- frais divers						
612200	Entretien et réparations	20 652,75	100 500,00	100 500,00	100 500,00		
612200/99001	Travaux d'entretien divers	20 493,51	71 500,00	71 500,00	71 500,00		
	- travaux de débardage, etc.						
612200/99002	Travaux d'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99003	Travaux d'entretien et de réparation matériel et outillage domaine forestier	159,24	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	456,35	600,00	600,00	600,00		
613481/99001	Frais de certifications FSC et PEFC	456,35	600,00	600,00	600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 882,28	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
615212/99001	Frais activités pédagogiques	1 882,28	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
648258 G	Autres participations à des traitements	148 843,68	153 500,00	192 853,50	196 500,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	19 702,87	20 000,00	21 000,00	21 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	- part de la commune dans les traitements du triage comprenant les communes de Dippach, Bertrange et Reckange - reprise des salaires des ouvriers forestiers et d'autres indemnités sous l'article 3/412/648258/99002 en tant que remboursement à l'Etat à partir de 2004 puisqu'ils sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier - suivant plan de coupe et de culture, à approuver par le conseil communal et indications du préposé forestier - augmentation en 2018 et 2019 suite aux accords salariaux de 2016 et 2018.						
648258/99002 G	<i>*Rémunération des salariés forestiers - remboursement à l'Etat</i>	129 140,81	133 500,00	171 853,50	175 000,00		
	- salaires des ouvriers-forestiers engagés par le préposé forestier - reprise de ces salaires à partir de 2004 sous cet article en tant que remboursement à l'Etat, puisque les ouvriers forestiers sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier - augmentation en 2018 et 2019 suite aux accords salariaux de 2016 et 2018 et convention collective des ouvriers de l'Etat						
	Total 412	176 211,31	276 600,00	313 453,50	319 600,00		
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	200,00	500,00	500,00	500,00		
646500/99001	<i>Permis de pêche destinés à la vente</i>	200,00	500,00	500,00	500,00		
	Total 413	200,00	500,00	500,00	500,00		
3/430/	430 Tourisme						
648120 P	Subventions affectées	1 600,00	1 600,00	2 200,00	2 000,00		
648120/99001 P	<i>Subventions pour l'encouragement à l'embellissement des localités</i>	1 600,00	1 600,00	2 200,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
	- encouragement à l'embellissement des localités - prise en charge des frais résultant de la distribution des prix dans le cadre du concours "Village Fleuri"						
	Total 430	1 600,00	1 600,00	2 200,00	2 000,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien	728,21	1 500,00	500,00	4 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien des infrastructures - abris-bus, etc	728,21	1 500,00	500,00	4 000,00		
608122	Petit équipement	1 938,23	2 000,00	500,00	2 000,00		
608122/99001	Petit équipement pour l'entretien des infrastructures - abris-bus etc.	1 938,23	2 000,00	500,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	690,30	2 000,00	500,00	6 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques : arrêt bus	690,30	2 000,00	500,00	6 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	15 860,95	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
616000/99001	Transport collectif de personnes - organisation d'une navette en bus de ligne vers la "Schueberfouer", en complément aux courses normales de la ligne 215, pris en charge par l'Etat - frais en relation avec l'organisation d'un "Late-Night Bus" - mise en oeuvre d'un système de "Late-Night-Card" à partir de 2008, suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu - organisation de divers navettes (vers Picadilly, etc.)	15 860,95	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
	Total 441	19 217,69	22 500,00	18 500,00	29 000,00		
	Total général 4	345 308,80	471 630,00	518 825,10	387 194,20		
	5 Protection de l'environnement						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	10 068,32	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
606352/99003	<i>Poubelles, sacs poubelles - Gestions des déchets</i>	10 068,32	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- adaptation aux dispositions légales à partir de 2015 - acquisition de poubelles et container - étiquettes pour poubelles et envoi des étiquettes						
611200	Loyers et charges mobilières	2 046,63	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
611200/99001	<i>Location conteneurs et bâches</i>	2 046,63	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	199 939,20	195 000,00	210 000,00	210 000,00		
612140/99001	<i>Collecte de déchets par entreprise privée</i>	199 939,20	195 000,00	210 000,00	210 000,00		
	- frais d'enlèvement des ordures: * à partir de 2015: à l'instar des années précédentes l'entreprise Lamesch se charge à l'heure actuelle de l'enlèvement de ordures ménagères, encombrants et des déchets organiques, ainsi que du verre et du papier (suivant soumission publique de mi-2015, dans le cadre de la mise en service de la nouvelle réglementation communale sur les déchets) * évaluation pour 2018: 710 tonnes de déchets ménagers 5 tonnes de déchets encombrants 900 tonnes de déchets organiques 130 tonnes de verre 190 tonnes de papier à partir de 2015: mise en route de nouvelles modalités de collecte et d'un nouveau règlement d'enlèvement des ordures et des taxes afférentes - diminution des tonnages, vu la mise en route du système pollueur-payeur, mais augmentation des prix unitaires suivant soumission						
615100	Frais de marketing et de publicité	2 503,41	1 500,00	1 500,00	16 000,00		
615100/99001	<i>Campagne de sensibilisation dans le cadre de la réduction des déchets</i>	2 503,41	1 500,00	1 500,00	16 000,00		
	- Sensibilisation en vue de la durabilité et la réduction des déchets (Pacte-Climat)						
648120 P	Subventions affectées	1 093,88	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
648120/99001 P	<i>Service de conseils environnementaux à la population</i>	1 093,88	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	conseil communal le 20 décembre 2012, divers activités de sensibilisation en supplément - reprise de l'article 3/510/648212/99001 vers l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	143 665,00	129 142,00	152 000,00	160 000,00		
648211/99003 C	Contribution au parc de recyclage de Bascharage - EcoCenter	143 665,00	129 142,00	152 000,00	160 000,00		
	- suivant convention entre les communes concernées approuvée par le conseil communal le 19 mars 2012 - suivant information du gestionnaire - augmentation en vue de résorber le retard de paiements des années 2016-2018						
648211 S	Participations à caractère général	139 226,32	149 896,00	149 896,00	149 896,00		
648211/99001 S	Frais d'incinération - SIDOR / Traitement des déchets par le syndicat de compostage - Minett Kompost	89 330,32	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	- incinération des déchets ménagers et encombrants par SIDOR et compostage des déchets organiques par Minett-Kompost: * estimations pour 2018: 710 tonnes de déchets ménagers à 96.00EUR 5 tonnes de déchets encombrants à 128.00EUR 900 tonnes de déchets organiques à 25,75 EUR (diminution substantielle) * prix suivant informations du SIDOR du 4 octobre 2017 et de MINETT-KOMPOST du 17 octobre 2017 - à partir de 2003: adhésion à la collecte sélective d'emballages par VALORLUX, pas de dépense supplémentaire à escompter						
648211/99002 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage Minett Kompost	49 896,00	49 896,00	49 896,00	49 896,00		
	- frais de participation au syndicat Minett-Kompost - suivant information de MINETT-KOMPOST du 17 octobre 2017 - 14 € par habitant						
	Total 510	498 542,76	492 038,00	529 896,00	552 396,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603200	Produits d'entretien	206,07	240,00	400,00	400,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - produits d'entretien	206,07	240,00	400,00	400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	721,64	800,00	800,00	880,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	721,64	800,00	800,00	880,00		
603600	Carburants	3 051,35	2 960,00	4 160,00	4 320,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	3 051,35	2 960,00	4 160,00	4 320,00		
603700	Lubrifiants	307,54	480,00	480,00	480,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	307,54	480,00	480,00	480,00		
608112	Electricité	834,34	2 112,00	2 166,40	2 024,80		
608112/99001	Electricité	470,48	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
608112/99091	- frais d'électricité concernant la station de pompage à la rue de Bascharage à Schouweiler Ventil. atelier - électricité	363,86	512,00	566,40	424,80		
608113	Gaz de canalisation	423,93	0,00	796,00	832,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	423,93	0,00	796,00	832,00		
608114	Chaleur	1 185,37	1 280,00	484,00	0,00		
608114/99091	Ventil. atelier - Chaleur	1 185,37	1 280,00	484,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 552,66	5 440,00	5 440,00	7 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - fournitures d'entretien	555,02	640,00	640,00	1 280,00		
608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien	1 059,89	3 360,00	3 360,00	3 520,00		
608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien	937,75	1 440,00	1 440,00	2 400,00		
608122	Petit équipement	1 947,05	4 540,00	4 380,00	13 520,00		
608122/99001	Petit équipement pour l'entretien du réseau	0,00	1 500,00	1 500,00	10 000,00		
	Achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût)						
608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement	111,31	320,00	160,00	800,00		
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement	793,34	1 440,00	1 440,00	1 440,00		
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage	1 042,40	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
608160	Vêtements professionnels	344,69	440,00	400,00	500,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	344,69	440,00	400,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	20 111,70	35 800,00	11 320,00	38 640,00		
612200/99002	Travaux d'entretien et de réparation du réseau de canalisation	15 560,00	29 000,00	5 000,00	30 000,00		
	- vidange de fosses, réparation du réseau, nettoyage annuel des avaloirs, mise à niveau de couvercles de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	canalisation						
612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	275,75	2 560,00	2 080,00	3 200,00		
612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations	4 114,51	3 600,00	3 600,00	4 800,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	161,44	640,00	640,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	912,39	1 208,00	1 208,00	1 280,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances	912,39	1 208,00	1 208,00	1 280,00		
621000	Rémunérations des salariés	18 464,79	18 500,00	19 080,00	19 600,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	18 464,79	18 500,00	19 080,00	19 600,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 840,83	3 100,00	3 158,00	3 300,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	2 840,83	3 100,00	3 158,00	3 300,00		
648120 P	Subventions affectées	2 883,81	6 500,00	6 500,00	3 500,00		
648120/99001 P	Perte de récolte - Travaux d'assainissement	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00		
	- indemnités, suivant conventions passées entre les parties, dans le cadre du chantier d'assainissement de la rue de Bascharage à Schouweiler, d'une part indemnité pour autorisation de passage au propriétaire et d'autre part indemnités de perte de récolte aux locataires						
	- dossier clos en 2018						
648120/99002 P	Frais divers en relation avec la station d'épuration	2 883,81	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	- frais divers en relation avec la station d'épuration:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	* assurance, entretien des alentours etc. - reprise de l'article 3/520/648211/99002 vers l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 S	Participations à caractère général	116 454,71	140 000,00	140 000,00	160 000,00		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées</i>	116 454,71	140 000,00	140 000,00	160 000,00		
	- suivant information du SIVEC (suivant convention du 18 octobre 1995 entre le Sivec, la commune de Reckange et celle de Dippach, approuvée le 19 janvier 1996 par le conseil communal et le 21 février 1996 par l'autorité supérieure) - y compris taxe de rejet que le SIVEC doit payer à l'Etat - refacturation à la commune de la partie due aux eaux y déversés - prévision d'une provision pour prise en charge de frais administratifs et techniques du SIVEC pour travaux de conduite de certains ouvrages d'art						
	Total 520	173 242,87	223 400,00	200 772,40	256 476,80		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 934,15	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>Pacte Climat - frais de fonctionnement</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - Frais de sensibilisation y relatif						
<i>608128/99002</i>	<i>Pacte Climat - autres frais de fonctionnement - programme de comptabilisation énergétique/ EBL</i>	1 934,15	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - mise en oeuvre de différentes actions concrètes						
648120 P	Subventions affectées	3 300,00	10 000,00	10 000,00	22 500,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions au public pour promotion de la mobilité publique</i>	1 425,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
648120/99002 P	<p>suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre</p> <p>- subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart, ...)</p> <p><i>Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.</i></p> <p>- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre</p> <p>- subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie</p> <p>- nouvelles subventions pour 2019 après discussions et vote au Conseil Communal</p>	1 875,00	7 500,00	7 500,00	20 000,00		
	Total 532	5 234,15	30 000,00	30 000,00	42 500,00		
3/542/	542 Protection de la nature						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	2 463,92	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	<p><i>Activités commission de l'environnement</i></p> <p>- activités à organiser par la commission de l'Environnement</p>	2 463,92	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations de protection de la nature</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110/99002 P	<p><i>Subside au mouvement interrégional et international contre la production d'énergie par la procédure de fission nucléaire</i></p> <p>- suivant décision afférente du conseil communal</p>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	14 234,44	14 479,54	14 479,54	14 479,54		
648211/99001 S	<p><i>*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature</i></p> <p>- suivant information du SICONA-Ouest du 9 octobre 2017</p>	14 234,44	14 479,54	14 479,54	14 479,54		
648212 S	Participations à caractère spécifique	57 472,31	80 000,00	80 000,00	90 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
648212/99001 S	Travaux spécifiques effectués par un syndicat de protection de la nature - contribution financière pour travaux à exécuter par le SICONA - suivant devis et programme présenté par le SICONA	57 472,31	80 000,00	80 000,00	90 000,00		
	Total 542	74 170,67	97 979,54	97 979,54	107 979,54		
	Total général 5	751 190,45	843 417,54	858 647,94	959 352,34		
3/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	500,00		
608111/99001	Fourniture d'eau - Bâtiments donnés en location Facturation interne de l'eau à partir de 2019 Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce & ancien garage pompiers, etc.) (frais récupérés via facturation)	0,00	0,00	0,00	500,00		
608112	Electricité	2 569,50	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608112/99001	Electricité - Bâtiments donnés en location Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce & ancien garage pompiers, etc.) (frais récupérés via facturation)	2 569,50	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608113	Gaz de canalisation	950,71	5 100,00	5 100,00	5 500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation - Bâtiments donnés en location Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce & ancien garage pompiers, etc.) (frais récupérés via facturation)	950,71	5 100,00	5 100,00	5 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	110,34	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	Bâtiments donnés en location - Fournitures d'entretien - logements/locaux donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach	110,34	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
612200	Entretien et réparations	1 106,73	1 100,00	1 100,00	5 000,00		
612200/99001	Bâtiments donnés en location - Travaux d'entretien et réparations - logements/locaux donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach	1 106,73	1 100,00	1 100,00	5 000,00		
	Total 612	4 737,28	9 700,00	9 700,00	14 500,00		
3/621/	621 Places publiques						
603200	Produits d'entretien	206,07	240,00	400,00	400,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien	206,07	240,00	400,00	400,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	721,64	800,00	800,00	880,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	721,64	800,00	800,00	880,00		
603600	Carburants	3 051,35	2 960,00	4 160,00	4 320,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	3 051,35	2 960,00	4 160,00	4 320,00		
603700	Lubrifiants	307,54	480,00	480,00	480,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	307,54	480,00	480,00	480,00		
608112	Electricité	363,86	512,00	566,40	424,80		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité	363,86	512,00	566,40	424,80		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608113	Gaz de canalisation	423,93	0,00	796,00	832,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	423,93	0,00	796,00	832,00		
608114	Chaleur	1 185,37	1 280,00	484,00	0,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur	1 185,37	1 280,00	484,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	33 765,62	35 440,00	40 440,00	47 200,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	31 212,96	30 000,00	35 000,00	40 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, bornes, semences etc.						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiments - fournitures d'entretien	555,02	640,00	640,00	1 280,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicules - fournitures d'entretien	1 059,89	3 360,00	3 360,00	3 520,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	937,75	1 440,00	1 440,00	2 400,00		
608122	Petit équipement	4 118,77	14 040,00	13 880,00	18 520,00		
608122/99001	Petit équipement	2 171,72	11 000,00	11 000,00	15 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.						
	installation d'armoires à livres						
608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement	111,31	320,00	160,00	800,00		
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement	793,34	1 440,00	1 440,00	1 440,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage	1 042,40	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
608160	Vêtements professionnels	2 240,46	2 860,00	2 600,00	3 250,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	2 240,46	2 860,00	2 600,00	3 250,00		
612200	Entretien et réparations	8 886,32	20 800,00	20 320,00	28 640,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques	4 334,62	14 000,00	14 000,00	20 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs, mise en place borne électrique sur parking mairie;						
	- contrôle périodique des aires de jeux (Label Secher Spillplaz)						
612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	275,75	2 560,00	2 080,00	3 200,00		
612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations	4 114,51	3 600,00	3 600,00	4 800,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	161,44	640,00	640,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	912,39	1 208,00	1 208,00	1 280,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances	912,39	1 208,00	1 208,00	1 280,00		
621000	Rémunérations des salariés	120 021,16	120 250,00	124 020,00	127 400,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	120 021,16	120 250,00	124 020,00	127 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
623000	Charges sociales (part patronale)	18 465,38	20 150,00	20 527,00	21 450,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	18 465,38	20 150,00	20 527,00	21 450,00		
648120 P	Subventions affectées	461,95	500,00	500,00	500,00		
648120/99001 P	Frais conventions CFL	461,95	500,00	500,00	500,00		
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de l'article 3/621/648211/99001 vers l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 621	195 131,81	221 520,00	231 181,40	255 576,80		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	313,89	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	313,89	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
608122	Petit équipement	8 289,06	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608122/99001	Petit équipement	8 289,06	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
	signalisation tricolore à Dippach						
612200	Entretien et réparations	8 870,24	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations de la signalisation routière	8 870,24	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
612300	Contrats de maintenance	2 411,88	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612300/99002	Contrats de maintenance pour les feux tricolores	2 411,88	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- diminution à partir de 2016, vu reprise des feux rouges au croisement RN5-CR103 par l'Etat						
648110 P	Subventions non affectées	150,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	Subvention aux association / sécurité routière	150,00	150,00	150,00	150,00		
	Total 622	20 035,07	40 650,00	30 650,00	40 650,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603200	Produits d'entretien	412,14	480,00	800,00	800,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien	412,14	480,00	800,00	800,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	1 443,29	1 600,00	1 600,00	1 760,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	1 443,29	1 600,00	1 600,00	1 760,00		
603600	Carburants	6 102,70	5 920,00	8 320,00	8 640,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	6 102,70	5 920,00	8 320,00	8 640,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
603700	Lubrifiants	615,08	960,00	960,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	615,08	960,00	960,00	960,00		
603800	Autres fournitures consommables	7 678,62	12 000,00	15 000,00	17 000,00		
603800/99001	Sel de déneigement	7 678,62	12 000,00	15 000,00	17 000,00		
	- à partir de fin 2015, achat en vrac, vu la mise en service d'un silo de stockage près des nouveaux ateliers communaux						
608112	Electricité	727,71	1 024,00	1 132,80	849,60		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité	727,71	1 024,00	1 132,80	849,60		
608113	Gaz de canalisation	847,86	0,00	1 592,00	1 664,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	847,86	0,00	1 592,00	1 664,00		
608114	Chaleur	2 370,75	2 560,00	968,00	0,00		
608114/99091	Ventil. atelier - Chaleur	2 370,75	2 560,00	968,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	6 221,48	15 880,00	15 880,00	19 400,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	1 116,18	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron, y compris acquisition de bacs à sel en 2016						
608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entretien	1 110,03	1 280,00	1 280,00	2 560,00		
608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien	2 119,77	6 720,00	6 720,00	7 040,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien	1 875,50	2 880,00	2 880,00	4 800,00		
608122	Petit équipement	3 894,08	6 080,00	5 760,00	7 040,00		
608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement	222,61	640,00	320,00	1 600,00		
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement	1 586,67	2 880,00	2 880,00	2 880,00		
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage	2 084,80	2 560,00	2 560,00	2 560,00		
608160	Vêtements professionnels	3 274,52	4 180,00	3 800,00	4 750,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	3 274,52	4 180,00	3 800,00	4 750,00		
612200	Entretien et réparations	50 946,77	58 600,00	42 640,00	117 280,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations	41 843,37	45 000,00	30 000,00	100 000,00		
	- voirie et trottoirs: réfection et réparation de la voirie vicinale et des trottoirs, mise en état des accotements, transport et épandage de goudron, reprofilage de couches de roulement, remplacement d'arbres morts - en 2017-2019: de même travaux exceptionnels, dans le cadre de la réparation de trottoirs à Schouweiler et éventuellement de travaux à réaliser en parallèle avec des travaux de réalisation du réseau à fibres optiques par les P. et T., ainsi que certaines mesures dans le cadre du pacte-climat à partir de 2019: balayage du réseau routier par entreprise privée						
612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	551,50	5 120,00	4 160,00	6 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations	8 229,01	7 200,00	7 200,00	9 600,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	322,89	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 824,79	2 416,00	2 416,00	2 560,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances	1 824,79	2 416,00	2 416,00	2 560,00		
621000	Rémunérations des salariés	175 415,54	175 750,00	181 260,00	186 200,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	175 415,54	175 750,00	181 260,00	186 200,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	26 987,87	29 450,00	30 001,00	31 350,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	26 987,87	29 450,00	30 001,00	31 350,00		
	Total 624	288 763,20	316 900,00	312 129,80	400 253,60		
3/626/	626 Cimetières						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	300,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	300,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	491,23	500,00	600,00	600,00		
608112/99001	Electricité	491,23	500,00	600,00	600,00		
	- éclairage des morgues						
608121	Fournitures d'entretien	1 813,52	17 000,00	2 500,00	17 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608121/99001	Bâtiment - Fournitures d'entretien	481,69	10 000,00	1 000,00	10 000,00		
	- matériel d'entretien morgues						
608121/99002	Infrastructures - fournitures d'entretien	1 331,83	7 000,00	1 500,00	7 000,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.						
608122	Petit équipement	1 227,40	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	Bâtiments - petit équipement	1 227,40	0,00	0,00	0,00		
	- matériel d'entretien morgues						
608160	Vêtements professionnels	2 757,49	3 520,00	3 200,00	4 000,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	2 757,49	3 520,00	3 200,00	4 000,00		
612200	Entretien et réparations	11 598,34	22 000,00	18 000,00	27 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	588,11	5 000,00	1 000,00	10 000,00		
	- entretien des morgues						
	- nettoyage régulier des morgues par tiers						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures	11 010,23	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
	- mise en oeuvre d'un système de confection de fosses par tiers à partir de 2008						
	- entreprise de corbillard (convention avec l'entreprise Jos calmes de Sprinkange du 02.12.1988)						
	- Bëschkierfecht: dépôt cendres autour de l'arbre: 124 €						
	- Bëschkierfecht: dispersion des cendres : 78 €						
621000	Rémunérations des salariés	147 718,35	148 000,00	152 640,00	156 800,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	147 718,35	148 000,00	152 640,00	156 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	22 726,62	24 800,00	25 264,00	26 400,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés à tâche manuelle	22 726,62	24 800,00	25 264,00	26 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
648211 S	Participations à caractère général	425,28	500,00	500,00	500,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire	425,28	500,00	500,00	500,00		
	- participation aux SICEC: * suivant information du SICEC: 0.12EURO/habitant						
	Total 626	188 758,23	216 320,00	202 704,00	232 600,00		
3/627/	627 Ateliers						
603500	Fournitures de bureau	0,00	500,00	500,00	500,00		
603500/99001	Atelier - Fournitures de bureau	0,00	500,00	500,00	500,00		
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	750,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	750,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	500,00	500,00	500,00		
608121/99001	Atelier - Machines de bureau et matériel informatique - Fournitures d'entretien	0,00	500,00	500,00	500,00		
617100	Personnel intérimaire	75 130,92	73 800,00	70 000,00	70 000,00		
617100/99001	Proactif - personnel ouvriers temporaires	75 130,92	73 800,00	70 000,00	70 000,00		
	- embauche de peronnel ouvrier temporaire pour le renforcement des services de régie par temps de grands besoins - y compris 3e salarié en 2016, afin de garantir l'efficacité - pour 2017 et 2018: augmentation afin d'être en mesures de réagir par rapport à d'éventuels besoins qui pourraient se montrer en ce qui concerne l'entretien des alentours de la nouvelle école, étant donné que des expériences n'existent pas encore						
622000	Autre personnel	35 195,16	36 400,00	36 449,39	40 500,00		
622000/99001	*Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers	35 195,16	36 400,00	36 449,39	40 500,00		
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
	vu les besoins, dans le cadre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal) en 2019: hausse du salaire social minimum avec répercussion sur le salaire des étudiants						
623000	Charges sociales (part patronale)	355,90	375,00	350,00	350,00		
623000/99001	*Salaires des étudiants charges patronales	355,90	375,00	350,00	350,00		
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins, dans le cadre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal)						
624000	Pensions complémentaires	27 377,88	34 300,00	29 000,00	30 000,00		
624000/99004	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles	27 377,88	34 300,00	29 000,00	30 000,00		
	- suivant dispositions du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud						
	Total 627	138 059,86	145 875,00	136 799,39	142 600,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603200	Produits d'entretien	412,14	480,00	800,00	800,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien	412,14	480,00	800,00	800,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	1 443,30	1 600,00	1 600,00	1 760,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	1 443,30	1 600,00	1 600,00	1 760,00		
603600	Carburants	6 102,71	5 920,00	8 320,00	8 640,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	6 102,71	5 920,00	8 320,00	8 640,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
603700	Lubrifiants	615,08	960,00	960,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	615,08	960,00	960,00	960,00		
608112	Electricité	2 111,95	13 574,00	13 682,80	13 399,60		
608112/99001	Bâtiment - électricité	176,51	11 300,00	11 300,00	11 300,00		
	- entretien des réservoirs						
608112/99002	Réseau - électricité	1 207,73	1 250,00	1 250,00	1 250,00		
	- frais d'électricité en relation avec la station hydrophore installée à la cité "Galgenberg" à Dippach, suite à la reprise des éléments de cette cité destinés à être incorporés dans le domaine public						
	- suite à mise en service nouveau bassin d'eau ces frais ne seront plus exigibles						
608112/99091	Ventil. atelier - électricité	727,71	1 024,00	1 132,80	849,60		
608113	Gaz de canalisation	847,87	0,00	1 592,01	1 664,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	847,87	0,00	1 592,01	1 664,00		
608114	Chaleur	2 370,75	2 560,00	967,99	0,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur	2 370,75	2 560,00	967,99	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	63 830,25	91 380,00	81 380,00	96 400,00		
608121/99001	Bâtiments - fournitures d'entretien	0,00	500,00	500,00	2 000,00		
	- entretien des réservoirs						
608121/99002	Réseau - fournitures d'entretien	58 724,94	80 000,00	70 000,00	80 000,00		
	- robinetterie, tuyauterie, compteurs etc.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entretien	1 110,03	1 280,00	1 280,00	2 560,00		
608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien	2 119,77	6 720,00	6 720,00	7 040,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 875,51	2 880,00	2 880,00	4 800,00		
608122	Petit équipement	3 894,07	6 080,00	5 760,00	7 040,00		
608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement	222,60	640,00	320,00	1 600,00		
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement	1 586,67	2 880,00	2 880,00	2 880,00		
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage	2 084,80	2 560,00	2 560,00	2 560,00		
608160	Vêtements professionnels	861,71	1 100,00	1 000,00	1 250,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	861,71	1 100,00	1 000,00	1 250,00		
612200	Entretien et réparations	43 263,30	130 100,00	39 140,00	155 280,00		
612200/99001	Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	0,00	1 500,00	1 500,00	20 000,00		
	- entretien des réservoirs et autres bâtiments - à partir de 2019 entretien et nettoyage régulier des nouvelles installations						
612200/99002	Réseaux - Travaux d'entretien et de réparation	34 159,88	109 000,00	25 000,00	110 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	- depuis 2017: mise en conformité du réseau						
612200/99004	Analyses d'eau par l'Etat	0,00	6 000,00	0,00	8 000,00		
	- en suivant les contraintes de la loi, à partir de 2019 à charge des communes						
612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	551,51	5 120,00	4 160,00	6 400,00		
612200/99093	ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations	8 229,01	7 200,00	7 200,00	9 600,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	322,90	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 824,79	2 416,00	2 416,00	2 560,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances	1 824,79	2 416,00	2 416,00	2 560,00		
621000	Rémunérations des salariés	46 161,98	46 250,00	47 700,00	49 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	46 161,98	46 250,00	47 700,00	49 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 102,07	7 750,00	7 895,00	8 250,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	7 102,07	7 750,00	7 895,00	8 250,00		
648120 P	Subventions affectées	71 303,52	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
648120/99001 P	Subvention eau potable	71 303,52	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	- En vertu de sa décision du 26 septembre 2013, le conseil communal décide de faire bénéficier toute personne résidant dans la Commune de Dippach, à titre d'allocation financière pour l'hygiène de base, d'un montant équivalent au coût de 20 litres						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	d'eau par personne et par jour. - Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adaptation (augmentation) des redevances pour la distribution de l'eau potable, en suivant la législation et en suivant la décision du conseil communal du 10 juin 2013						
648211 S	Participations à caractère général	249 078,72	312 000,00	335 000,00	330 000,00		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable SES</i>	249 078,72	312 000,00	335 000,00	330 000,00		
	- achat d'eau auprès du syndicat SES de Koerich - prix suivant information du SES * pour fourniture dans réservoir: 1.00€/m3, augmentation en 2018 à 1,20€/m3 * pour fourniture par raccordement directe: 1.25EURO/m3						
	Total 630	501 224,21	702 170,00	628 213,80	757 003,60		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	27 482,74	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Electricité</i>	27 482,74	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS - une légère diminution est escomptée, vu la mise en place de luminaires à système LED, en suivant un certain phasage						
612200	Entretien et réparations	12 637,04	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Travaux d'entretien et réparations des installations de voirie : éclairage</i>	12 637,04	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	- éclairage public: entretien du réseau-révisions par CREOS, jusqu'en 2014 compris, à partir de 2015: travaux confiés à entreprise artisanale						
	Total 640	40 119,78	49 000,00	49 000,00	49 000,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	250,00		
<i>608111/99001</i>	<i>Fourniture d'eau</i>	0,00	0,00	0,00	250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	400,98	1 100,00	1 500,00	1 500,00		
608112/99001	Electricité	400,98	1 100,00	1 500,00	1 500,00		
	- y compris minimum d'électricité consommée au niveau de bâtiments communaux, désaffectés: - anciens ateliers rue Tajel - Maisons 3 + 7 rue Tajel						
608113	Gaz de canalisation	0,00	2 000,00	0,00	500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation	0,00	2 000,00	0,00	500,00		
608114	Chaleur	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608114/99001	Chaleur	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	Bâtiments - fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- dans le cadre des locaux à la rue Tajel						
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	57,46	100,00	100,00	100,00		
611110/99001	Frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs	57,46	100,00	100,00	100,00		
	- frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs et le consentement de droits de passage						
612200	Entretien et réparations	314,60	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200/99001	Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	314,60	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- dans le cadre des locaux à la rue Tajel						
	Total 650	773,04	5 200,00	3 600,00	5 350,00		
	Total général 6	1 377 602,48	1 707 335,00	1 603 978,39	1 897 534,00		
	7 Santé						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/740/	740 Services de santé publique						
648110 P	Subventions non affectées	600,00	600,00	600,00	600,00		
648110/99001 P	Subside Croix Rouge - subside à la Croix Rouge (section locale)	600,00	600,00	600,00	600,00		
	Total 740	600,00	600,00	600,00	600,00		
3/790/	790 Autre santé						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615100/99001	Mesures de prévention à mettre en oeuvre en matière de suicide et de toxicomanie	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 790	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total général 7	600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
608122	Petit équipement	59,96	500,00	500,00	500,00		
608122/99001	Achat matériel cours loisirs - matériel pour cours du soir	59,96	500,00	500,00	500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	Frais d'organisations vacances loisirs	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615212/99001	Frais vacances loisirs	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615241	Frais de réception	681,47	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615241/99001	Fête de clôture "vacances-loisirs" - frais d'organisation	681,47	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
616000/99001	Transport excursions vacances loisir	0,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
	- frais de transport en relation avec les activités de "Vacances-Loisirs"						
642800	Autres indemnités	9 410,16	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
642800/99001	Indemnités cours loisirs (sport, culture)	9 410,16	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation sportive et culturelle						
	- à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal						
	- adjonction de plusieurs cours à grande envergure						
	Total 810	10 151,59	18 100,00	18 100,00	18 100,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	1 600,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	1 600,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	7 041,25	10 672,50	11 750,00	11 750,00		
608112/99001	Terrain de football - Electricité	4 562,26	7 000,00	9 000,00	9 000,00		
	- éclairage du local du football et du terrain						
608112/99002	Ventil. électricité	2 478,99	3 672,50	2 750,00	2 750,00		
608113	Gaz de canalisation	4 715,75	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608113/99001	Terrain de football - Gaz de canalisation	4 715,75	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- chauffage du local du football						
608121	Fournitures d'entretien	5 257,75	5 220,00	5 220,00	5 220,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608121/99001	Bâtiments - Fournitures d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis	3 705,00	2 420,00	2 420,00	2 420,00		
608121/99002	Infrastructures - Fournitures d'entretien - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général	1 552,75	2 800,00	2 800,00	2 800,00		
608160	Vêtements professionnels	517,03	660,00	600,00	750,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	517,03	660,00	600,00	750,00		
612200	Entretien et réparations	25 276,91	56 000,00	56 000,00	59 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments locaux du football et du tennis - nettoyage pris en charge par la commune à partir de 2012	10 376,93	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures terrain de football et courts de tennis, y compris grand entretien terrain de football synthétique en 2017	14 899,98	42 000,00	42 000,00	45 000,00		
612300	Contrats de maintenance	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
612300/99001	Contrat de maintenance et d'entretien des installations techniques	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	27 697,19	27 750,00	28 620,00	29 400,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	27 697,19	27 750,00	28 620,00	29 400,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	4 261,24	4 650,00	4 737,00	4 950,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	4 261,24	4 650,00	4 737,00	4 950,00		
	Total 821	74 767,12	110 952,50	112 927,00	119 670,00		
3/822/	822 Halls sportifs						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
603110	Combustibles - Solides	2 784,34	7 150,00	3 900,00	3 900,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	2 784,34	7 150,00	3 900,00	3 900,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	12 394,97	18 362,50	13 750,00	13 750,00		
608112/99001	Ventil. électricité	12 394,97	18 362,50	13 750,00	13 750,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	421,14	1 300,00	5 525,00	4 875,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	421,14	1 300,00	5 525,00	4 875,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608121	Fournitures d'entretien	5,55	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	Bâtiments - Fournitures d'entretien	5,55	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122	Petit équipement	37,91	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	Bâtiments - petit équipement	37,91	500,00	500,00	500,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122/99002	Matériel - petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- acquisition spécifiques diverses						
	- mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif						
608160	Vêtements professionnels	1 206,40	1 540,00	1 400,00	1 750,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillemant - salariés à tâche manuelle	1 206,40	1 540,00	1 400,00	1 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
612200	Entretien et réparations	36 080,58	43 000,00	43 000,00	43 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	36 080,58	43 000,00	43 000,00	43 000,00		
	- augmentation à partir de 2007/08, vu le nettoyage du hall sportif par tiers						
	- en 2018: diverses réparations dans vestiaires, douches et couloirs						
621000	Rémunérations des salariés	64 626,78	64 750,00	66 780,00	68 600,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	64 626,78	64 750,00	66 780,00	68 600,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	9 942,90	10 850,00	11 053,00	11 550,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés à tâche manuelle	9 942,90	10 850,00	11 053,00	11 550,00		
646700	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	100,00	100,00		
	- en ce qui concerne la licence de cabaretage installée sur la salle de réunion du hall sportif						
	Total 822	127 500,57	149 052,50	147 508,00	150 525,00		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	204 927,09	224 931,49	176 943,23	227 213,77		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat intercommunal PIMODI	204 927,09	224 931,49	176 943,23	227 213,77		
	- participation au syndicat intercommunal, créé entre les communes de Mondercange et de Dippach, dans le cadre de la construction d'une piscine						
	- suivant information du syndicat PIMODI						
	Total 823	204 927,09	224 931,49	176 943,23	227 213,77		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	Matériel de sport - petit équipement	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	764,00	2 055,00	2 055,00	2 000,00		
608128/99001	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	764,00	2 055,00	2 055,00	2 000,00		
	- e.a. cadeaux à décerner dans le cadre du "Mérite Sportif"						
615241	Frais de réception	12 935,28	7 445,00	8 000,00	8 000,00		
615241/99001	Manifestations sportives et ovation des sportifs méritants	1 489,63	7 445,00	8 000,00	8 000,00		
	- activités à organiser par la commission sportive (frais d'organisation)						
615241/99002	Manifestations sportives - Tour de France	11 445,65	0,00	0,00	0,00		
648110 P	Subventions non affectées	13 700,00	14 700,00	14 700,00	18 750,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	13 700,00	14 700,00	14 700,00	9 700,00		
	- Subsidés ordinaires: Tennis, Football, Tennis de Table, Union Cycliste Dippach, Volley-Ball, Reitclub						
	- Subside à discerner dans le cadre du mérite sportif						
648110/99002 P	Subventions aux associations sportives organisant le transport des enfants aux entraînements	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
	- Frais d'assurance et d'entretien annuels de la navette (camionnette) du FC Etoile Sportive Schouweiler						
648110/99003 P	Subventions aux associations sportives pour la location de structures sportives	0,00	0,00	0,00	1 050,00		
	- Frais de location d'un hall de tennis pour les entraînements durant l'hiver						
648110/99004 P	Subventions aux associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives de plus grande envergure	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
	- Subside à l'UC DIPPACH pour l'organisation d'une course cycliste à Dippach svt décision à prendre par le Conseil Communal						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
	- Subside à l'F.C.-Etoile Sportive de Schouweiler pour la participation à un tournoi de football à Gaflenz (délib. CC du 14/12/18)						
	Total 825	27 399,28	25 200,00	25 755,00	29 750,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	1 200,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	1 200,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	12 390,52	17 000,00	13 500,00	14 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité	12 390,52	17 000,00	13 500,00	14 000,00		
	- centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	10 059,21	14 750,00	12 050,00	11 750,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation	10 059,21	14 750,00	12 050,00	11 750,00		
	- centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608121	Fournitures d'entretien	6 376,65	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608121/99001	Bâtiments - fournitures d'entretien	1 404,55	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- produits d'entretien						
608121/99002	Fonctionnement - fournitures d'entretien	4 972,10	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- menus frais d'investissement						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- en 2017: lave-vaisselle professionnel pour CCB						
608122	Petit équipement	2 000,38	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
608122/99001	Bâtiments - petit équipement	455,60	600,00	600,00	600,00		
	- produits d'entretien						
608122/99002	Fonctionnement - petit équipement	1 544,78	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
	- menus frais d'investissement						
608160	Vêtements professionnels	861,71	1 100,00	1 000,00	1 250,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	861,71	1 100,00	1 000,00	1 250,00		
612200	Entretien et réparations	21 960,06	24 500,00	24 500,00	60 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	21 960,06	24 500,00	24 500,00	60 000,00		
	- à partir de 2006, viennent s'ajouter des frais de nettoyage de l'ancienne Mairie						
	- augmentation à partir de 2007/08 vu le nettoyage par tiers suite à l'entrée en retraite d'une femme de charge						
	- adjonction du nettoyage sommaire du home scouts à partir de 2012						
	- en 2019: mise en état						
612300	Contrats de maintenance	537,99	600,00	600,00	1 500,00		
612300/99001	Contrat de maintenance pour installations techniques	537,99	600,00	600,00	1 500,00		
	- centre culturel Norbert SASSEL						
	- ascenseur et photovoltaïque						
621000	Rémunérations des salariés	46 161,98	46 250,00	47 700,00	49 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	46 161,98	46 250,00	47 700,00	49 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 102,07	7 750,00	7 895,00	8 250,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	7 102,07	7 750,00	7 895,00	8 250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
646700	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	100,00	100,00		
	- en relation avec l'autorisation de débit de boissons sur le Centre Culturel de Dippach						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	495,79	495,79	495,79		
688000/99001	Remboursement caution café au centre culturel de Bettange	0,00	495,79	495,79	495,79		
	- le cas échéant, en cas de changement du tenancier du café "Um Bur" à Bettange - remboursement éventuel d'une caution de 20.000.-F (495.79EUR) déposée par la tenancière du café au Centre Culturel de Bettange, pour couverture de sommes éventuellement dues au moment de son départ						
	Total 831	107 524,07	122 245,79	117 540,79	157 245,79		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
612200	Entretien et réparations	107,00	400,00	400,00	400,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations du matériel de l'école de musique	107,00	400,00	400,00	400,00		
648110 P	Subventions non affectées	4 900,00	6 000,00	5 750,00	6 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux sociétés de chants et musique	4 900,00	6 000,00	5 750,00	6 000,00		
	- subsides ordinaires pour sociétés de chant et de musique locales						
648211 C	Participations à caractère général	81 250,00	84 000,00	110 000,00	121 000,00		
648211/99001 C	Participation au frais d'enseignement musical d'une autre commune	81 250,00	84 000,00	110 000,00	121 000,00		
	- contribution aux frais déboursés par la commune de Bascharage dans le cadre de l'organisation de cours de musique en faveur d'élèves habitant notre commune (suivant convention entre les deux communes, approuvé le 13 juillet 2007)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	(forte augmentation de fréquentation de l'école de musique de Bascharage en 2018 et 2019) - augmentation du tarif par élève à partir de 2019/2020 - adjonction à partir de 2018 de cours d'animation musicale à la MRE						
	Total 836	86 257,00	90 400,00	116 150,00	127 400,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
618110	Documentation générale	206,90	1 000,00	500,00	1 000,00		
<i>618110/99001</i>	<i>Acquisition de publications luxembourgeoises</i>	206,90	1 000,00	500,00	1 000,00		
	Total 837	206,90	1 000,00	500,00	1 000,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	79,26	2 000,00	2 000,00	5 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>Frais de fonctionnement commission archives</i>	79,26	2 000,00	2 000,00	5 000,00		
	Total 838	79,26	2 000,00	2 000,00	5 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Autres fournitures pour manifestations culturelles</i>	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles						
615241	Frais de réception	28 992,90	22 000,00	29 210,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
615241/99001	Manifestations culturelles - frais d'activités culturelles à organiser, programme culturel au long de l'année	28 992,90	22 000,00	29 210,00	30 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	3 650,00	4 600,00	4 050,00	4 600,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel - subsides ordinaires: Eurociné, Fraen a Mammen, Dippech hëlleft et le Foyer de la Femme, le cas échéant Kabarà Pepperoni - éventuellement adjonction de nouvelles sociétés	2 900,00	3 100,00	3 050,00	3 100,00		
648110/99002 P	Subvention - mérite culturel - subside à discerner dans le cadre du mérite culturel	0,00	500,00	500,00	500,00		
648110/99004 P	Subsides anniversaires - liquidation de subsides-anniversaires, suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000	750,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	Total 839	32 642,90	28 600,00	35 260,00	36 600,00		
3/850/	850 Cultes						
608112	Electricité	1 659,54	1 700,00	1 500,00	0,00		
608112/99001	Electricité - diminution et suppression vu les changements au niveau de la législation afférente sur les cultes	1 659,54	1 700,00	1 500,00	0,00		
608113	Gaz de canalisation	9 493,12	15 000,00	5 500,00	0,00		
608113/99001	Gaz de canalisation - diminution et suppression vu les changements au niveau de la législation afférente sur les cultes	9 493,12	15 000,00	5 500,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	50,00	11,70	0,00		
608121/99001	Bâtiments - fournitures d'entretien	0,00	50,00	11,70	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	- diminution et suppression vu les changements au niveau de la législation afférente sur les cultes						
612200	Entretien et réparations	2 803,65	9 950,00	600,00	0,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	2 803,65	9 950,00	600,00	0,00		
	- travaux d'entretien - diminution et suppression vu les changements au niveau de la législation afférente sur les cultes						
612300	Contrats de maintenance	204,28	210,00	205,00	0,00		
612300/99001	Contrat de maintenance système d'alarme église de Sprinkange	204,28	210,00	205,00	0,00		
	- suppression vu les changements au niveau de la législation afférente sur les cultes						
	Total 850	14 160,59	26 910,00	7 816,70	0,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
608122	Petit équipement	4 909,65	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
608122/99001	Fêtes publiques - petit équipement	4 909,65	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	- en cas de besoin - en 2018/19 acquisition de matériel biodégradables (gobelets, assiettes, couverts) - Cup-System						
615241	Frais de réception	32 927,24	33 000,00	36 000,00	40 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques	32 927,24	33 000,00	36 000,00	40 000,00		
	- vin pour réceptions, inaugurations, fleurs etc., cadeaux pour noces, frais divers d'organisation						
642800	Autres indemnités	7 021,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
642800/99001	Indemnités - auxiliaires pour réception et festivités	7 021,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- personnes qui assurent le service lors des réceptions						
	Total 860	44 857,89	46 500,00	49 500,00	53 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
603110	Combustibles - Solides	257,02	660,00	360,00	360,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	257,02	660,00	360,00	360,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, qui alimente ce bâtiment						
	- suivant convention entre la commune et la fabrique d'Eglise de Schouweiler, prise en charge des frais de chauffage du home pendant 30 ans à partir de 2005, dans le cadre du soutien communal pour sa rénovation et en contrepartie la mise à disposition pour des manifestations d'associations locales						
608113	Gaz de canalisation	38,87	120,00	510,00	450,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	38,87	120,00	510,00	450,00		
	Total 890	295,89	780,00	870,00	810,00		
	Total général 8	730 770,15	846 672,28	810 870,72	926 814,56		
3/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	2 141,79	5 500,00	3 000,00	3 000,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	2 141,79	5 500,00	3 000,00	3 000,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
603200	Produits d'entretien	929,23	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603200/99001	Bâtiments - produits d'entretien	929,23	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- outils et produits de nettoyage, dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
603500	Fournitures de bureau	7 299,30	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	7 299,30	8 500,00	8 500,00	8 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- pour tous les cycles						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00		
606310/99001	Sachet St Nicolas	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00		
	- frais de la fête St. Nicolas: 550 à 600 sachets						
606353	Imprimés destinés à la revente	36 772,21	38 000,00	38 000,00	38 500,00		
606353/99001	Livres de classe	36 772,21	38 000,00	38 000,00	38 500,00		
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	16 609,24	24 605,75	18 425,00	18 425,00		
608112/99001	Ventil. électricité	16 609,24	24 605,75	18 425,00	18 425,00		
608113	Gaz de canalisation	323,97	1 000,00	4 250,00	3 750,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	323,97	1 000,00	4 250,00	3 750,00		
	- part des frais ventilés						
	- à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, plus de frais de la sorte, mais par contre participation aux frais ventilés pour chauffage à copeaux de bois						
608121	Fournitures d'entretien	8 419,52	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	7 516,59	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
	- à partir de 2017 achat annuel de filtres						
608121/99002	Machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien	902,93	4 000,00	4 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- frais d'entretien						
608122	Petit équipement	53 950,79	72 300,00	72 300,00	75 300,00		
608122/99001	Bâtiments - petit équipement	1 964,20	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608122/99002	Machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	134,49	500,00	500,00	500,00		
608122/99005	Machines de bureau et matériel informatique	745,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99006	Mobilier	1 400,63	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- acquisition de mobilier pour cycles 1-4						
608122/99007	Matériel sportif	1 782,37	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- pour tous les cycles						
608122/99011	Cycle 1 - Précoce - matériel pédagogique	6 997,91	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	- dans le cadre d'une classe d'éducation précoce * acquisition de matériel didactique et de jeux * prix de fin d'année						
608122/99012	Cycle 1 - Préscolaire - matériel pédagogique	13 569,56	19 300,00	19 300,00	19 300,00		
	- acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe - 2500.- de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incorporé à l'article afférent du primaire jusqu'ici - pour 2018: 5.000 € suppl. pour l'acquisition de matériel pédagogique spécifique pour le nouvel espace de motricité						
608122/99013	Cycles 2-4 - Primaire - matériel pédagogique	27 356,63	34 500,00	34 500,00	37 500,00		
	- matériel didactique 13.000 - bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.) 8.500 - bibliothèque des enseignants 2.000 - matériel pour travaux manuels 6.000 - matériel pour enseignement musical 3.000						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- matériel et achats divers pour la cuis. pédagogique 5.000						
608160	Vêtements professionnels	4 825,59	6 160,00	5 600,00	7 000,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	4 825,59	6 160,00	5 600,00	7 000,00		
612200	Entretien et réparations	122 227,40	176 200,00	176 200,00	191 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments de l'école	121 295,05	175 200,00	175 200,00	190 000,00		
	- nettoyage assuré en totalité par tiers à partir de 2012, étant donné que la dernière femme de charge sous contrat avec la commune est partie en retraite à partir de 2012, donc augmentation de ce poste						
	- divers travaux						
	- à partir de 2016, augmentaiton vu la mise en service de la nouvelle école						
	- assistance à la conduite des installations techniques du plateau scolaire à Schouweiler						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique	932,35	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	16 035,94	18 600,00	18 600,00	18 600,00		
612300/99001	Contrats de maintenance pour installations techniques	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00		
	- ascenseur installé au niveau de l'école fondamentale à Schouweiler (cycles 2-4)						
612300/99002	Contrats de maintenance machines de bureau et matériel informatique	16 035,94	17 300,00	17 300,00	17 300,00		
	- contrats d'entretien des machines à copier et contrat d'entretien du serveur informatique de l'école						
	- maintenance du site des école et utilisation du programme de gestion internet de l'école (educ-design)						
615241	Frais de réception	758,47	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615241/99001	Manifestations école	758,47	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- diverses manifestation de l'école soutenues par la commune						
621000	Rémunérations des salariés	258 619,44	259 000,00	267 120,00	274 400,00		
621000/99001	*Rémunération de base - fonctionnaires	112,34	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 - reprise par l'Etat à partir de mars 2016						
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	258 507,10	259 000,00	267 120,00	274 400,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	39 800,58	43 400,00	44 212,00	46 200,00		
623000/99001	*Rémunération charges patronales - fonctionnaires	28,99	0,00	0,00	0,00		
	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 - reprise par l'Etat à partir du mars 2016						
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	39 771,59	43 400,00	44 212,00	46 200,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	40,00	500,00	500,00	500,00		
641000/99001	Licences informatiques	40,00	500,00	500,00	500,00		
	- frais en relation avec les licences informatiques utilisées à l'école (MS-Kis) jusqu'en 2016 compris, changement de formule, négociée par l'état à partir de 2017, moins chère de manière substantielle						
648212 C	Participations à caractère spécifique	10 675,93	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune	10 675,93	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	- prise en charge des frais en relation la participation d'élèves sortant de milieux économiquement défavorisés à une classe de neige ou insertion dans une classe d'accueil - prise en charger de minervals d'élèves qui ne fréquentent pas l'école à Schouweiler, en vertu des nouvelles dispositions légales						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	0,00	0,00	0,00	0,00		
648251/99001 G	*Remboursement partiel à l'Etat des traitements du personnel enseignant	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- à partir de 2009/2010: modification du mode de paiement et augmentation suite à la prise en charge directe des frais de remplacement et des chargés de cours par l'Etat en vertu de la nouvelle législation scolaire - suivant article 76 modifié de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et et du règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons - y compris régularisations pour les années précédentes - en 2016, comptabilisation budgétaire de deux exercices, vu la réforme des finances des communes, qui ne prévoit plus cette prise en charge à partir de 2017						
	Total 910	583 729,40	689 565,75	692 507,00	723 475,00		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	863,28	1 700,00	1 700,00	1 750,00		
608122/99001	Divers matériel en relation avec le service de médecine scolaire	863,28	1 700,00	1 700,00	1 750,00		
	- frais divers en relation avec le service de médecine scolaire						
613484	Honoraires médicaux et de soins	2 957,50	2 800,00	2 800,00	3 500,00		
613484/99001	Honoraires médicaux	2 957,50	2 800,00	2 800,00	3 500,00		
	- honoraires du médecin scolaire						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	27 273,41	38 500,00	38 500,00	38 500,00		
615212/99002	Frais - Excursions Cycle 1 précoce	864,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99003	Frais - Excursions Cycle 1 préscolaire	3 324,86	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
615212/99004	Frais - Excursions Cycle 2-4 primaire - frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	4 133,57	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
615212/99005	Frais Lasep et excursions extraordinaires - en 2019: voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.	18 950,98	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	173 703,00	227 500,00	227 500,00	227 500,00		
616000/99001	Transport scolaire - suivant soumission du 10 juillet 2017, l'entreprise Sales-Lentz de Bascharage est en charge du transport scolaire * année scolaire 2017/18 et s.: - bus Dippach: 50.316,31 Eur - bus Bettange: 50.311,38 Eur - bus Schouweiler: 46.852,28 Eur - bus vers piscine: 14.942,88 Eur - bus vers forêt: 638,90 Eur - bus vers piscine PIMODI (LASEP): 1.245,24 e * les prix indiqués s'entendent sans TVA (3%) et corresp. aux prix offerts par soumission en 2017, ils sont à majorer des hausses légales intervenues	158 415,48	185 000,00	185 000,00	185 000,00		
616000/99002	Transport - Excursions Cycle 1 précoce - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	844,60	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
616000/99003	Transport - Excursions Cycle 1 préscolaire - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	3 996,40	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
616000/99004	Transport - Excursions Cycle 2-4 primaire - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	5 000,65	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
616000/99005	Transport LASEP et excursions extraordinaires - voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.	5 445,87	12 000,00	12 000,00	12 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
621000	Rémunérations des salariés	33 393,08	35 000,00	35 500,00	42 000,00		
621000/99003	*Rémunération de base - salariés à tâche intellectuelle - surveillantes bus scolaire	33 393,08	35 000,00	35 500,00	42 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 239,35	5 500,00	6 000,00	7 000,00		
623000/99003	*Rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle - surveillantes bus scolaire	5 239,35	5 500,00	6 000,00	7 000,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	9 145,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
642300/99001	Indemnités diverses (LASEP, séances de lecture...) - frais de fonctionnement de la LASEP, augmentaiton en 2013, vu l'augmentaiton de l'offre	9 145,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
642800	Autres indemnités	6 000,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00		
642800/99001	Indemnités cours pour adultes - indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation éducative (langues, informatique) - à liquider sur base de déclarations, respectivmeent en vertu de décisions du conseil commual	6 000,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 150,00	1 200,00	1 150,00	1 200,00		
648110/99001 P	Subvention APEEF - suivant décision du conseil communal	750,00	800,00	750,00	800,00		
648110/99002 P	Subventions LASEP - suivant décision du conseil communal	400,00	400,00	400,00	400,00		
648120 P	Subventions affectées	1 085,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
648120/99001 P	Participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale - subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu)	1 085,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	- reprise de l'article 3/930/648211/99001 vers l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648330 P	Aides aux enfants	165,00	360,00	360,00	360,00		
<i>648330/99002 P</i>	<i>Epargne scolaire</i>	165,00	360,00	360,00	360,00		
	- allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)						
	Total 930	260 974,62	330 860,00	331 810,00	340 110,00		
	Total général 9	844 704,02	1 020 425,75	1 024 317,00	1 063 585,00		
	TOTAL GENERAL	7 715 192,41	8 862 591,44	8 666 153,29	9 539 394,77		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/120/	120 Coordination administrative						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	6 691,00	6 691,00	0,00		
162000/17038 G	Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque à la Mairie - suivant engagement du MDDI	0,00	6 691,00	6 691,00	0,00		
	Total 120	0,00	6 691,00	6 691,00	0,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
194000/99001	Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal - emprunts à contracter en vue de financer les investissements en cours d'exercice	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 180	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 1	4 000 000,00	6 691,00	6 691,00	0,00		
	2 Protection sociale						
1/241/	241 Crèches et garderies						
169280	Autres participations aux frais	17 475,94	0,00	0,00	0,00		
169280/16042	Crèche Dippach - Remboursement partielle par la commune de Garnich dans le cadre de la mise en conformité technique de l'immeuble	17 475,94	0,00	0,00	0,00		
	Total 241	17 475,94	0,00	0,00	0,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	569 167,58	0,00	230 000,00	0,00		
163000/15021 G	Subside de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle maison relais à Schouweiler	569 167,58	0,00	230 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- suivant engagement, suivant confirmation du MENJE, y compris subside pour l'er équipement en mobilier et cuisine, suivant convention entre l'Etat et la commune, approuvée par le conseil communal						
169280 C	Autres participations aux frais	6 506,69	7 000,00	6 700,00	5 000,00		
<i>169280/12001 C</i>	<i>Remboursement par la commune de Garnich de frais avances au niveau de la construction d'une crèche à Dippach</i>	6 506,69	7 000,00	6 700,00	5 000,00		
	- suivant convention du 25 octobre 1999 entre la commune de Dippach et celle de Garnich, concernant la fixation des modalités de financement et de remboursement de l'investissement au niveau de la transformation de l'ancienne école de Dippach en crèche (projet réalisé de concert entre les communes en question) - approbation de la convention en question par le conseil communal en date du 22 novembre 1999 - frais avancés par la commune de Dippach, demandes de remboursement adressées à la commune de Garnich au fur et à mesure de l'avancement du chantier						
	Total 242	575 674,27	7 000,00	236 700,00	5 000,00		
1/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
<i>162000/19002 G</i>	<i>Subside de l'Etat pour la rénovation de la maison des jeunes</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Total 253	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
1/270/	270 Intégration des étrangers						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	6 527,37	0,00	0,00	0,00		
<i>168000/17033 G</i>	<i>Participation étatique pour la création d'un Welcome Book - Typesch Dippech</i>	6 527,37	0,00	0,00	0,00		
	- cofinancement dans le cadre des subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional initiant et soutenant des projets ayant pour objet l'intégration des étrangers - Courrier et accord de collaboration du 7 juin 2017 - 50 % de 13.054,74 € = 6.527,37 € pour 2017)						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/270/	270 Intégration des étrangers						
	Total 270	6 527,37	0,00	0,00	0,00		
	Total général 2	599 677,58	7 000,00	236 700,00	25 000,00		
1/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
161000 G	Terrains et constructions	790 053,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/11001 G</i>	<i>Subside de l'Etat pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et subside de l'Etat pour la construction de nouveaux ateliers de régie</i>	790 053,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 14 décembre 2016, en ce qui concerne l'atelier et la confirmation orale de l'ASC, en ce qui concerne la caserne de pompiers						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	760,00	0,00	0,00	0,00		
<i>163000/11002 G</i>	<i>Subsides d'investissement de l'Etat - dans le cadre de l'acquisition de matériel divers de lutte contre les incendies</i>	760,00	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de l'acquisition de matériel de lutte contre les incendies (tenues, appels-personnes, matériel divers) - augmentation en 2016, vue acquisition de nouveau matériel de radiotransmission, à la demande de l'Etat, (digitalisation du réseau)						
263220	Véhicules spéciaux	402,00	0,00	0,00	0,00		
<i>263220/99002</i>	<i>vente d'un véhicule d'incendie type GW</i>	402,00	0,00	0,00	0,00		
	- en 2017: vente dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule de type TSF, afin de garder la cohérence dans le parc automobile du service d'incendie						
	Total 320	791 215,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 3	791 215,00	0,00	0,00	0,00		
	4 Affaires économiques						
1/411/	411 Agriculture						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/411/	411 Agriculture						
261100	Terrains	0,00	1 890,00	0,00	1 890,00		
261100/18037	Vente de fonds communaux à l'Etat en ce qui concerne la réalisation de travaux d'infrastructure par les CFL	0,00	1 890,00	0,00	1 890,00		
	- suivant compromis établi et acte à intervenir						
	Total 411	0,00	1 890,00	0,00	1 890,00		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	72 000,00	0,00	0,00		
161000/13006 G	Subside de l'Etat pour la construction d'un hall de stockage pour copeaux de bois	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant engagement du MDDI du 29 janvier 2015, N°: 246/14						
161000/99001 G	Subside de l'Etat pour constructions des chemins forestiers	0,00	72 000,00	0,00	0,00		
	- pas de travaux à faire en 2018 et 2019, donc pas de subside à escompter						
169280	Autres participations aux frais	78 858,00	0,00	0,00	0,00		
169280/17014	Remboursement partiel par la commune de Leudelage dans le cadre de l'acquisition commune d'un tracteur pour les services forestiers des deux communes	78 858,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant convention entre le deux communes à établir, dépense afférente au chapitre des dépenses extraordinaires						
	Total 412	78 858,00	72 000,00	0,00	0,00		
1/422/	422 Distribution de gaz naturel						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
169100/99001	Remboursement frais de raccordement au gaz avancés par la commune	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursement de frais avancés par la commune						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/422/	422 Distribution de gaz naturel						
	Total 422	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
	Total général 4	78 858,00	74 890,00	0,00	1 890,00		
1/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	249 059,84	0,00	0,00	0,00		
<i>288180/17028</i>	<i>Remboursement d'une partie du capital du SIDOR</i>	249 059,84	0,00	0,00	0,00		
	<i>- suivant décision du comité du SIDOR et information afférente du 20 octobre 2016</i>						
	Total 510	249 059,84	0,00	0,00	0,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
162000 G	Installations techniques et machines	298 834,00	386 207,00	386 207,00	0,00		
<i>162000/14005 G</i>	<i>Subside de l'Etat pour la réalisation de travaux de canalisation à l'intérieur de la localité de Bettange</i>	298 834,00	323 786,00	323 786,00	0,00		
	<i>- suivant disposition N°: D032/16 du 29 mars 2016 du MDDI</i>						
<i>162000/15006 G</i>	<i>Subside de l'Etat pour l'équipement électromécanique du déversoir à Schouweiler, rue de Bascharage</i>	0,00	62 421,00	62 421,00	0,00		
	<i>- suivant disposition N°: D046/16 du 29 avril 2016 du MDDI</i>						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	21 957,88	0,00	0,00	0,00		
<i>168000/06003 G</i>	<i>Subside relatif à l'élaboration du dossier technique d'assainissement de la commune</i>	21 957,88	0,00	0,00	0,00		
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>169100/99001</i>	<i>Taxes de raccordement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<i>- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95€)</i>						
	<i>- abolition en 2017, suivant décision du conseil communal</i>						
169280	Autres participations aux frais	0,00	265 000,00	0,00	265 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
169280/15007	Participations de promoteurs aux frais d'assainissements rue René de Geysen à Bettange - suivant conventions à finaliser entre la commune et les promoteurs en quetions, frais avancés par la commune pour des raisons d'organisation, contre-partie aux dépenses extraordinaires - dépense totale au dépenses extraordinaires: 590.000,-€ - remboursement en étapes: 2018: 265.000,-€ 2019: 340.000,-€	0,00	265 000,00	0,00	265 000,00		
	Total 520	320 791,88	651 207,00	386 207,00	265 000,00		
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
162000 P	Installations techniques et machines	0,00	0,00	1 500,00	0,00		
162000/14020 P	Subside par entreprise privée pour l'acquisition d'un véhicule électrique - Eno-Prime	0,00	0,00	1 500,00	0,00		
	Total 532	0,00	0,00	1 500,00	0,00		
1/541/	541 Diversité biologique						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	17 500,00	4 500,00	0,00		
161000/17016 G	Subside pour des projets d'entretien et de création de biotopes - contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales - travaux réalisés en 2017	0,00	17 500,00	4 500,00	0,00		
161000 S	Terrains et constructions	84 910,32	0,00	18 000,00	9 000,00		
161000/15011 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST - contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales - travaux réalisés en 2018	14 865,08	0,00	18 000,00	0,00		
161000/16015 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST	20 086,92	0,00	0,00	9 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/541/	541 Diversité biologique						
161000/16034 S	- contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales - travaux réalisées en 2019 <i>Subsides à allouer dans le cadre de l'acquisition de terrains d'une grande valeur écologique dans le cadre du programme européen LIFE+13</i>	32 060,00	0,00	0,00	0,00		
161000/17039 S	- subsides de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions prévues aux dépenses extraordinaires <i>Subside pour négociations dans le cadre de l'acquisition de terrains du programme européen LIFE</i>	17 898,32	0,00	0,00	0,00		
	Total 541	84 910,32	17 500,00	22 500,00	9 000,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
162000 G	Installations techniques et machines	7 242,94	5 978,00	5 978,00	13 000,00		
162000/16018 G	<i>Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque au stade de football, à la Mairie et au niveau du home pour scouts</i>	7 242,94	0,00	0,00	13 000,00		
162000/18040 G	- suivant engagement du MDDI pour l'installation sur le home scouts à Schouweiler <i>Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque au centre culturel Norbert SASSEL</i>	0,00	5 978,00	5 978,00	0,00		
	- suivant engagement du MDDI						
	Total 542	7 242,94	5 978,00	5 978,00	13 000,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	292 000,00	100 000,00		
162000/10004 G	<i>Subsides d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre d'un bassin d'orage dans la cite Haard à Bettange</i>	0,00	0,00	200 000,00	33 000,00		
	- suivant engagement ND 157/12 du 15.10.2012 de l'AGE						
162000/10005 G	<i>Subside d'investissement de l'Etat - subside bassin d'orage Bergem</i>	0,00	0,00	92 000,00	0,00		
	- suivant engagement du MDDI						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000/11001 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la caserne de pompiers et atelier	0,00	0,00	0,00	42 000,00		
	- suivant engagement NF056/13 du 18.10.2013 de l'AGE						
162000/11013 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la nouvelle école	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	- suivant engagement NF033/13 du 18.06.2013 de l'AGE						
	Total 550	0,00	0,00	292 000,00	100 000,00		
	Total général 5	662 004,98	674 685,00	708 185,00	387 000,00		
1/621/	6 Logements et équipements collectifs						
169280	621 Places publiques						
	Autres participations aux frais	15 400,00	0,00	10 000,00	0,00		
169280/15029	Remboursement des frais d'infrastructures avancées par la commune dans le cadre d'un PAP à Schouweiler Op der Heck	15 400,00	0,00	0,00	0,00		
	- dépenses au chapitre extraordinaire, suivant décision du conseil communal du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des montants avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP - remboursement complet est atteint en 2018						
169280/99001	Participation des entreprises aux frais d'investissements communaux	0,00	0,00	10 000,00	0,00		
	participation du promoteur du lotissement Millebiereg à Bettange à une place de jeu						
261100	Terrains	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
261100/19024	Vente de fonds communaux à un tiers, dans le cadre de la réalisation d'un PAP à Dippach	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
	Total 621	15 400,00	0,00	10 000,00	3 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
169280	Autres participations aux frais	0,00	466 000,00	504 168,00	10 000,00		
169280/11001	Participation d'une entreprise dans les investissements communaux - remboursement par promoteur de frais avancés pour voirie ZAE	0,00	456 000,00	504 168,00	0,00		
169280/99001	Participation d'entreprises dans les frais d'investissement communaux - participation de CREOS aux frais exposés par la commune dans le cadre de la réfection de la voirie vicinale (sous condition que CREOS pose des conduites) * Cité Haard: en attente	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
	Total 624	0,00	466 000,00	504 168,00	10 000,00		
1/626/	626 Cimetières						
169280	Autres participations aux frais	0,00	10 200,00	12 836,88	0,00		
169280/14021	"Beschkiefecht"- remboursement par les communes de Bertrange et Reckange : participation aux frais d'aménagement - suivant coonvention entre parties	0,00	10 200,00	12 836,88	0,00		
	Total 626	0,00	10 200,00	12 836,88	0,00		
1/627/	627 Ateliers						
263210	Véhicules automoteurs	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
263210/18027	Vente d'un véhicule des services communaux - suivant plan d'investissement pluriannuel à ce niveau	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
	Total 627	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	49 702,25	0,00	49 702,25		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
161000/12017 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau bassin d'eau à Dippach - suivant engagement du Ministère de l'Intérieur du 11 décembre 2015 - solde de 50.000,00€ en 2019	0,00	49 702,25	0,00	49 702,25		
169100	Participations aux frais de raccordement	638,35	1 500,00	4 213,11	3 500,00		
169100/99001	Taxes de raccordement - délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95EUR)	638,35	1 500,00	4 213,11	3 500,00		
	Total 630	638,35	51 202,25	4 213,11	53 202,25		
1/640/	640 Eclairage public						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00		
161000/13024 G	Subvention de l'Etat pour la mise œuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED	0,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00		
162000 P	Installations techniques et machines	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		
162000/13024 P	Subside par entreprise privée pour la mise en œuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED - Eno-primés, des primés de l'Etat n'étant pas à la portée directe	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		
	Total 640	2 000,00	10 000,00	8 000,00	8 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00		
168000/99001 P	Indemnités compensatoires à recevoir par des promoteurs dans le cadre de la réalisation de PAP - en l'espèce dans le cadre d'un PAP à Dippach-Gare (RN13)	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00		
261100	Terrains	53 584,75	13 400,00	13 400,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100/15029	Vente de fonds communaux à un particulier à Bettange, rue du Kiem	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- régularisation d'une situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant acte approuvé par le conseil communal en 2015						
261100/17032	Vente de fonds communaux à l'Etat à Bettange, lieu-dit Geischleidchen	53 584,75	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du contournement routier de Dippach-Gare à aménager par l'Etat - suivant acte approuvé par le conseil communal						
261100/18036	Vente de fonds communaux à un particulier à Sprinkange, rue de la Chapelle	0,00	13 400,00	13 400,00	0,00		
	- régularisation d'une situation, suivant acte approuvé en 2018						
	Total 650	53 584,75	100 400,00	13 400,00	87 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	56 000,00	0,00	105 000,00		
168000/99001 G	Soutien financier dans le cadre de la participation de la commune au pacte logement	0,00	56 000,00	0,00	105 000,00		
	- comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire - alimentation du fonds de réserve, via cet article - en 2018: en principe subside 2017, mais pas de somme due pour cet exercice vu que l'augmentation de la population n'était pas éligible - en 2019: subside de 2018						
169222	Taxe d'équipements collectifs	12 000,00	75 000,00	120 000,00	50 000,00		
169222/99001	Taxes d'infrastructure - propriétaire	12 000,00	75 000,00	120 000,00	50 000,00		
	- délibération du 6 novembre 2007: * par unité affectée à l'habitation: 2.000,00Eur jusque 100 m2 de surface construite brute 2.500,00Eur de 100 à 200 m2 de surface construite brute 3.000,00Eur au dessus de 200 m2 de surface construite brute * par unité affectée à toute autre destination:						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	2.000,00Eur jusque 200 m2 de surface construite brute						
169280	Autres participations aux frais	0,00	33 506,22	57 506,22	0,00		
169280/17029	Remboursement par un promoteur de frais d'infrastructure avancés par la commune	0,00	8 506,22	7 506,22	0,00		
169280/18039	Participation d'une entreprise dans les investissements communaux - remboursement par promoteur de frais avancés	0,00	25 000,00	50 000,00	0,00		
	- PAP auf den Rohlen, Sprinkange						
261100	Terrains	51 775,00	0,00	0,00	0,00		
261100/17034	Vente de fonds communaux sis à Sprinkange "Auf den Rohlen" dans le cadre d'un PAP en instance	51 775,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant acte approuvé par le conseil commnal et l'autorité supérieure						
	Total 690	63 775,00	164 506,22	177 506,22	155 000,00		
	Total général 6	135 398,10	827 308,47	730 124,21	341 202,25		
1/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
161000 G	Terrains et constructions	20 000,00	0,00	0,00	0,00		
161000/10005 G	Subside de l'Etat pour l'aménagement d'un "Boltzplatz" dans la commune	20 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 810	20 000,00	0,00	0,00	0,00		
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	32 000,00	0,00	0,00	0,00		
161000/10007 G	Subside de l'Etat (Ministère des Sports) pour l' aménagement d'un terrain d'entrainement de football synthétique et réaménagement du terrain existant à Schouweiler	32 000,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/821/	821 Terrains de sports						
	- solde en 2017						
	Total 821	32 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 8	52 000,00	0,00	0,00	0,00		
1/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	589 000,00	588 568,00	1 100 000,00		
<i>161000/08002 G</i>	<i>Subsides de l'Etat : création d'espace scolaire supplémentaire</i>	0,00	589 000,00	588 568,00	1 100 000,00		
	- suivant engagement du Ministère de l'intérieur du 10 novembre 2014, réf.: 2.0150						
	- liquidation en 2015 de 80% du subside enngagé, en attendant la liquidaiton du reste après décompte, soit un montant de 1.101.894,00€ en principe en 2019						
	- suivant engagement du MDDI du 24.07.2014 (PP/207/14), subside de 300.868,-€ à allouer via le fonds pour la protection de l'environnement, pour la construction d'un chauffage à copeaux de bois et d'un réseau de chauffage urbain à distance(2018)						
	- suivant engagement du MDDI: subside de 297.000€ (arrondi)pour la mise en oeuvre d'un immeuble à basse consommation d'énergie (2018)						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>292300/99001</i>	<i>Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- reprise, en suivant la décision du conseil communal de mars 2014, (première tranche), de décembre 2014 (2e tranche) et suivant décision du conseil à venir						
	Total 910	0,00	589 000,00	588 568,00	1 100 000,00		
	Total général 9	0,00	589 000,00	588 568,00	1 100 000,00		
	TOTAL GENERAL	6 319 153,66	2 179 574,47	2 270 268,21	1 855 092,25		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	20 000,00	20 000,00	9 000,00		
212000/18003	Refonte du site internet / outils de communication	0,00	20 000,00	20 000,00	9 000,00		
	- actualisation des moyens de communication avec les citoyens						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	53 510,74	0,00	0,00	100 000,00		
221311/17001	Aménagement d'un local de bureau du personnel nouvellement embauché	12 084,10	0,00	0,00	85 000,00		
	- suivant devis						
221311/17038	Mise en place d'une installation photovoltaïque au niveau de la toiture de la Mairie à Schouweiler	41 426,64	0,00	0,00	0,00		
221311/19026	Mairie: Réaménagement de la zone "Guichet", en vue d'assurer un accueil amélioré des administrés	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
222100	Installations techniques	11 972,17	170 000,00	0,00	120 000,00		
222100/17002	Acquisition d'une nouvelle centrale téléphonique	11 972,17	0,00	0,00	0,00		
	- vu les progrès en matière de digitalisation, dans le cadre de la diminution des frais de communication						
222100/18001	Mise à niveau du système HVAC	0,00	70 000,00	0,00	20 000,00		
	- mairie: en vue d'une amélioration des performances énergétiques						
222100/18002	Mise à jour panneaux d'affichage de la commune	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
	- 1ère phase: éventuellement en version digitale si la loi le permet						
222200	Machines	9 592,83	0,00	0,00	0,00		
222200/17003	Acquisition d'une machine à plier et à emballer le courrier	9 592,83	0,00	0,00	0,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	21 135,63	6 000,00	5 500,00	0,00		
223500/17035	Acquisition d'un nouveau serveur	21 135,63	0,00	0,00	0,00		
	- l'ancien équipement étant à bout de vie, il a été décidé de procéder par acquisition et non plus par location						
223500/18034	Acquisition d'une photocopieuse pour le 1er étage de la Mairie	0,00	6 000,00	5 500,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/120/	120 Coordination administrative						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	3 161,30	4 203,90	4 203,90	0,00		
238120/17004 S	Apport en capital SIGI - nouvel immeuble - suivant circulaire du SIGI du 16 novembre 2018	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/17005 S	Apport en capital SIGI - SIGI-drive - suivant circulaire du SIGI de 2018	868,55	1 138,56	1 138,56	0,00		
238120/17006 S	Apport en capital SIGI - Citrix - suivant circulaire du SIGI de 2018	2 292,75	0,00	0,00	0,00		
238120/18035 S	Apport en capital SIGI - SIGI-RGPD	0,00	3 065,34	3 065,34	0,00		
	Total 120	99 372,67	200 203,90	29 703,90	229 000,00		
4/130/	130 Coordination technique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	28 752,62	69 540,58	23 930,69	125 000,00		
211000/16001	Plans digitaux de la commune à établir - pour les besoins d'une bonne organisation des services techniques	2 293,20	15 000,00	1 000,00	15 000,00		
211000/93001	Acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - réalisation du plan de développement communal (digitalisation comprise), d'un plan vert et d'une révision du PAG. existant de la commune de Dippach: Dépense totale de 6.954.326.-F (suivant devis remanié du 8.4.1993) Dépense en 1993: 440.497.-F, soit 10.919.64EUR Dépense en 1994: 904.555.-F, soit 22.423.33EUR Dépense en 1995: 959.055.-F, soit 23.774.35EUR Dépense en 1996: 665.765.-F, soit 16.503.88EUR Dépense en 1997: 358.400.-F, soit 8.884.50EUR Dépense en 1998: 1.710.141.-F, soit 42.393.29EUR Dépense en 1999: 0.-F, soit 0.00EUR Dépense en 2000: 1.669.561.-F, soit 41.387.34EUR Dépense en 2003: 1.919.00EUR Dépense en 2006: 1.659,30EUR Dépense en 2007: 92.964,18EUR Dépense en 2008: 92.829,01EUR	26 459,42	14 540,58	12 930,69	70 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
	Dépense en 2009: 35.445,69EUR Dépense en 2010: 77.797,05EUR Dépense en 2011: 91.374,66EUR Dépense en 2012: 50.494,09EUR Dépense en 2013: 13.551,44EUR Dépense en 2014: 3.005,18EUR Dépense en 2016: 45.717,23EUR - subside, engagé par les Ministères compétents au montant de 2.995.163.-F, inscrit à l'article 1/0710/1440 (liquidation suivant tranches, 2000: 87.045.-F; 2001: 712.118.-F) - à partir de 2005: mise en conformité avec la nouvelle législation en la matière - en 2010, 2011 et 2012 réalisation de diverses prestations en supplément, entre autres une étude concernant les répercussions du PAG sur l'environnement prévue par la loi et screening de certaines zones IBA et voisines suivant demande du Ministère de l'Environnement - en 2016, 2017 et 2018: modification ponctuelle du PAG (divers et définition de quartiers existants) et mise en oeuvre d'un règlement des bâtisses - en 2019: adaptation du PAG à la législation de 2011						
211000/99001	Modifications ponctuelles du PAG - suivant besoins qui se manifestent	0,00	40 000,00	10 000,00	40 000,00		
223210	Véhicules automoteurs	28 851,61	35 000,00	27 000,00	0,00		
223210/17025	Acquisition d'une nouvelle voiture de service pour le service technique - en remplacement d'un ancien véhicule	28 851,61	0,00	0,00	0,00		
223210/18004	Acquisition d'une nouvelle voiture électrique pour le service technique - en remplacement d'un ancien véhicule	0,00	35 000,00	27 000,00	0,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	15 000,00	14 277,06	0,00		
223500/18005	Acquisition plotter AO avec scanner - dans le cadre de la mise en oeuvre d'un concept d'impression pour le service technique	0,00	15 000,00	14 277,06	0,00		
	Total 130	57 604,23	119 540,58	65 207,75	125 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 1	156 976,90	319 744,48	94 911,65	354 000,00		
	2 Protection sociale						
4/241/	241 Crèches et garderies						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
211000/18007	Etude pour projet "Bëschcrèche"	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
222100	Installations techniques	52 838,09	23 673,57	24 000,00	15 000,00		
222100/13002	Crèche - divers travaux	21 326,43	23 673,57	24 000,00	15 000,00		
	- divers travaux de mise à jour, suivant besoins						
222100/16042	Mise en conformité technique de la crèche "Kannernascht à Dippach"	31 511,66	0,00	0,00	0,00		
	- fin des travaux en 2017						
	Total 241	52 838,09	43 673,57	24 000,00	35 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	25 000,00	10 000,00	15 000,00		
211000/18008	Concept énergétique Maison relais	0,00	25 000,00	10 000,00	15 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	222 446,51	152 721,27	43 000,00	210 000,00		
221311/15021	Transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants	222 278,73	42 721,27	43 000,00	100 000,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'approbation avec le MENJE accomplie, travaux en cours						
	- subside en contrepartie aux recettes extraordinaires						
	- tva déductible pour installations d'eau: 10.000,00€						
	- y compris remplacement ascenseur, initialement non prévu,						
	- y compris dépenses imprévisibles, dues à l'augmentation de la TVA et certains autres équipements non prévisibles, parlophone-vidéo, lavabos et luminaires en sus, travaux de contrôle, etc.						
	- dépense en 2013: 9.421,00€						
	- dépense en 2014: 34.485,67€						
	- dépense en 2015: 246.521,27€						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- dépense en 2016: 798.827,89€ - dépense en 2017: 222.278,73€						
221311/17007	Divers travaux en supplément concernant l'aménagement de la MRE au niveau de l'ancienne école à Schouweiler - réfection de l'escalier d'entrée - stores anti-soleil sur base d'une analyse énergétique	167,78	110 000,00	0,00	110 000,00		
223410	Mobilier	1 414,53	0,00	0,00	0,00		
223410/16002	Acquisition mobilier et agencements - dans le cadre de la mise en route de la Maison-Relais au niveau de l'actuelle école fondamentale, dont les travaux sont achevés - le solde de 50.000.-€ en 2017 est à considérer comme étant une réserve non engagée	1 414,53	0,00	0,00	0,00		
	Total 242	223 861,04	177 721,27	53 000,00	225 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	7 223,71	0,00	0,00	50 000,00		
221311/17008	Mesures d'isolation thermique au niveau de la maison des jeunes à Schouweiler - dans le cadre du pacte-climat, reprise en fonction des besoins dans la dépense concernant la rénovation de l'immeuble	7 223,71	0,00	0,00	0,00		
221311/19002	Travaux de rénovation de la Maison des Jeunes à Schouweiler - suivant devis sommaire élaboré par les jeunes visiteurs de la maison des jeunes, à finlaiser seon les règles de l'art - mise à niveau des locaux	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Total 253	7 223,71	0,00	0,00	50 000,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 586,76	20 000,00	20 000,00	0,00		
221311/17030	Travaux divers au niveau du home scouts à Schouweiler	4 586,76	20 000,00	20 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/259/	259 Autre Jeunesse						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
240000/99001	Subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbl" pour l'acquisition de foulards - suivant besoins	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 259	4 586,76	21 000,00	20 000,00	1 000,00		
4/260/	260 Précarité sociale						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	170,00	535,00	535,00	160,00		
238180/99001 O	Fonds de roulement en vue d'alimenter l'office social commun de Mamer - suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe - reprise de cet article depuis la fonction 4/180 à partir de 2016, vu demande du Ministère de l'Intérieur	170,00	535,00	535,00	160,00		
	Total 260	170,00	535,00	535,00	160,00		
	Total général 2	288 679,60	242 929,84	97 535,00	311 160,00		
4/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	959 578,68	300 421,32	301 000,00	316 000,00		
221311/11001	Réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de régie - suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis: 5.605.372,01€ - dépense en 2013: 63.299,83€ - dépense en 2014: 1.199.960,21€ - dépense en 2015: 1.196.420,34€ - dépense en 2016: 2.099.000,84€ - dépense en 2017: 959.578,68€ - y compris augmentation de la TVA	959 578,68	300 421,32	301 000,00	316 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	- en 2019: y compris mise en place d'une signalisation adéquate pour indiquer la caserne de pompiers, à rembourser par CGDIS, le moment venu						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	871,97	44 128,03	41 000,00	113 000,00		
221313/11001	Réseaux de voirie: réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de régie	871,97	44 128,03	41 000,00	113 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012						
	- montant du devis initial: 525.000,00€						
	- devis complémentaire approuvé par le conseil communal: 345.000,00€						
	- tva à récupérer: 6.000,-€						
	- dépense en 2013: 100.720,30€						
	- dépense en 2014: 426.458,00€						
	- dépense en 2016: 142.328,99€						
	- dépense en 2017: 871,97€						
222100	Installations techniques	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00		
222100/99001	Remplacement défibrillateurs par des modèles récents	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00		
	- dans le cadre d'une gestion moins onéreuse des appareils en matière d'entretien						
223220	Véhicules spéciaux	119 116,90	0,00	0,00	0,00		
223220/15005	Acquisition d'un véhicule d'incendie de type TSF	119 116,90	0,00	0,00	0,00		
	- vu la vétusté de l'ancien engin, suivant procédure prévue par l'autorité supérieure						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
240000/99001	Subsides en faveur des corps de sapeurs - pompiers pour l'acquisition d'uniformes	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	- subsides à accorder pour l'acquisition d'uniformes, suivant décisions à prendre le cas échéant par le conseil communal						
	- reprise au chapitre des dépenses extraordinaires, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	1 079 567,55	353 549,35	349 000,00	431 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 3	1 079 567,55	353 549,35	349 000,00	431 000,00		
	4 Affaires économiques						
4/411/	411 Agriculture						
221100	Terrains	36 293,11	81 456,89	0,00	81 250,00		
221100/16009	Emprises dans le cadre du projet CR103 Sprinkange - Bettange + projet Leesenberg - Woelschberg Dippach / piste cyclable + piétons - suivant mesurages à réaliser à la fin du projet	36 293,11	2 706,89	0,00	2 500,00		
221100/17009	Acquisition d'emprises pour chemin cyclable le long de la ligne ferroviaire et de la cité "Val du Moulin" à Dippach-Gare	0,00	3 750,00	0,00	3 750,00		
221100/17010	Acquisition d'emprises pour le chemin cyclable longeant la N13, entre la N5 et le lieu-dit "Op der Këscht"	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00		
221100/18009	Emprises pour le chemin piétonnier longeant la N13, du rond-point vers Dahlem	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	117 429,08	822 501,74	440 000,00	355 000,00		
221313/14012	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste à Bettange/Mess longeant la ligne ferrovière et la cité Langert - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00		
221313/14013	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste (+- 500 m empierrement) à Bascharage au lieu dit Häschemerwiss - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/16008	Réaménagement chemin pour piétons longeant la rue de Dahlem à Schouweiler vers Schullerbesch - de concert avec et sous la régie de la commune de Käerjeng	24 875,32	0,00	0,00	0,00		
221313/16010	Adaptation intersection CR103/ piste cyclable et pour piétons (Dippach lieu dit Woelschberg) - vu l'état actuel, afin d'en garantir l'utilisation	74 520,52	50 479,48	5 000,00	0,00		
221313/17012	Réalisation d'un chemin cyclable longeant la N13, entre la N5 et le lieu-dit "Op der - dans le cadre de la sécurisation du passage de piétons et de cyclistes voulant traverser le CR103, suivant devis	55,50	20 000,00	5 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
	<i>Këscht"</i>						
	- suivant devis, première tranche en 2017						
221313/17026	Aménagement d'un chemin pour piétons et cyclistes à Sprinkange, longeant la rue de la Gare, entre la rue de la Croix et le chemin vers "Sprinkingerhof"	17 977,74	17 022,26	0,00	0,00		
	- suivant devis						
221313/18010	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la N5 et le Château d'eau	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00		
221313/18011	Réaménagement des places avec bancs de repos	0,00	60 000,00	35 000,00	60 000,00		
	- uniformisation et entretien des emplacements						
221313/18012	Réfections chemins agricoles	0,00	395 000,00	395 000,00	0,00		
	- cette réfection était de rigueur dans le cadre du raccordement du nouveau bassin d'eau au réseau „Bei Bonzelt“, Bettange/Mess (+-120m) „Fussbach“, Sprinkange (+-470m) „Biergerbësch“, Schouweiler (+-700m)						
	Total 411	153 722,19	903 958,63	440 000,00	436 250,00		
4/412/	412 Sylviculture						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	110 000,00	0,00	100 000,00		
221313/17013	Aménagement d'un parking dans la forêt communale au niveau des étangs, au lieu-dit "Wuesen"	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
221313/19008	Création d'une liaison entre la piste cyclable 9 et la piste 13, ensemble avec la commune de Garnich	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	- suivant devis, après réception des autorisations requises, préfinancement par la commune de Dippach et remboursement de sa part par Garnich, voire par subside de l'Etat						
221313/19009	Création d'un tronçon manquant au niveau de la piste cyclable Bim Diederich, ensemble avec la commune de Bertrange	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	- suivant devis, après réception des autorisations requises,						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture						
221313/99001	préfinancement par la commune de Dippach et remboursement de sa part par Bertrange, voire par subside de l'Etat <i>Construction de chemins forestiers</i>	0,00	90 000,00	0,00	0,00		
	- selon le plan de gestion des forêts communales, pas de chemin en 2018 et 2019						
223210	Véhicules automoteurs	206 839,00	0,00	0,00	0,00		
223210/17014	<i>Acquisition d'un tracteur et d'une remorque pour les besoins du service forestier (tracteur à acquérir en commun avec la commune de Leudelage)</i>	206 839,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis, participation financière partielle par la commune de Leudelage, suivant convention approuvée en conseil communal						
	Total 412	206 839,00	110 000,00	0,00	100 000,00		
4/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	25 000,00	20 000,00	5 000,00		
221200/18013	<i>Aménagement et équipement du nouveau jardin communautaire</i>	0,00	25 000,00	20 000,00	5 000,00		
	- suivant projet d'une asbl. nouvellement créée, sur des fonds communaux, mis à disposition suivant convention à rédiger - équipements dans ce cadre						
	Total 419	0,00	25 000,00	20 000,00	5 000,00		
4/422/	422 Distribution de gaz naturel						
222100	Installations techniques	0,00	2 500,00	0,00	0,00		
222100/99001	<i>Préfinancement des raccordements au réseau à gaz de particuliers</i>	0,00	2 500,00	0,00	0,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursemt y relatif, plus de besoins en ce sens						
	Total 422	0,00	2 500,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
221323/99001	Acquisition d'abris pour voyageurs dans le cadre du transport en commun (et équipements connexes)	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	- poursuite du programme de renouvellement des anciens abris						
	Total 441	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Total général 4	360 561,19	1 076 458,63	495 000,00	576 250,00		
4/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	10 000,00	0,00	5 000,00		
211000/06003	Réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'assainissement de la commune	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (108.985,53EUR ht.)						
	- afin de donner un outil de travail et de planification performant (en combinaison avec la réalisation du SIG et de l'étude sur le réseau d'eau potable)						
	- première tranche en 2006						
	- dépense en 2007: 67.568,71EUR						
	- dépense en 2009: 49.492,03EUR						
	- dépense en 2010: 19.251,41EUR						
	- dépense en 2012: 31.410,76EUR et ainsi de suite						
	- prestations en supplément nécessaires vu la longueur du réseau						
	- achèvement en 2019						
211000/12005	Acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - frais d'étude dans le cadre de l'assainissement d'un PAP à Schouweiler, rue de Dahlem	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	- pas de participation de cette sorte nécessaire						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	265 000,00	0,00	265 000,00		
221313/15007	Divers travaux d'assainissement au niveau de la rue R. de Geysen Bettange	0,00	265 000,00	0,00	265 000,00		
	- vu les besoins dans le cadre de la réalisation de PAP, récupération ultérieure des frais par le promoteurs,						
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice						
	- dépense totale au dépenses extraordinaires: 590.000,-€ en étapes						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- remboursement en étapes: 2019: 265.000,-€ 2020: 340.000,-€						
222100	Installations techniques	697 086,89	798 913,11	550 000,00	751 000,00		
222100/11003	Participation de la commune aux travaux d'aménagement de nouveaux collecteurs vers la station d'épuration de Schiffflange	0,00	40 000,00	30 000,00	0,00		
	- suivant devis du conseil communal du 12 mars 2009, au montant de 568.500,00€ - subside en conséquence aux recettes extraordinaires - achèvement des travaux en 2016 - soldes en 2017 et 2018						
222100/12006	Ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprise privées) - renforcement de la canalisation à Dippach-gare (partie de la commune de Dipapch)	5 000,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis approuvé le 19 mars 2012, projet ensemble avec la commune de Reckange - solde en 2017						
222100/13022	Réalisation de travaux de canalisation rue de Dahlem	19 479,52	10 520,48	0,00	0,00		
	- pas de besoin en ce sens						
222100/14005	Réalisation de travaux de canalisation centre de Bettange	672 607,37	294 392,63	310 000,00	100 000,00		
	- vu les besoins d'agrandissement de la canalisation, en vue de suffire aux besoins en évacuation, aussi dan le cadre d'un PAP en cours, suivant devis approuvé le 24 sptembre 2015, au montant de 1.167.500,00€, subside de l'Etat possible - il s'agit d'une canalisation de rétention de déversoir en aval de la localité de Bettange/Mess - dépense en 2016: 53.301,66€ - dépense en 2017: 672.607,37€ - dépense en 2018: (après clôture de l'année)						
222100/14016	construction d'un collecteur à eau usée entre Reckange et Pontpierre	0,00	114 000,00	20 000,00	151 000,00		
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, a faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - possibilité de subside de l'Etat - préfinancement par la commune de Reckange, et remboursement à elle des frais concernant notre commune						
222100/15006	Equipement électromécanique du déversoir à Schouweiler rue de Bascharage / rue	0,00	240 000,00	170 000,00	170 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	<i>Raymond Krack / rue Centrale</i>						
	- suivant devis approuvé le 30.12.2014						
222100/16011	Bassin de rétention à Dippach (1)	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement -à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages - consolidation de ce projet avec celui concernant le deuxième bassin à Dippach, sous article 4/520/222100/16012						
222100/16012	Bassin de rétention à Dippach (2)	0,00	20 000,00	0,00	0,00		
	- consolidation de ce projet avec celui concernant le deuxième bassin à Dippach, sous article 4/520/222100/16011						
222100/18014	Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Schouweiler	0,00	20 000,00	0,00	60 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
222100/18015	Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Sprinkange	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
222100/18016	Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Dippach-Gare	0,00	20 000,00	0,00	60 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
222100/19010	Construction d'un bassin de rétention à Reckange, dans le cadre du raccordement de la commune de Dippach à la station d'épuration du SIVEC	0,00	0,00	20 000,00	170 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, a faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - possibilité de subside de l'Etat - préfinancement par la commune de Reckange, et remboursement à elle des frais concernant notre commune						
	Total 520	697 086,89	1 073 913,11	550 000,00	1 021 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	3 500,00	0,00	0,00		
211000/18042	Etude en vue de l'optimisation du système de chauffage des bâtiments communaux	0,00	3 500,00	0,00	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 829,66	5 170,34	5 000,00	5 000,00		
221311/16013	Bâtiments communaux - équipement en éclairage LED	4 829,66	5 170,34	5 000,00	5 000,00		
	- pour des raisons d'économie d'énergie, dans le cadre du pacte-climat						
	Total 532	4 829,66	8 670,34	5 000,00	5 000,00		
4/541/	541 Diversité biologique						
221100	Terrains	33 196,23	0,00	0,00	0,00		
221100/16034	Acquisitions de fonds, subventionnés d'une grande valeur écologique	33 196,23	0,00	0,00	0,00		
	- suivant acte passé avec les propriétaire reppsctifs, forts subsides de l'UE et de l'Etat (cf. recettes extraordinaires) - à Schouweiler, au lieux-dits Bergerbusch et Sauerwiesen						
	Total 541	33 196,23	0,00	0,00	0,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	2 605,46	35 394,54	5 000,00	5 000,00		
211000/15026	Evaluation énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du Pacte-Climat	2 605,46	5 394,54	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
211000/18006	Elaboration d'un concept global énergétique	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	72 200,00	35 000,00	140 000,00		
221200/16015	Restauration de vieux vergers dans la commune (Heckbusch etc)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/16016	Actions de sensibilisation dans le cadre d'un projet de protection de papillon	0,00	6 000,00	0,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
	- consolidation des projets extrorodinaires sous 4/542/221200/17016 pour 2018						
221200/17016	Entretien de biotopes à divers endroits dans la commune	0,00	18 100,00	35 000,00	18 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
	- consolidation des projets extraordinaires sous 4/542/221200/17016 pour 2018						
221200/17017	Création de biotopes à divers endroits dans la commune	0,00	48 100,00	0,00	22 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
	- consolidation des projets extrorodinaires sous 4/542/221200/17016 pour 2018						
221200/19007	Renaturation partielle de la Mess et mise en place de chemins cyclables le long de son cours à Schouweiler/Sprinkange	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	116 249,70	46 750,30	42 480,50	40 000,00		
221311/16018	Installations photovoltaïques à installer dans la commune (stade de football...)	33 768,78	41 231,22	41 300,00	40 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, dans le cadre du pacte-climat en vue de la réduction des gaz à effet des serre						
	- en 2016: stade de football						
	- en 2017: centre culturel Norbert SASSEL						
	- en 2018: home Scouts à Schouweiler						
	- en 2019: emplacement à définir						
221311/16037	Mise en place d'un car-port avec borne d'alimentation pour e-mobility et installation	82 480,92	5 519,08	1 180,50	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	<i>photovoltaïque à Schouweiler, sur parking Forrett</i>						
	- dans le cadre de l'adhésion au pacte-climat, augmentation vu que le renforcement du réseau électrique s'impose						
222100	Installations techniques	0,00	11 500,00	1 000,00	22 000,00		
<i>222100/18043</i>	<i>Panneaux de présentation production PV des bâtiments communaux</i>	0,00	11 500,00	1 000,00	22 000,00		
	Total 542	118 855,16	165 844,84	83 480,50	207 000,00		
4/550/	550 Gestion des eaux de surface						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	400 000,00	0,00	800 000,00		
<i>238120/17030 S</i>	<i>Apport en capital au SIVEC, dans le cadre de l'adhésion de la commune de Dippach à ce syndicat de communes</i>	0,00	400 000,00	0,00	800 000,00		
	- l'adhésion s'impose afin de pouvoir garantir dans le futur une évacuation des eaux usées selon les règles de l'art						
	- suivant décision de principe du conseil communal du 21.03.2016, une décision définitive avec l'accord des communes syndiquées restant à intervenir						
	Total 550	0,00	400 000,00	0,00	800 000,00		
	Total général 5	853 967,94	1 648 428,29	638 480,50	2 033 000,00		
4/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	7 704,99	20 000,00	0,00	20 000,00		
<i>221311/16033</i>	<i>Ancien presbytère à Dippach (propriété de la commune): réfection partielle de la façade</i>	7 704,99	20 000,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis						
223480	Autre mobilier	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00		
<i>223480/18022</i>	<i>Mise à niveau des logements donnés en location</i>	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Total 612	7 704,99	29 000,00	0,00	29 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221200	Agencements et aménagements de terrains	112 169,84	242 830,16	165 000,00	100 000,00		
221200/16017	Refections des ponts en bois dans le parc derrière la Mairie à Schouweiler	37 609,14	132 390,86	115 000,00	0,00		
	- vu les besoins, suivant devis						
221200/99001	aménagement des places de jeux dans la commune	74 560,70	110 439,30	50 000,00	100 000,00		
	- travaux divers						
	- dépenses antérieures:						
	2001: 11.989,81 EUR						
	2003: 32.503,56 EUR						
	2004: 39.997,00 EUR						
	2005: 20.000,00 EUR						
	2006: 18.641,50 EUR						
	2008: 8.230,55 EUR						
	2009: 9.542,30 EUR						
	2011: 3.475,36 EUR						
	2014: 58.428,45€						
	2015: 80.111,52€						
	2016: 114.294,96€						
	2017: 74.560,70€						
	2018: (après clôture de l'année)						
	- en 2015: place de jeux crèche et derrière l la Mairie						
	- en 2016: rue J.-G. Kremer à Schouweiler et rue Bruch à Bettange						
	- en 2017: cité Haard, rue Laangert et centre de Bettange, en partie						
	- en 2018: cité Haard, dernière tranche et travaux de remise à niveau divers						
	- en 2019: place dans parc communal et à Sprinkange "Auf den Rohlen"						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	42 141,82	12 000,00	12 000,00	0,00		
221313/15027	Acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes	26 741,82	0,00	0,00	0,00		
	- provision pour l'acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes, dans le cadre de la propoagation de l'idée de la mobilité douce, en vue de donner aux intéressés la possibilité de se rendre à des emplacements stratégiques de la commune en vélo						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
221313/15029	PAP op der Heck à Schouweiler, prise en charge par la commune de travaux d'infrastructure en souffrance - recettes au chapitre extraordiniare, suivant décision du conseil commual du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des mointans avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP	15 400,00	0,00	0,00	0,00		
221313/18017	fixations pour panneaux (calicots) d'affichage dans la commune	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
	Total 621	154 311,66	254 830,16	177 000,00	100 000,00		
4/622/	622 Circulation						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	32 010,88	7 989,12	8 000,00	5 000,00		
221313/17031	Signalisation pour pistes cyclables / conception et mise en œuvre	32 010,88	7 989,12	8 000,00	5 000,00		
	Total 622	32 010,88	7 989,12	8 000,00	5 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	9 912,37	75 000,00	25 000,00	80 000,00		
211000/15013	Etude en ce qui concerne le réaménagement du croisement rue du moulin - RN5 à Sprinkange - en vue d'une réalisation de feux rouges	9 912,37	0,00	0,00	0,00		
211000/18020	Concept global de mobilité - y compris éléments à mettre en oeuvre dans le cadre du projet "De Séchere Schoulwee"	0,00	60 000,00	20 000,00	60 000,00		
211000/99001	Divers frais de mesurage et d'études	0,00	15 000,00	5 000,00	20 000,00		
221100	Terrains	13 757,92	15 727,12	10 000,00	35 500,00		
221100/10001	Acquisition d'emprises	4 272,88	15 727,12	10 000,00	13 500,00		
	en 2017, 2018 et 2019:						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	- dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du CR103 entre Sprinkange et Bettange - dans le cadre de projet achevé concernant le réaménagement de la voirie à Sprinkange - régularisation foncière à la rue du Stade à Schouweiler						
221100/17018	<i>Acquisition de fonds-emprise au niveau de la rue de la Colline à Schouweiler</i>	9 485,04	0,00	0,00	0,00		
	- suivant acte passé						
221100/19023	<i>Acquisition de fonds à Schouweiler, rue de la Résistance</i>	0,00	0,00	0,00	22 000,00		
	- suivant acte passé et approbation du conseil communal						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	68 511,81	255 388,19	246 000,00	110 000,00		
221313/10004	<i>Réfection complète de la voirie et des réseaux du nouveau lotissement Haard à Bettange</i>	42 526,42	138 473,58	130 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé le 29 mars 2010 au montant de 3.100.000,00€ - suivant devis supplémentaire approuvé le 21 mai 2011, concernant la mise en oeuvre d'un bassin d'orage, au montant de 370.000,00€ (subside de l'Etat en conséquence aux recettes extraordinaires) - achèvement des travaux en 2015/16, alors qu'il reste à réaliser la réfection de la couche de roulement, en 2017, vu des malfaçons, liquidation des garanties et décomptes retenus après - en 2018: certains aménagements au niveau du déversoir d'orage						
221313/12011	<i>réaménagement du CR103 entre Bettange et Sprinkange</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 12 novembre 2008, au montant de 273.500,00€ (part de la commune, accotements aménagés en piste pour piétons et bicyclettes) - modification du devis s'impose vu certaines modifications au niveau du projet proposées par les P. et Ch, suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013 - augmentation probable du coût vu déplacement des réseaux d'alimentation vers la chaussée, initialement prévus dans la bande cyclable, à la demande du MDDI - travaux achevés en 2015						
221313/16019	<i>Croisement à Schouweiler Sprinkange (RN5 sortie nouvelle école - aménagement de feux rouges)</i>	25 985,39	89 014,61	90 000,00	0,00		
	- afin de sécuriser et de fluidifier les sorties de voitures et de bus depuis la nouvelle école, suivant devis						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/18021	mesures de ralentissement du transit au centre de Dippach	0,00	27 900,00	26 000,00	0,00		
221313/19011	Travaux de réaménagement de la RN5 dans la traversée de la commune (avec les P. et Ch.), dans le cadre de mesures d'apaisement de la circulation	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	- suivant devis à approuver						
221313/19012	Traversée sous-terrain de la RN5 à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Total 624	92 182,10	346 115,31	281 000,00	225 500,00		
4/626/	626 Cimetières						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
211000/18023	Etude en ce qui concerne la stabilisation du talus près du cimetière à Schouweiler	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	3 622,25	16 377,75	16 000,00	0,00		
221200/14021	Aménagement d'un "Beschkerfecht"	3 622,25	16 377,75	16 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 24.4.2015						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	247 000,00	30 000,00	380 000,00		
221313/18024	Réaménagement des alentours cimetière Sprinkange	0,00	50 000,00	30 000,00	0,00		
221313/18025	Divers travaux morgues	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00		
221313/18026	Réaménagement parking cimetière Bettange	0,00	137 000,00	0,00	180 000,00		
	- suivant devis						
221313/19013	Mise en place d'un columbarium au cimetière à Dippach	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	- suivant devis, afin de garantir des emplacements supplémentaires, les anciens étant presque tous occupés						
221313/19014	Mise en place de caveaux au cimetière à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	- suivant devis						
	Total 626	3 622,25	283 377,75	46 000,00	400 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
222100	Installations techniques	92 130,14	27 869,86	28 000,00	0,00		
222100/17019	Divers aménagements et équipements pour les nouveaux ateliers de régie	92 130,14	27 869,86	28 000,00	0,00		
222200	Machines	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
222200/19017	Acquisition d'équipements pour véhicules communaux (benne, brosse)	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
223210	Véhicules automoteurs	44 599,23	292 000,00	165 500,00	260 500,00		
223210/17027	Acquisition d'une camionnette pour les services de régie	44 599,23	0,00	0,00	0,00		
	- vu les besoins et la réorganisation des services, en remplacement d'un ancien véhicule						
223210/18027	Acquisition d'une camionnette pour les services de régie	0,00	62 000,00	51 000,00	0,00		
	- vu les besoins et la réorganisation des services, en remplacement d'un ancien véhicule						
223210/18028	Acquisition d'un camion pour les services de régie	0,00	230 000,00	114 500,00	115 500,00		
	- vu les besoins selon le plan d'investissement pluriannuel afférent						
223210/19015	Acquisition d'une camionnette pour les services de régie	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	- vu les besoins et la réorganisation des services, en remplacement d'un ancien véhicule						
223210/19016	Acquisition d'un tracteur tondeur équipé de plusieurs outils pour les services de régie	0,00	0,00	0,00	85 000,00		
	- vu les besoins et la réorganisation des services, en remplacement d'un ancien véhicule						
223300	Outillage	19 120,74	30 879,26	25 000,00	30 000,00		
223300/99001	Acquisition d'outillage pour les ouvriers	19 120,74	30 879,26	25 000,00	30 000,00		
	- divers équipements en 2018 et 2019						
	Total 627	155 850,11	350 749,12	218 500,00	340 500,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
211000/06004	<i>réalisation d'une étude du réseau d'eau de la commune en vertu de RGD du 11 octobre 2002, en vue de garantir la qualité de l'eau distribuée</i>	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
	- mesures à mettre en oeuvre en vu de se conformer aux dispositions légales en la matière (levé des conduites, étude hydrologique, etc.)						
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (69.256,03EUR ht.)						
	- afin de donner à la commune un outil de planification et de travail efficace (en combinaison avec le SIG et l'étude sur le réseau d'assainissement)						
	- première tranche en 2006						
	- en 2014:dossier technique imposé par la loi						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 385 669,44	840 530,56	841 224,25	0,00		
221311/12017	<i>Réalisation d'un nouveau bassin d'eau pour la commune de Dippach</i>	1 455 137,37	594 862,63	595 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé en août 2014, au montant de 4.330.000,00€						
	- dépense en 2014: 98.298,53€						
	- dépense en 2016: 1.779.394,90€						
	- dépense en 2017: 1.455.137,37€						
221311/16021	<i>Aménagement de conduites d'eau de distribution à partir du nouveau bassin</i>	679 107,72	160 892,28	160 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal, équipements connexes au projet du nouveau bassin d'eau						
221311/16022	<i>Aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Dippach, rue de Bettange</i>	111 922,90	11 277,10	12 000,00	0,00		
	- remplacement d'une ancienne conduite en fonte, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis approuvé par le conseil communal						
221311/16031	<i>Aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Dippach-Gare - rue de la Gare depuis croisement RN13 vers dépôt Q8</i>	91 728,79	22 271,21	22 224,25	0,00		
	- remplacement d'une ancienne conduite, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis approuvé par le conseil communal						
221311/17032	<i>Divers travaux à réaliser dans le cadre de la mise en conformité du nouveau réseau de distribution d'eau, suite à la mise en service du nouveau bassin d'eau</i>	47 772,66	51 227,34	52 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
221323/16032	Mise en place d'un panneau indicateur de l'emplacement de ligne de séparation des eaux à Schouweiler (Wasserscheide)	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
222100/14022	Acquisition et mise en place de compteurs d'eau pour lecture à distance (première phase)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- en attendant que des solutions viables soient au point						
	Total 630	2 385 669,44	871 530,56	841 224,25	31 000,00		
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	149 823,23	162 176,77	42 000,00	135 000,00		
222100/13024	Modification éclairage publique en LED	149 257,13	60 742,87	40 000,00	35 000,00		
	- exécution en plusieurs tranches (divers travaux en 2015) - dans le cadre du pacte-climat, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre - en 2019: rue du Stade						
222100/15022	Renforcement de l'éclairage des passages pour piétons dans la commune	566,10	101 433,90	2 000,00	100 000,00		
	en 2018 et 2019: divers aménagements qui restent						
	Total 640	149 823,23	162 176,77	42 000,00	135 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	29 959,43	140 000,00	6 500,00	140 000,00		
211000/17020	Frais d'études en ce qui concerne une nouvelle conception pour le centre de Schouweiler	29 959,43	80 000,00	5 000,00	80 000,00		
	- les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser						
211000/18029	Etude pour projet de réaménagement du centre de Bettange	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	- les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	projets à réaliser.						
211000/18030	Etude pour projet " Logement pour seniors à Schouweiler"	0,00	30 000,00	1 500,00	30 000,00		
	- les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser.						
221100	Terrains	0,00	0,00	0,00	1 030 000,00		
221100/19004	Acquisition de fonds, à Schouweiler, dans le cadre du concept de développement du centre de Schouweiler - première tranche	0,00	0,00	0,00	270 000,00		
	- suivant actes à passer						
221100/19005	Acquisition de fonds, à Bettange, dans le cadre du concept de développement du centre de Bettange - première tranche	0,00	0,00	0,00	760 000,00		
	- suivant actes à passer						
291500	Dotations au fonds de réserve logement	0,00	56 000,00	0,00	105 000,00		
291500/99001	Dotations au fonds de réserve pacte logement	0,00	56 000,00	0,00	105 000,00		
	- comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire						
	- alimentation du fonds de réserve, via cet article						
	- en 2018: en principe subside 2017, mais pas de somme due pour cet exercice vu que l'augmentation de la population n'était pas éligible						
	- en 2019: subside de 2018						
	Total 690	29 959,43	196 000,00	6 500,00	1 275 000,00		
	Total général 6	3 011 134,09	2 501 768,79	1 620 224,25	2 541 000,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	115 000,00	90 000,00	20 000,00		
211000/18031	Etude "Parc d'activités outdoor"	0,00	25 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
211000/18032	- projet ajourné, par manque de site qui convient <i>Aménagement d'une aire de Fitness à côté de la Boltzplatz à Bettange</i>	0,00	90 000,00	90 000,00	20 000,00		
221313	- travaux suppl. en 2019: installation d'une borne de distribution d'eau et d'électricité Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	15 000,00	10 000,00	0,00		
221313/16023	<i>Aménagement de certains chemins forestiers et ruraux en "parcours fitness"</i>	0,00	15 000,00	10 000,00	0,00		
	- suivant devis, acquisition d'installations d'entraînement						
	Total 810	0,00	130 000,00	100 000,00	20 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	91 090,92	35 909,08	0,00	90 000,00		
221311/16025	<i>Terrain de tennis - aménagement de deux vestiaires et travaux connexes</i>	90 000,00	0,00	0,00	0,00		
	- en fonction des besoins, suivant devis						
221311/17021	<i>Aménagement d'une installation de thermie solaire au niveau des vestiaires du stade de football à Schouweiler</i>	1 090,92	35 909,08	0,00	45 000,00		
	- y compris modification installation de chauffage afférente - décision d'exécution sur base d'un calcul d'efficacité et de rentabilité en parlant de réduction de gaz de serre						
221311/19020	<i>Mise en place d'un garage et d'un abri au niveau du terrain de football à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	- suivant devis						
221311/19021	<i>Mise en place de stores de protection au niveau du bâtiment des vestiaires du terrain de football à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	- suivant devis, aussi protection anti-intrusion						
222100	Installations techniques	27 517,56	35 482,44	30 000,00	20 000,00		
222100/16024	<i>Renforcement du raccordement électrique au niveau du stade Roger Winandy à Schouweiler</i>	27 517,56	20 732,44	15 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	- vu les besoins, en vue de pouvoir éclairer convenablement les deux terrains de football						
222100/18033	<i>Installation de gestion d'accès électrique</i>	0,00	14 750,00	15 000,00	0,00		
	en 2018: bâtiment du terrain de football						
222100/19019	<i>Nouvelle sonorisation au niveau du terrain de football à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis						
	Total 821	118 608,48	71 391,52	30 000,00	110 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	20 441,07	350 000,00	180 000,00	450 000,00		
221311/16026	<i>Rénovation du hall sportif à Schouweiler (toit, fenêtres arrières, façade partielle)</i>	20 441,07	350 000,00	180 000,00	450 000,00		
	- suivant devis, vu les besoins et des problèmes d'étanchéité du toit, certaines mesures d'assainissement énergétique, vestiaires, sol, etc.						
	- détails du projet à entrevoir, devis approuvé par le conseil communal et à approuver en cours d'exercice						
	Total 822	20 441,07	350 000,00	180 000,00	450 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	25 000,00	0,00	55 000,00		
211000/16039	<i>Etude a mettre en oeuvre dans le cadre de l'utilisation des fonds et des immeubles, fraîchement acquis à Dippach, 20 rue Centrale</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/18019	<i>Etude pour projet "revalorisation du Centre de Dippach"</i>	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
	- les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser.						
211000/19006	<i>Frais de conception en vue de cerner les besoins communaux en matière d'offre culturelle</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	- inventaire, orientations, pistes de mise en oeuvre pratique						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
221200/19022	Démolition d'une maison à Dippach, route de Luxembourg, 64 et aménagement d'un parking à sa place - suivant devis	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	705 695,50	499 360,48	68 000,00	0,00		
221311/10009	Divers travaux d'investissement au niveau des centres culturels de la commune - mises à niveau urgentes au niveau des centres culturels	59 916,87	122 500,00	45 000,00	0,00		
221311/16028	Mairie - réfection partielle de la toiture sur la partie entrée et guichet - suivant devis, vu des problèmes d'étanchéité	6 180,86	3 819,14	0,00	0,00		
221311/17022	Aménagements à réaliser sur les fonds acquis, 20, rue Centrale à Dippach - suivant devis approuvé par le conseil communal le 19.12.2016, au montant de 242.000,00€	185 958,66	23 041,34	23 000,00	0,00		
221311/17034	Facilité de protection contre les intempéries pour organiser des manifestations locales, sur le site de la Mairie à Schouweiler - projet ajourné, en attendant les réaménagements prévus dans les alentours de la Mairie à Schouweiler	0,00	350 000,00	0,00	0,00		
221311/17036	Acquisition de fonds avec immeubles afférents à Dippach, 64, route de Luxembourg - Frais d'acquisition et frais connexes - suivant acte notarié approuvé par le conseil communal et l'autorité supérieure	453 639,11	0,00	0,00	0,00		
223800	Autres installations	31 257,14	15 000,00	25 000,00	23 000,00		
223800/99001	Acquisition de biens d'investissement divers - suivant besoin - adjonction, respectivement renouvellement éventuel de matériel pour l'éclairage de Noël - acquisition de tentes en 2016 - garnitures de bancs et de tables en supplément, acquisition de tentes, de garde-corps et de chalets pour manifestations - en 2019: gobelets et coupes personnalisés avec logo communal (Cup-System)	31 257,14	15 000,00	25 000,00	23 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Total 831	736 952,64	539 360,48	93 000,00	328 000,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
240000	Subvention d'investissement en capital	367,92	1 000,00	0,00	1 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Subsides pour l'acquisition d'uniformes par la fanfare locale</i>	367,92	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- suivant décision du conseil communal						
	Total 836	367,92	1 000,00	0,00	1 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Primes dans le contextes de la rénovation de façades en faveurs des ménages</i>	0,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
	- primes de rénovation de façades: * délibération du 18.12.1986, approuvée le 31.12.1986: participation de la commune à raison de 50% dans les primes versées par l'Etat - reprise du crédit au chapitre extraordinaire à partir de 2000, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 838	0,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
4/839/	839 Autres Services culturels						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	7 310,19	19 689,81	19 000,00	3 000,00		
<i>221311/17037</i>	<i>Réaménagement des locaux au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie à Schouweiler - création de locaux en faveur des associations locales</i>	7 310,19	19 689,81	19 000,00	3 000,00		
	- en 2018, reste des travaux: aménagement pour la commission des archives, vu leur déménagement						
	Total 839	7 310,19	19 689,81	19 000,00	3 000,00		
	Total général 8	883 680,30	1 114 441,81	423 000,00	915 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	9 Enseignement						
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 995 295,99	1 274 704,01	963 000,00	495 000,00		
221311/08002	<i>école fondamentale: création d'espace scolaire supplémentaire</i>	1 851 209,52	408 790,48	410 000,00	10 000,00		
	- suivant devis et projet approuvés le 20 décembre 2012, (modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011)						
	- montant du devis (y compris alentours, mobilier et installations techniques): 19.460.934,86€						
	- tva déductible pour installations d'eau: 20.000.-€						
	- dépense en 2013: 407.889,70€						
	- dépense en 2014: 3.311.908,13€						
	- dépense en 2015: 4.499.533,29€						
	- dépense en 2016: 7.418.012,99€						
	- dépense en 2017: 1.851.209,52€						
	Montant de 2017 et suivants: y compris divers travaux en supplément, tels que:						
	- tableaux d'affichage,						
	- tobogan en supplément pour les cycle 1,						
	- rangements et armoires						
	- bardage, station de transformation,						
	- diverses modification, écoulement des eaux des superstructures des chemins						
	- en 2019: frais d'étude dans le cadre du maintien correcte du fonctionnement des installations techniques						
221311/17023	<i>Nouvelle structure de protection contre les intempéries au niveau de l'ancienne cour d'école à Schouweiler</i>	0,00	770 000,00	450 000,00	470 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal						
	- y compris aménagements en faveur de l'accessibilité du site scolaire pour des personnes à mobilité restreinte						
221311/17024	<i>Divers travaux de rénovation au niveau de bâtiment scolaire du cycle 1-pré-scolaire à Schouweiler</i>	144 086,47	95 913,53	103 000,00	15 000,00		
	- divers travaux de modernisation et de mise à jour, suivant devis						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	38 189,51	131 810,49	132 000,00	0,00		
221313/11013	<i>réalisation de l'infrastructure routière pour accéder au niveau complexe scolaire à Schouweiler</i>	38 189,51	131 810,49	132 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé le 20 décembre 2012(modification du projet, y compris volet concernant l'évacuation des eaux)						
	- montant du devis: 2.810.000,00€						
	- viennent s'ajouter à ce devis, les frais de voirie avancés						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2017	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	pour un promoteur dans le cadre de la réalisation d'un PAP (chantier non dissociable du chantier de voirie de l'école), remboursement prévu aux recettes extraordinaires - viennenet de même s'ajouter des frais en supplément pour l'aménagement de l'ancienne cour d'école - dépense en 2014: 622.999,87€ - dépense en 2015:1.637.440,68€ - dépense en 2016: 840.890,78€ - dépense en 2017: 38.189,51€ - y compris mise en oeuvre de la partie de la voirie, longeant l'église à Schouweiler, dont les frais ont été remboursés à la commune par le promoteur du projet adjacent (cf. article 1/621/169280/99002 en 2015)						
223410	Mobilier	0,00	17 000,00	4 000,00	17 000,00		
223410/99001	<i>mobilier scolaire</i>	0,00	17 000,00	4 000,00	17 000,00		
	- suivant besoins, entre autre mobilier pour le hall d'entrée de l'école en cas de manifestation, équipement mobilier de la cuisine pédagogique et étagères pour salles intermédiaires						
223500	Matériel informatique (hardware)	9 940,05	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
223500/99001	<i>acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique</i>	9 940,05	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
	- mise à jour du matériel informatique pour le travail en classe - machines et logiciels - en 2017: poursuite du programme - en 2018 et 2019: idem						
	Total 910	2 043 425,55	1 443 514,50	1 109 000,00	532 000,00		
	Total général 9	2 043 425,55	1 443 514,50	1 109 000,00	532 000,00		
	TOTAL GENERAL	8 677 993,12	8 700 835,69	4 827 151,40	7 693 410,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.
Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Atelier - Petit équipement et outillage - Travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99097	Atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - entretien des matières et des fournitures techniques, du petit outillage, du matériel et des biens spécifiques	1 009,03	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 009,03	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			160,00	160,00		
3/520/612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			640,00	640,00		
3/621/612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			640,00	640,00		
3/624/612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 280,00		
3/630/612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 280,00		
	Total des tranches imputées			4 000,00	4 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Electricité - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais d'éclairage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	14 321,47	20 000,00	17 000,00	18 000,00		
	Dépense globale à ventiler	14 321,47	20 000,00	17 000,00	18 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608112/99001	Ventil. électricité 50,00%- 50,00%			8 500,00	9 000,00		
3/831/608112/99001	Ventil. électricité 50,00%- 50,00%			8 500,00	9 000,00		
	Total des tranches imputées			17 000,00	18 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Gaz de canalisation - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais de chauffage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	6 139,15	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
	Dépense globale à ventiler	6 139,15	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation 50,00%- 50,00%			4 250,00	4 250,00		
3/831/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation 50,00%- 50,00%			4 250,00	4 250,00		
	Total des tranches imputées			8 500,00	8 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Plateau scolaire - Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99092	Plateau scolaire - Electricité frais d'éclairage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	49 579,86	60 950,00	55 000,00	55 000,00		
	Dépense globale à ventiler	49 579,86	60 950,00	55 000,00	55 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608112/99001	Ventil. électricité 25,00%- 25,00%			13 750,00	13 750,00		
3/253/608112/99001	Ventil. électricité 3,50%- 3,50%			1 925,00	1 925,00		
3/259/608112/99001	Ventil. électricité 8,00%- 8,00%			4 400,00	4 400,00		
3/821/608112/99002	Ventil. électricité 5,00%- 5,00%			2 750,00	2 750,00		
3/822/608112/99001	Ventil. électricité 25,00%- 25,00%			13 750,00	13 750,00		
3/910/608112/99001	Ventil. électricité 33,50%- 33,50%			18 425,00	18 425,00		
	Total des tranches imputées			55 000,00	55 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Plateau scolaire - Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99092	Plateau scolaire - Gaz de canalisation frais de chauffage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible - à partir de septembre 2016 mise en route d'un chauffage à copeaux de bois (pellets)	1 295,83	16 500,00	17 000,00	15 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 295,83	16 500,00	17 000,00	15 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation 36,50%- 36,50%			6 205,00	5 475,00		
3/253/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation 3,00%- 3,00%			510,00	450,00		
3/822/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation 32,50%- 32,50%			5 525,00	4 875,00		
3/890/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation 3,00%- 3,00%			510,00	450,00		
3/910/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation 25,00%- 25,00%			4 250,00	3 750,00		
	Total des tranches imputées			17 000,00	15 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Plateau scolaire - Copeaux de bois - pellets		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99091	Plateau scolaire: Copeaux de bois - pellets - suite à la mise en service de la nouvelle école comprenant une centrale de chauffage à distance, un certain nombre de bâtiments sur le site sont alimentés en chaleur via cette installation (les écoles, la mre, la maison des jeunes etc.)	8 567,19	22 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Dépense globale à ventiler	8 567,19	22 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets 36,50%- 36,50%			4 380,00	4 380,00		
3/253/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			360,00	360,00		
3/822/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets 32,50%- 32,50%			3 900,00	3 900,00		
3/890/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			360,00	360,00		
3/910/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets 25,00%- 25,00%			3 000,00	3 000,00		
	Total des tranches imputées			12 000,00	12 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Rémunérations de base		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Rémunérations de base - Salariés à tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal - embauche de deux salariés suppl. en 2019	923 239,66	925 000,00	954 000,00	980 000,00		
	Dépense globale à ventiler	923 239,66	925 000,00	954 000,00	980 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			19 080,00	19 600,00		
3/520/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			19 080,00	19 600,00		
3/621/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			124 020,00	127 400,00		
3/624/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			181 260,00	186 200,00		
3/626/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			152 640,00	156 800,00		
3/630/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			47 700,00	49 000,00		
3/821/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			28 620,00	29 400,00		
3/822/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			66 780,00	68 600,00		
3/831/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			47 700,00	49 000,00		
3/910/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			267 120,00	274 400,00		
	Total des tranches imputées			954 000,00	980 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Rémunérations - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	Rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal - embauche de deux salariés suppl. en 2018	142 041,40	155 000,00	157 900,00	165 000,00		
	Dépense globale à ventiler	142 041,40	155 000,00	157 900,00	165 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			3 158,00	3 300,00		
3/520/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			3 158,00	3 300,00		
3/621/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 13,00%- 13,00%			20 527,00	21 450,00		
3/624/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 19,00%- 19,00%			30 001,00	31 350,00		
3/626/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			25 264,00	26 400,00		
3/630/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			7 895,00	8 250,00		
3/821/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 3,00%- 3,00%			4 737,00	4 950,00		
3/822/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 7,00%- 7,00%			11 053,00	11 550,00		
3/831/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			7 895,00	8 250,00		
3/910/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 28,00%- 28,00%			44 212,00	46 200,00		
	Total des tranches imputées			157 900,00	165 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Masse d'habillement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608160/99001	Masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - 14 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers: 6.000,-€) - acquisition de vêtements de sécurité, y compris pour les étudiants, le cas échéant - acquisition de vêtements identifiants la commune de Dippach en 2015 et 2016, poursuite et renouvellement régulier du programme pour les années suivantes - en 2019, embauche de deux salariés supplémentaires	17 234,29	22 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Dépense globale à ventiler	17 234,29	22 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			400,00	500,00		
3/520/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			400,00	500,00		
3/621/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			2 600,00	3 250,00		
3/624/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			3 800,00	4 750,00		
3/626/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			3 200,00	4 000,00		
3/630/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			1 000,00	1 250,00		
3/821/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			600,00	750,00		
3/822/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			1 400,00	1 750,00		
3/831/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			1 000,00	1 250,00		
3/910/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			5 600,00	7 000,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	25 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Produits d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603200/99091	Atelier - Bâtiment - produits d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	1 287,94	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Dépense globale à ventiler	1 287,94	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - produits d'entretien 4,00%- 4,00%			100,00	100,00		
3/520/603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			400,00	400,00		
3/621/603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			400,00	400,00		
3/624/603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			800,00	800,00		
3/630/603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			800,00	800,00		
	Total des tranches imputées			2 500,00	2 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Pneus et autres pièces de rechange		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603300/99093	Atelier - Pneus et autres pièces de rechange - achat de nouveaux pneus et autres acquisitions pour l'entretien des véhicules des services de régie	4 510,28	5 000,00	5 000,00	5 500,00		
	Dépense globale à ventiler	4 510,28	5 000,00	5 000,00	5 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 4,00%- 4,00%			200,00	220,00		
3/520/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			800,00	880,00		
3/621/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			800,00	880,00		
3/624/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 760,00		
3/630/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 760,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	5 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99093	Atelier - Carburants pour véhicules - achat de carburants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	19 070,95	18 500,00	26 000,00	27 000,00		
	Dépense globale à ventiler	19 070,95	18 500,00	26 000,00	27 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 4,00%- 4,00%			1 040,00	1 080,00		
3/520/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			4 160,00	4 320,00		
3/621/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			4 160,00	4 320,00		
3/624/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			8 320,00	8 640,00		
3/630/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			8 320,00	8 640,00		
	Total des tranches imputées			26 000,00	27 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Lubrifiants		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603700/99093	Atelier - Lubrifiants - achat de lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	1 922,12	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 922,12	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 4,00%- 4,00%			120,00	120,00		
3/520/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 16,00%- 16,00%			480,00	480,00		
3/621/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 16,00%- 16,00%			480,00	480,00		
3/624/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 32,00%- 32,00%			960,00	960,00		
3/630/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 32,00%- 32,00%			960,00	960,00		
	Total des tranches imputées			3 000,00	3 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicule - Assurances		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99093	Atelier - Véhicules - assurances Véhicules des services de régie	5 702,46	7 550,00	7 550,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	5 702,46	7 550,00	7 550,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/614100/99093	Ventil. atelier - véhicules - assurances 4,00%- 4,00%			302,00	320,00		
3/520/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances 16,00%- 16,00%			1 208,00	1 280,00		
3/621/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances 16,00%- 16,00%			1 208,00	1 280,00		
3/624/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances 32,00%- 32,00%			2 416,00	2 560,00		
3/630/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances 32,00%- 32,00%			2 416,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			7 550,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier et Centre de Secours - Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99091	Atelier et Centre de Secours - Electricité - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentaiton à partir de 2017, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	2 274,10	3 200,00	3 540,00	3 540,00		
	Dépense globale à ventiler	2 274,10	3 200,00	3 540,00	3 540,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/320/608112/99001	Centre de Secours - Electricité %- 25,00%			0,00	885,00		
3/411/608112/99091	Ventil. atelier - électricité 4,00%- 3,00%			141,60	106,20		
3/520/608112/99091	Ventil. atelier - électricité 16,00%- 12,00%			566,40	424,80		
3/621/608112/99091	Ventil. atelier - électricité 16,00%- 12,00%			566,40	424,80		
3/624/608112/99091	Ventil. atelier - électricité 32,00%- 24,00%			1 132,80	849,60		
3/630/608112/99091	Ventil. atelier - électricité 32,00%- 24,00%			1 132,80	849,60		
	Total des tranches imputées			3 540,00	3 540,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Chaleur		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99091	Atelier - Chaleur - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentation en 2017, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux - suppression à partir de 2019 -> nouveaux ateliers équipés d'un chauffage à gaz	7 408,58	3 024,99	3 024,99	0,00		
	Dépense globale à ventiler	7 408,58	3 024,99	3 024,99	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608114/99091	Ventil. atelier - Chaleur 4,00%- 4,00%			121,00	0,00		
3/520/608114/99091	Ventil. atelier - Chaleur 16,00%- 16,00%			484,00	0,00		
3/621/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur 16,00%- 16,00%			484,00	0,00		
3/624/608114/99091	Ventil. atelier - Chaleur 32,00%- 32,00%			968,00	0,00		
3/630/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur 32,00%- 32,00%			967,99	0,00		
	Total des tranches imputées			3 024,99	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Gaz de canalisation		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99091	Ateliers - Gaz de canalisation	2 649,57	3 975,01	4 975,01	5 200,00		
	Dépense globale à ventiler	2 649,57	3 975,01	4 975,01	5 200,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 4,00%- 4,00%			199,00	208,00		
3/520/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 16,00%- 16,00%			796,00	832,00		
3/621/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 16,00%- 16,00%			796,00	832,00		
3/624/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 32,00%- 32,00%			1 592,00	1 664,00		
3/630/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 32,00%- 32,00%			1 592,01	1 664,00		
	Total des tranches imputées			4 975,01	5 200,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99091	Atelier - Bâtiment - fournitures d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	3 468,85	4 000,00	4 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	3 468,85	4 000,00	4 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			160,00	320,00		
3/520/608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			640,00	1 280,00		
3/621/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiments - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			640,00	1 280,00		
3/624/608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 280,00	2 560,00		
3/630/608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 280,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			4 000,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99091	Atelier - Bâtiment - petit équipement Ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	695,66	2 000,00	1 000,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	695,66	2 000,00	1 000,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 4,00%- 4,00%			40,00	200,00		
3/520/608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement 16,00%- 16,00%			160,00	800,00		
3/621/608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement 16,00%- 16,00%			160,00	800,00		
3/624/608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement 32,00%- 32,00%			320,00	1 600,00		
3/630/608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement 32,00%- 32,00%			320,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99091	Atelier - Bâtiment - travaux d'entretien et réparations - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - y compris travaux de nettoyage des nouveaux locaux (soumission juin 2017)	1 723,45	15 000,00	13 000,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 723,45	15 000,00	13 000,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			520,00	800,00		
3/520/612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			2 080,00	3 200,00		
3/621/612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			2 080,00	3 200,00		
3/624/612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			4 160,00	6 400,00		
3/630/612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			4 160,00	6 400,00		
	Total des tranches imputées			13 000,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99098	Atelier - Fournitures d'entretien Achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	5 860,95	9 000,00	9 000,00	15 000,00		
	Dépense globale à ventiler	5 860,95	9 000,00	9 000,00	15 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			360,00	600,00		
3/520/608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 440,00	2 400,00		
3/621/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 440,00	2 400,00		
3/624/608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 880,00	4 800,00		
3/630/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 880,00	4 800,00		
	Total des tranches imputées			9 000,00	15 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Petit équipement et outillage		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99098	Atelier - Petit équipement et outillage Achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	6 515,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 515,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 4,00%- 4,00%			320,00	320,00		
3/520/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			1 280,00	1 280,00		
3/621/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			1 280,00	1 280,00		
3/624/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			2 560,00	2 560,00		
3/630/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			2 560,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicules - Fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019	Budget rectificatif 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99093	Atelier - Véhicules - fournitures d'entretien Entretien des véhicules des services de régie et technique	6 624,29	21 000,00	21 000,00	22 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 624,29	21 000,00	21 000,00	22 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			840,00	880,00		
3/520/608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			3 360,00	3 520,00		
3/621/608121/99093	Ventil. atelier - véhicules - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			3 360,00	3 520,00		
3/624/608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			6 720,00	7 040,00		
3/630/608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			6 720,00	7 040,00		
	Total des tranches imputées			21 000,00	22 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicules - Petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99093	Atelier - Véhicules - petit équipement Entretien des véhicules des services de régie	4 958,35	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	Dépense globale à ventiler	4 958,35	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 4,00%- 4,00%			360,00	360,00		
3/520/608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement 16,00%- 16,00%			1 440,00	1 440,00		
3/621/608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement 16,00%- 16,00%			1 440,00	1 440,00		
3/624/608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement 32,00%- 32,00%			2 880,00	2 880,00		
3/630/608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement 32,00%- 32,00%			2 880,00	2 880,00		
	Total des tranches imputées			9 000,00	9 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicules - Travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2018	Budget rectifié 2018	Budget de 2019	Budget rectifié 2018	Budget de 2019
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99093	Atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations Entretien des véhicules des services de régie	25 715,67	22 500,00	22 500,00	30 000,00		
	Dépense globale à ventiler	25 715,67	22 500,00	22 500,00	30 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99093	Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			900,00	1 200,00		
3/520/612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			3 600,00	4 800,00		
3/621/612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			3 600,00	4 800,00		
3/624/612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			7 200,00	9 600,00		
3/630/612200/99093	ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			7 200,00	9 600,00		
	Total des tranches imputées			22 500,00	30 000,00		

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX

		Budget rectifié 2018		Budget 2019	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
120	Coordination administrative	412 290,92	1 633 124,20	306 260,00	1 766 178,00
130	Coordination technique	0,00	409 825,00	0,00	455 200,00
140	Relations publiques	1 740,00	9 350,00	1 000,00	13 000,00
220	Troisième âge	0,00	65 250,00	0,00	65 250,00
230	Egalité des chances	0,00	7 000,00	0,00	8 000,00
241	Crèches et garderies	2 000,00	9 000,00	8 000,00	28 000,00
242	Maisons-relais / Foyers scolaires	42 000,00	383 735,00	46 000,00	394 205,00
251	Subventions d'études	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00
253	Centres de rencontre pour jeunes	0,00	106 727,00	0,00	112 585,00
259	Autre Jeunesse	0,00	18 400,00	0,00	19 500,00
260	Précarité sociale	0,00	138 463,00	0,00	141 010,82
270	Intégration des étrangers	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
310	Services d'ordre	0,00	5 200,00	0,00	5 200,00
320	Services de secours	1 850,00	174 557,25	3 000,00	282 235,00
412	Sylviculture	134 800,00	313 453,50	134 800,00	319 600,00
422	Distribution de gaz naturel	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00
510	Gestion des déchets	514 995,76	529 896,00	514 900,00	552 396,00
520	Gestion des eaux usées	420 250,00	200 772,40	425 250,00	256 476,80
542	Protection de la nature	750,00	97 979,54	750,00	107 979,54
630	Alimentation en eau	701 200,00	628 213,80	706 000,00	757 003,60
821	Terrains de sports	0,00	112 927,00	0,00	119 670,00
822	Halls sportifs	0,00	147 508,00	0,00	150 525,00

823	Piscines	0,00	176 943,23	0,00	227 213,77
825	Associations sportives	0,00	25 755,00	0,00	29 750,00
831	Centres culturels et Salles de fêtes	6 495,79	117 540,79	6 495,79	157 245,79
836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique	0,00	116 150,00	0,00	127 400,00
850	Cultes	300,00	7 816,70	300,00	0,00
860	Fêtes publiques	0,00	49 500,00	0,00	53 500,00
930	Services annexes à l'enseignement	7 030,00	331 810,00	6 000,00	340 110,00

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2018

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	169 933,30	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	12 064 197,28	2 908 581,89		
2	Protection sociale	85 000,00	759 575,00		
3	Ordre et sécurité publics	1 850,00	179 757,25		
4	Affaires économiques	247 000,00	518 825,10		
5	Protection de l'environnement	1 008 495,76	858 647,94		
6	Logements et équipements collectifs	763 991,79	1 603 978,39		
7	Santé	0,00	1 600,00		
8	Loisirs, culture et culte	20 795,79	810 870,72		
9	Enseignement	180 839,57	1 024 317,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		14 542 103,49	8 666 153,29		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2018

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	6 691,00	94 911,65		
2	Protection sociale	236 700,00	97 535,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	349 000,00		
4	Affaires économiques	0,00	495 000,00		
5	Protection de l'environnement	708 185,00	638 480,50		
6	Logements et équipements collectifs	730 124,21	1 620 224,25		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	423 000,00		
9	Enseignement	588 568,00	1 109 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		2 270 268,21	4 827 151,40		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	12 718 822,92	3 216 328,85		
2	Protection sociale	93 500,00	799 550,82		
3	Ordre et sécurité publics	3 000,00	287 435,00		
4	Affaires économiques	207 400,00	387 194,20		
5	Protection de l'environnement	1 013 400,00	959 352,34		
6	Logements et équipements collectifs	780 300,00	1 897 534,00		
7	Santé	0,00	1 600,00		
8	Loisirs, culture et culte	20 795,79	926 814,56		
9	Enseignement	19 000,00	1 063 585,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		14 856 218,71	9 539 394,77		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	354 000,00		
2	Protection sociale	25 000,00	311 160,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	431 000,00		
4	Affaires économiques	1 890,00	576 250,00		
5	Protection de l'environnement	387 000,00	2 033 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	341 202,25	2 541 000,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	915 000,00		
9	Enseignement	1 100 000,00	532 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		1 855 092,25	7 693 410,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2018

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	14 542 103,49	2 270 268,21		
Total des dépenses	8 666 153,29	4 827 151,40		
Boni propre à l'exercice	5 875 950,20			
Mali propre à l'exercice		2 556 883,19		
Boni du compte 2017	4 128 569,68			
Mali du compte 2017				
Boni général	10 004 519,88			
Mali général		2 556 883,19		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 2 556 883,19	+ 2 556 883,19		
Boni présumé fin 2018	7 447 636,69			
Mali présumé fin 2018				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	14 856 218,71	1 855 092,25		
Total des dépenses	9 539 394,77	7 693 410,00		
Boni propre à l'exercice	5 316 823,94			
Mali propre à l'exercice		5 838 317,75		
Boni présumé fin 2018	7 447 636,69			
Mali présumé fin 2018				
Boni général	12 764 460,63			
Mali général		5 838 317,75		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 5 838 317,75	+ 5 838 317,75		
Boni définitif	6 926 142,88			
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 14.12.2018

Date de l'annonce publique
de la séance 07.12.2018

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre; MM. Bleser et Hahn, échevins;
MM. Neu, Braun et Meyers, Mme Schott-Gantrel, MM. Schaul, Emering et Scheuren, Mme Claudine Reuter-
Gilles, conseillers; M. Elsen, secrétaire.

Date de la convocation des
conseillers 07.12.2018

Absents: a) excusés
b) sans motif

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2018 et au budget de l'exercice 2019;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

A l'unanimité,

le budget rectifié de l'exercice 2018

| par neuf voix, contre deux voix, sans abstention

le budget de l'exercice 2019

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Schouweiler, le 14 décembre 2018

La bourgmestre,

Manon Bei-Roller

Le secrétaire,

Claude ELSÉN

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Schouweiler, le _____

La bourgmestre

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2018 et le budget de l'exercice 2019 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

Le Ministre de l'Intérieur,